

NOUS SOMMES À LA MERCI D'UN RAZ DE MARÉE RÉCITS DE LA CRISE CLIMATIQUE

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Essentiellement financée par ses membres et des dons individuels, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

© Amnesty International 2022

Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution-NonCommercial-NoDerivatives-International 4.0.

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2022 par Amnesty International Ltd.

Peter Benenson House, 1 Easton Street
London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : IOR 40/6145/2022

Original : anglais

amnesty.org



Photo de couverture : Maison détruite par la montée des eaux à Cedeño, au Honduras, octobre 2022
© David Estrada/Amnesty International



© Amnesty International 2022
Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution-NonCommercial-NoDerivatives-International 4.0.
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>
Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site :
www.amnesty.org.
Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright,
le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.
Édition originale publiée en 2020
par Amnesty International Ltd.
Peter Benenson House, 1 Easton Street
London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : IOR 40/6145/2022
Original : anglais

amnesty.org



Photo de couverture : Utilisez le style « RT Caption Text » dans la liste des styles approuvés pour la légende et veillez à expliquer l'image de la page de garde avec une légende adaptée, à la place de ce paragraphe. Il est également essentiel d'ajouter un crédit pour chaque photo ou carte que contient le document

© Nichole Sobecki/AFP/Getty Images



SOMMAIRE

SYNTHÈSE	8
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS À TOUS LES ÉTATS	10
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS AUX PAYS RICHES INDUSTRIALISÉS	11
1. MÉTHODOLOGIE	12
2. COMPLÉMENT D'INFORMATION	14
2.1 INSUFFISANCE DE L'ACTION MONDIALE EN FAVEUR DU CLIMAT	14
2.2 CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE	16
2.2.1 DROIT À LA VIE	16
2.2.2 DROIT À LA SANTÉ	16
2.2.3 DROIT À UNE ALIMENTATION SUFFISANTE	16
2.2.4 DROIT À L'EAU ET À DES INSTALLATIONS SANITAIRES	17
2.2.5 DROIT À UN LOGEMENT CONVENABLE	17
2.2.6 DROITS AU TRAVAIL ET À UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT	17
2.2.7 DROIT À LA CULTURE	18
2.3 OBLIGATIONS DES ÉTATS EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	18
3. LES POPULATIONS MARGINALISÉES DU LITTORAL DU SUD-OUEST DU BANGLADESH	20
3.1 PAUVRETÉ ET MARGINALISATION	20
3.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	23
3.3 MOYENS DE SUBSISTANCE SOUS TENSION, HABITATIONS DÉTRUITES ET BAISSE DE LA QUALITÉ DE VIE	24
3.4 EAU ET INSTALLATIONS SANITAIRES	26
3.5 DÉPLACEMENTS FORCÉS ET MIGRATIONS	27
3.6 REVENDICATIONS DES COMMUNAUTÉS	28
4. COMMUNAUTÉS VIVANT DE LA PÊCHE DANS LE SUD-EST DU HONDURAS	30
4.1 PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS	30

4.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	30
4.3 DESTRUCTION D'HABITATIONS	32
4.4 PERTE DES MOYENS DE SUBSISTANCE	34
4.5 INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET CONSÉQUENCES POUR LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION	36
4.6 DÉPLACEMENTS FORCÉS ET MIGRATIONS	36
4.7 REVENDICATIONS DES COMMUNAUTÉS	39
5. POPULATIONS DU LITTORAL DE SAINT-LOUIS, AU SÉNÉGAL	41
5.1 PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS	41
5.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	44
5.3 PERTE DES MOYENS DE SUBSISTANCE	45
5.4 DÉPLACEMENTS FORCÉS, RELOCALISATION PLANIFIÉE ET MIGRATIONS	46
5.5 REVENDICATIONS DES COMMUNAUTÉS	48
6. LES INNUS DE PESSAMIT AU QUÉBEC (CANADA)	50
6.1 COLONIALISME ET DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES	50
6.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT EN TERRITOIRE INNU	51
6.3 LA PRÉSERVATION D'UNE CULTURE ET DE MODES DE VIE MENACÉS	54
6.4 UN SAVOIR AUTOCHTONE EN DANGER	55
6.5 REVENDICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ	56
7. PEUPLES AUTOCHTONES D'IAKOUTIE, FÉDÉRATION DE RUSSIE	57
7.1 DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES	57
7.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DÉGRADATIONS DE L'ENVIRONNEMENT	60
7.3 MODE DE VIE TRADITIONNEL MENACÉ	61
7.4 DÉPLACEMENT FORCÉ ET DROIT À LA CULTURE	62
7.5 CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ	63
7.6 INDEMNISATIONS LIMITÉES POUR LES PERTES ET PRÉJUDICES	63
7.7 REVENDICATIONS DES COMMUNAUTÉS	64
8. COMMUNAUTÉS MARGINALISÉES À FIDJI	65
8.1 CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES RÉSIDENT-E-S DU FOYER DAULOMANI SAFE HOME	65
8.2 EFFETS DISPROPORTIONNÉS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE LIÉS À L'ORIENTATION SEXUELLE ET/OU DE L'IDENTITÉ DE GENRE	70
8.3 REVENDICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ	72
9. CHALEUR EXTRÊME EN AUTRICHE ET EN SUISSE	74
9.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CHALEUR EXTRÊME EN EUROPE	74
9.2 CHALEUR EXTRÊME EN AUTRICHE ET EN SUISSE	77
9.3 CONSÉQUENCES DE LA CHALEUR EXTRÊME SUR LES GROUPES LES PLUS TOUCHÉS	77
9.3.1 CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ÂGÉES ET CELLES SOUFFRANT D'UN HANDICAP	78

9.3.2 CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES SANS ABRI	79
10. LEÇONS TIRÉES DES ÉTUDES DE CAS	83
10.1 L’INACTION DES ÉTATS POUR LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE CONSTITUE UNE VIOLATION DES DROITS HUMAINS	83
10.2 AUGMENTATION DU RISQUE DE DÉPLACEMENT DUE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	85
10.3 PAS DE JUSTICE CLIMATIQUE SANS JUSTICE SOCIALE, ÉCONOMIQUE, RACIALE ET DE GENRE	85
10.4 DES COMMUNAUTÉS INGENIEUSES, MAIS QUI ONT BESOIN DE PLUS DE SOUTIEN DES AUTORITÉS POUR S’ADAPTER	87
10.5 OBLIGATION DES ÉTATS À FOURNIR UN SOUTIEN ADÉQUAT EN VUE DE REMÉDIER AUX PERTES ET PRÉJUDICES	88
11. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	90
CONCLUSIONS	90
RECOMMANDATIONS	91
RECOMMANDATIONS À TOUTS LES ÉTATS	91
RECOMMANDATIONS AUX PAYS RICHES INDUSTRIALISÉS	92

GLOSSAIRE

CSPIN	Centre de soutien aux peuples autochtones du Nord
FIAN INTERNATIONAL	Food First Information and Action Network
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
HCDH	Haut-Commissariat aux droits de l'homme
DDPA	Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones
BPC	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
OMM	Organisation météorologique mondiale

SYNTHÈSE

« Nous voulons vivre dans un environnement durable et sûr, dans lequel non seulement nous bénéficions de l'égalité des chances et de meilleures conditions de subsistance, mais où le cadre dans lequel nous vivons est également propice, propre et à même de nous permettre de jouir des bienfaits écologiques qu'ont connus nos ancêtres. »

Edwina Biyau, Fidji¹

La crise climatique est là. Conjuguée à divers autres facteurs politiques et socio-économiques, elle se traduit par une dégradation des conditions de vie de millions de personnes, éloignant toujours davantage la possibilité pour elles de jouir de leurs droits fondamentaux.

Les rapports les plus récents du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ne pourraient pas être plus clairs : nos chances d'éviter des conséquences encore plus catastrophiques s'amenuisent rapidement.

Pourtant, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter et les États s'obstinent à approuver de nouveaux projets d'énergies fossiles, revenant sur leurs promesses d'abandon de ces dernières. Ces tendances s'accentuent sur fond d'invasion de l'Ukraine par la Russie et de hausse mondiale des prix de l'énergie. Aucun des pays riches industrialisés ne réduit ses émissions suffisamment vite pour empêcher la poursuite de l'érosion actuelle des droits humains engendrée par le changement climatique. Les engagements qui ont été pris déboucheront sur une augmentation moyenne des températures à la surface de la planète de l'ordre de 2,5°C, ce qui aura des répercussions désastreuses pour des hommes et des femmes du monde entier. Les pays les plus riches ne respectent pas les obligations qui sont les leurs au titre de l'Accord de Paris et de la législation en matière de droits humains d'apporter aux pays plus pauvres un soutien, notamment financier, leur permettant de réduire leurs propres émissions de carbone et de s'adapter face aux impacts du changement climatique. Les pays riches industrialisés refusent en outre dans une large mesure de s'acquitter de leur devoir de soutien et d'aide à la reconstruction envers les pays moins aisés qui doivent faire face à des pertes et à des préjudices.

Conséquence de ces manquements de la part des États, et en particulier des plus riches d'entre eux, les droits fondamentaux de millions de personnes sont bafoués, aux quatre coins du monde. L'urgence climatique est en train de devenir une crise des droits humains d'une ampleur sans précédent. C'est ce qui ressort clairement de ce que vivent aujourd'hui les populations les plus touchées. Leurs témoignages illustrent les dégâts humains qu'engendre la crise climatique. Ils montrent en quoi le changement climatique

1 Entretien avec Amnesty International, octobre 2021.

peut aggraver le sort de populations déjà vulnérables et dans quelle mesure il empêche des femmes et des hommes de vraiment s'épanouir dans leur existence.

Pourtant, celles et ceux qui se trouvent en première ligne de la crise climatique ne sont pas des victimes passives. Souvent, ils/elles ont des idées de mesures concrètes et spécifiques majeures susceptibles de limiter l'impact du changement climatique sur l'exercice de leurs droits fondamentaux.

Le présent rapport porte sur le vécu d'un certain nombre de populations. Il donne ainsi un aperçu des effets délétères du changement climatique sur l'exercice des droits humains dans différents contextes. Il propose sept études de cas, qui dépeignent chacune des situations différentes engendrées par le changement climatique. Toutes soulignent l'étendue et l'ampleur des conséquences néfastes en matière de droits humains, ainsi que les dommages particulièrement importants subis par des personnes et des groupes déjà marginalisés, négligés ou opprimés. Ces études de cas ont été préparées par le Secrétariat international (SI) d'Amnesty International. Les récits individuels ont été recueillis par des personnes appartenant aux populations décrites ou proches de celles-ci (bureaux nationaux d'Amnesty International, organisations locales, consultant·e·s, etc.).

Les cas du sud-ouest du **Bangladesh** (districts de Satkhira et de Khulna), du sud-ouest du **Honduras** (golfe de Fonseca, municipalité de Marcovia) et du **Sénégal** (ville de Saint-Louis) illustrent bien les graves conséquences de la montée du niveau des océans, des ondes de tempête et des inondations pour l'exercice des droits à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau, à l'assainissement, à un logement décent, au travail et à un niveau de vie suffisant par des populations défavorisées et marginalisées installées dans des zones côtières.

Les cas de la communauté innue de Pessamit, dans la province du Québec, au **Canada**, et des peuples autochtones de l'akoutie, en **Fédération de Russie**, mettent quant à eux en lumière les effets particuliers de la crise climatique sur les populations autochtones, en particulier sur leurs droits culturels et leurs modes de vie traditionnels.

Le cas des résidents et résidentes du foyer Daulomani Safe House à **Fidji** offre un exemple des effets du changement climatique sur les personnes marginalisées vivant dans des campements informels aux logements inadéquats, ainsi que du poids supplémentaire qui pèse sur les personnes de diverses orientations sexuelles et/ou identités de genre en raison de la stigmatisation et de la discrimination dont elles sont la cible.

Les cas de l'**Autriche** et de la **Suisse** montrent bien en quoi les droits des personnes âgées, de celles qui vivent avec un handicap et des sans-abris sont particulièrement menacés par la fréquence et l'intensité accrues des pics de chaleur en Europe.

Chaque étude de cas donne un bref aperçu du contexte socio-économique dans lequel vivent les populations évoquées, des phénomènes liés au changement climatique auxquels sont exposées ces populations, d'autres facteurs contribuant à la dégradation de l'environnement et accentuant la vulnérabilité face au changement climatique (tels que, dans certains cas, la surpêche ou les impacts de certaines activités industrielles), des conséquences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement pour les droits fondamentaux des populations, ainsi que des initiatives et des revendications des habitant·e·s.

Le présent rapport ne donne pas une vision complète de toutes les conséquences en matière de droits humains que peut avoir le changement climatique, pour les populations évoquées comme pour d'autres. Il ne prétend pas non plus fournir une analyse exhaustive de toutes les mesures prises par les autorités nationales ou locales de chacun des pays concernés pour faire face au changement climatique et à ses répercussions.

Il propose plutôt une série d'instantanés reflétant ce que vivent ces populations. Il vient compléter des documents existants, en mettant l'accent sur le vécu des personnes et en établissant un lien entre leurs différentes expériences. Les récits qu'il contient illustrent bien la manière dont les conséquences du changement climatique sont accentuées par certains facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels, qui aggravent des situations préexistantes de marginalisation, de discrimination, de colonisation et d'oppression. Ils montrent que ces populations, en dépit de leur capacité à trouver des solutions, ont besoin d'être beaucoup plus soutenues par les pouvoirs publics de leur propre pays et d'États plus riches pour pouvoir prendre les mesures d'adaptation nécessaires à une réelle protection de leurs droits fondamentaux face aux impacts du changement climatique. Ils montrent également que certaines populations subissent des pertes et des préjudices considérables en raison de la crise climatique et qu'elles sont généralement abandonnées à leur sort. Cet état de fait a des conséquences catastrophiques pour des communautés qui

sont déjà défavorisées et marginalisées et qui se retrouvent endettées, exploitées et contraintes de partir de chez elles.

Les récits et les recommandations de celles et ceux qui sont victimes de répercussions graves du changement climatique nous permettent à tous et à toutes d'apprendre, de comprendre, de faire le lien entre les différents facteurs et leurs conséquences et de réagir. Ceci est valable pour l'ensemble des habitant-e-s de la planète dont la vie n'a pas encore été totalement bouleversée par la crise climatique, mais aussi et surtout pour toutes les personnes détentrices du pouvoir, en particulier au sein des acteurs étatiques, des organisations gouvernementales internationales et des entités du secteur privé. Les responsables politiques et gouvernementaux nationaux et locaux, les cadres et les actionnaires des entreprises, les institutions financières et les décideur-se-s des organisations intergouvernementales doivent écouter ceux et celles dont les droits sont affectés par leurs décisions ou leur passivité.

Les souffrances et les épreuves évoquées dans le présent rapport sont autant d'appels à agir. Elles montrent qu'il y a urgence à placer les populations, les droits humains et l'humanité au-dessus des intérêts financiers et politiques. Tous les États doivent intensifier leurs efforts d'atténuation du changement climatique (en réduisant leurs émissions de carbone) et d'adaptation audit changement, afin de protéger au maximum les droits humains. Ils doivent également mettre en place des mécanismes respectueux des droits fondamentaux permettant de fournir des moyens financiers, un soutien technique et un accès à des voies de recours, notamment des réparations, aux personnes dont les droits sont mis à mal par le changement climatique. Les pays riches industrialisés, qui ont contribué le plus à la crise climatique et qui disposent de davantage de moyens, ont une obligation d'autant plus impérieuse de réduire plus rapidement leurs émissions, d'allouer des ressources pour aider les pays en développement à mettre en place des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, et de réparer les pertes et préjudices subis.

Les organisations locales qui ont participé aux études de cas approuvent les appels à l'action et les recommandations.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS À TOUS LES ÉTATS

- Protéger les personnes en réduisant de toute urgence les émissions de gaz à effet de serre et, en particulier, en faisant de l'abandon progressif des énergies fossiles une priorité.
- Adopter et mettre en œuvre des mesures d'adaptation compatibles avec le respect des droits humains, qui protègent suffisamment la population des conséquences prévisibles et inévitables de la crise climatique.
- Veiller à ce que les mesures destinées à protéger les personnes des effets du changement climatique ne se traduisent pas par des atteintes aux droits humains et à ce que la transition vers des économies et des sociétés décarbonées et plus résilientes soit juste, équitable et inclusive, afin de contribuer à rectifier les déséquilibres existant dans l'exercice des droits et l'accès à ceux-ci.
- Garantir le droit à l'information et à la participation à la prise de décisions pour tous et toutes, et en particulier pour les groupes et les populations les plus touchés par la crise climatique, les mesures de lutte climatique et, plus généralement, les activités économiques et de développement susceptibles d'avoir un impact sur les droits fondamentaux.
- Appliquer intégralement les droits des peuples indigènes, notamment leur droit à l'auto-détermination, leurs droits à la terre et leur droit de donner leur consentement préalable, libre et éclairé, et reconnaître le savoir et les connaissances scientifiques de ces peuples.
- Réaliser des évaluations inclusives et participatives des besoins en matière de pertes et préjudices, en prenant en compte les effets adverses du changement climatique sur l'exercice des droits fondamentaux et en permettant aux individus et aux groupes les plus affectés d'y participer.
- Fournir les moyens appropriés de faire face aux pertes et préjudices et d'y remédier, notamment en mettant en place un programme financier international consacré aux pertes et préjudices, et en veillant à ce que toutes les mesures prises en ce domaine soient inclusives et intersectionnelles, prennent en compte la problématique du genre et fassent la promotion de l'égalité pour les personnes déjà marginalisées.
- Garantir les droits humains des personnes déplacées ou menacées de déplacement.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS AUX PAYS RICHES INDUSTRIALISÉS

- Réduire les émissions plus rapidement, afin de ne pas imposer aux pays en développement des objectifs de réduction d'émissions irréalistes.
- Accroître sensiblement l'aide financière aux pays moins riches, pour leur permettre de prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation respectueuses des droits humains.
- Veiller à ce que le financement de l'action sur le climat vienne compléter les engagements existants en matière d'aide au développement à l'étranger, à ce qu'il soit octroyé aux pays à bas revenu sous la forme de subventions, et non de prêts, et à ce qu'il soit mieux équilibré entre les mesures d'atténuation et les mesures d'adaptation.
- Fournir des moyens financiers, un soutien technique et un accès à des voies de recours, notamment des réparations, aux habitants et habitantes de pays en développement dont les droits ont été affectés par des pertes et des préjudices engendrés par la crise climatique.

1. MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport est fondé sur des travaux de recherche sur documents et sur le terrain menés par Amnesty International en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des populations concernées.

Le Secrétariat international d'Amnesty International a assuré la conception du projet, réalisé les révisions complémentaires et rédigé ce document. Dans tous les pays ayant fait l'objet de recherches de la part d'Amnesty International, à l'exception de l'Autriche, de la Suisse et du Canada, les travaux de terrain ont été menés par des militant·e·s, des consultant·e·s ou des représentant·e·s d'ONG engagées sur des questions liées à la justice climatique. Ces personnes ont réalisé des entretiens et animé des groupes de discussion avec des représentant·e·s de communautés affectées et de groupes de citoyen·ne·s.

Les différentes études de cas couvrent un champ plus ou moins vaste et sont plus ou moins approfondies, en fonction des moyens disponibles et de l'action menée par les organisations qui sont nos partenaires.

Plus précisément (par ordre alphabétique) :

- En Autriche et en Suisse, Amnesty International a rencontré les plaignant·e·s dans deux procédures actuellement en cours devant la Cour européenne des droits de l'homme (*Klimaseniorinnen c. Suisse et Mex M c. Autriche*) et mettant en lumière les violations des droits humains perpétrées, en raison d'une politique inadaptée des gouvernements, contre des femmes âgées dans la première, contre des personnes handicapées dans la seconde. Amnesty International Autriche a également mené des entretiens avec 11 sans-abri et deux professionnel·le·s de la santé travaillant avec des personnes dans cette situation.
- Au Bangladesh, Amnesty International a collaboré avec l'organisation Nagorik Uddyog (Initiative citoyenne), une ONG locale militant en faveur des droits des femmes, des minorités et des populations socialement exclues et défavorisées. Les chercheur·se·s de Nagorik Uddyog se sont rendu·e·s dans quatre communes (*union parishad*) du sous-district (*upazila*) de Shyamnagar (district de Satkhira, près de la frontière indienne) : Burigoalini, Munshiganj, Ishwaripur et Gabura. Ils/elles ont également rencontré des représentant·e·s de la commune de Bedkashi-Sud, dans le sous-district de Koyra (district de Khulna)². Ils/elles ont animé des groupes de discussion réunissant une centaine de personnes et réalisé 25 entretiens individuels dans les villages visités.
- Au Canada, la section francophone d'Amnesty International Canada a collaboré avec la communauté innue de Pessamit. Des entretiens ont été réalisés avec 17 personnes, dont des membres du personnel du Conseil innu de Pessamit (l'autorité centrale de la réserve) et d'autres membres de tous âges de la communauté. Plusieurs entretiens ont également eu lieu, respectivement avec un chercheur du Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), chargé par la communauté d'analyser l'érosion des sols, avec des membres du personnel de l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) et avec la Société pour la nature et les parcs du Québec, qui soutient la population locale dans la création d'une aire de protection du caribou dans la région de Pipmuakan. Les entretiens ont été menés aussi bien en face à face qu'à distance, certains en langue innue, d'autres en français, par un membre de la communauté recruté pour les besoins du projet et par l'équipe de recherches de la section francophone d'Amnesty International Canada, à partir d'un

² Un upazila ou sous-district comprend plusieurs communes (*union parishad*). Une commune regroupe neuf circonscriptions (*ward*), chacune recouvrant généralement au moins un village.

questionnaire établi sur la base des différents droits garantis par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et divers autres traités connexes.

- À Fidji, Amnesty International a travaillé avec un consultant local qui milite en faveur de la justice climatique. Huit résident·e·s du foyer Daulomani Safe Home (centre d'accueil de fortune pour les personnes sans abri) ont été interviewé·e·s, ainsi qu'une personne vivant dans le voisinage. Bien que ce centre soit ouvert à quiconque risque de se retrouver à la rue, toutes ces personnes disaient appartenir à la population fidjienne autochtone (iTaukei) et être gay ou transgenre. Toutes les personnes interrogées travaillaient dans le secteur informel.
- Au Honduras, Amnesty International a collaboré avec la section hondurienne de FIAN International (Food First Information and Action Network). FIAN Honduras a réalisé trois études en partenariat avec des enseignant·e·s et des étudiant·e·s de l'Université autonome nationale du Honduras : une analyse de l'impact du changement climatique sur l'accession progressive au droit à l'alimentation dans la municipalité de Marcovia (département de Choluteca) ; une étude sur l'impact du changement climatique sur les ressources côtières et les moyens de subsistance dans trois localités de la municipalité de Marcovia (Guapinol, Cedeño et Punta Ratón) ; et une analyse socio-économique de familles dépendant de la pêche artisanale à Marcovia. Ces études ont donné lieu à des entretiens, des groupes de discussion et des ateliers organisés au sein des communautés concernées. Ces activités ont réuni une centaine de personnes représentant les populations touchées, ainsi que des responsables gouvernementaux clés.
- En Russie, Amnesty International a travaillé avec le Centre de soutien aux peuples autochtones du Nord. Entre octobre et décembre 2021, les chercheur·se·s de cette organisation autochtone ont réalisé 57 entretiens avec des personnes appartenant à des populations autochtones de la région arctique de l'akoutie (République de Sakha). Ils/elles se sont notamment rendu·e·s dans des villages autochtones des districts de Bouloun (Tiksi et Naiba) et d'Aldan (Khatystyr), où ils/elles ont pu s'entretenir en tête à tête avec des représentant·e·s des habitant·e·s. Elles/ils ont également réalisé des entretiens téléphoniques avec des habitant·e·s de plusieurs villages des districts d'Anabar (Saskylakh et louroung-Khaya), de Verkhnekolymsk (Zyryanka, Nelemnoe, Verkhnekolymsk), de la Moma (Sasyr) et de Nijnekolymsk (Tcherski, Kolymskoe, Andriouchkino).
- Au Sénégal, Amnesty International a travaillé avec une équipe de chercheur·se·s sénagalais·ses et gambien·ne·s. En novembre et décembre 2021, nos consultant·e·s se sont rendu·e·s dans plusieurs villages de la Langue de Barbarie, jusqu'à Gadiol, ainsi qu'à Guet N'dar, Ndar et de Khar Yalla, dans la péninsule de Saint-Louis. Elles/ils ont réalisé des entretiens avec 10 habitant·e·s de la région et ont organisé deux groupes de discussion avec une vingtaine de femmes au total.

Toutes les citations extraites de ces entretiens sont présentées de manière à préserver l'anonymat des personnes interrogées, sauf lorsque ces personnes ont expressément accepté que leur nom soit mentionné.

Les recherches sur documents ont fait appel à diverses sources : rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), études scientifiques et universitaires, politiques nationales en matière de changement climatique, rapports d'ONG, articles de presse, etc. Ces sources sont citées dans le texte.

Amnesty International est extrêmement reconnaissante envers les organisations et les personnes qui ont participé à ce projet et tous ceux et toutes celles qui ont accepté de nous apporter leurs témoignages.

2. COMPLÉMENT D'INFORMATION

« Les mesures prises au niveau mondial pour réduire les émissions de gaz à effet de serre s'avèrent nettement insuffisantes, ce qui entraîne une situation catastrophique en matière de droits humains. »

Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques, 2022³

2.1 INSUFFISANCE DE L'ACTION MONDIALE EN FAVEUR DU CLIMAT

Les rapports les plus récents du GIEC ne pourraient pas être plus clairs : nos chances d'éviter des conséquences du changement climatique encore plus catastrophiques s'amenuisent rapidement.

Pourtant, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter⁴ et les États s'obstinent à approuver de nouveaux projets d'énergies fossiles, revenant sur leurs promesses d'abandon de ces dernières. Ces tendances s'accentuent sur fond d'invasion de l'Ukraine par la Russie et de hausse des prix de l'énergie. Aucun des pays riches industrialisés⁵ ou, plus généralement, des gros émetteurs de carbone,⁶ ne réduit ses émissions suffisamment vite pour véritablement garantir les droits fondamentaux des personnes⁷. Globalement, les engagements qui ont été pris déboucheront sur une augmentation moyenne des températures à la surface de la planète de l'ordre de 2,5°C d'ici la fin du siècle, ce qui aura des

3 Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques [ONU], Promotion et protection des droits humains dans le contexte de l'atténuation des changements climatiques, des pertes et préjudices et de la participation, 22 juillet 2022, doc. ONU A/77/226, § 7.

4 Organisation météorologique mondiale et autres, *United in Science 2022: A Multi-Organization High-Level Compilation of the Most Recent Science Related to Climate Change, Impacts and Responses*, 2022, library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=22128#.Yy2UfXbMKU

5 Dans le présent document, le terme « pays industrialisés riches » fait référence aux pays inclus à l'Annexe 1 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, unfccc.int/parties-observers.

6 Il s'agit d'États qui font partie du Groupe des Vingt (G20), autres que l'Allemagne, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni, qui entrent dans la catégorie des « pays industrialisés riches ». Ensemble, les membres du G20 sont responsables de 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Voir Programme des Nations unies pour l'environnement, *Emissions Gap Report 2022*, octobre 2022, unep.org/resources/emissions-gap-report-2022, p. 7.

7 Voir Programme des Nations unies pour l'environnement, *Emissions Gap Report 2022*, octobre 2022, unep.org/resources/emissions-gap-report-2022

répercussions désastreuses pour des hommes et des femmes du monde entier⁸. Les politiques nationales actuellement mises en œuvre ne sont pas suffisantes pour que les pays respectent leurs engagements⁹.

Les pays riches ne respectent pas les obligations qui sont les leurs au titre de l'Accord de Paris et de la législation en matière de droits humains d'apporter aux pays plus pauvres un soutien, notamment financier, leur permettant de réduire leurs propres émissions de carbone (atténuation du changement climatique) et de s'adapter face aux impacts du changement climatique. À ce jour, ils ne tiennent pas leur engagement de fournir aux pays en développement 100 milliards de dollars par an au titre du financement de l'action pour le climat, entre 2020 et 2025 – alors que ce montant est de toute façon déjà largement inférieur aux besoins réels¹⁰. D'après les estimations les plus récentes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le financement pour le climat provenant des pays développés n'a pas dépassé 83,3 milliards de dollars en 2020¹¹, dont 73 % sous forme de prêts et non de subventions, ce qui ne faisait qu'accroître la dette des pays en développement et leurs obligations envers les donateurs, en réduisant les ressources disponibles pour mettre en œuvre les droits humains dans ces pays. Qui plus est, le financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés était en grande partie consacré aux mesures d'atténuation du changement climatique dans des pays ayant des émissions relativement fortes, alors que les fonds qui pourraient permettre aux petits pays à faibles revenus et très exposés au changement climatique de s'adapter restaient limités. Bien qu'il soit en augmentation, le financement climatique destiné à des projets d'adaptation apparaît toujours bien modeste au vu des besoins mondiaux et de l'appel de l'Accord de Paris en faveur d'un financement équilibré des actions d'atténuation et d'adaptation¹².

Alors qu'ils ont historiquement une lourde responsabilité dans la crise climatique, les pays riches refusent toujours dans une large mesure de s'acquitter de leurs obligations et donc de fournir un soutien financier suffisant et des voies de recours, notamment aux habitant-e-s de pays en développement dont les droits ont été bafoués par des pertes et des préjudices subis du fait de la crise climatique. À la conférence des Nations unies sur le climat de 2021 (COP26), les États riches se sont opposés à la création d'un dispositif financier destiné à fournir des financements nouveaux et complémentaires, distincts de ceux disponibles au titre de l'atténuation et de l'adaptation et autres que les dispositifs d'assurance, afin d'aider les populations des pays à plus faibles revenus ayant subi des pertes et des préjudices liés à la crise climatique¹³. Pour l'instant, seul le Danemark et deux entités régionales, l'Écosse et la région belge de la Wallonie, se sont engagés à fournir des fonds supplémentaires spécialement destinés à couvrir ces pertes et dommages dans des pays en développement¹⁴. La mise en place, lors de précédentes négociations sur le changement climatique, d'autres structures, comme le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ou le Réseau de Santiago pour la prise en compte des pertes et préjudices, ne s'est toujours pas traduite par un réel soutien aux personnes les plus touchées par le changement climatique¹⁵.

8 Convention-cadre sur les changements climatiques, *Les plans climatiques restent insuffisants : Nécessité de plus d'ambition*, 26 octobre 2022, <https://unfccc.int/fr/news/les-plans-climatiques-restent-insuffisants-necessite-de-plus-d-ambition>

9 Organisation météorologique mondiale et autres, *United in Science 2022: A Multi-Organization High-Level Compilation of the Most Recent Science Related to Climate Change, Impacts and Responses*, 17, library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=22128#Yy2UfxbMKUn

10 Selon les informations recueillies par le Comité permanent du financement de la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC), 78 contributions déterminées au niveau national (CDN) sur 153 contiennent une évaluation du coût des besoins, qui atteignent 5 800 à 5 900 milliards de dollars des États-Unis jusqu'en 2030. Seuls 11 % des besoins ainsi chiffrés précisent si le financement doit être national ou international ; parmi ceux-ci, 502 milliards de dollars sont identifiés comme nécessitant une source de financement internationale. Voir Comité permanent du financement de la CCNUCC, *First Report on the Determination of the Needs of Developing Country Parties Related to Implementing the Convention and the Paris Agreement*, 2021, § 16, unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/needs-report Ces chiffres datent du 31 mai 2021.

11 OCDE, *Tendances agrégées du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2020*, 2022, <https://www.oecd.org/fr/environnement/tendances-agreees-du-financement-climatique-fourni-et-mobilise-par-les-pays-developpes-en-2013-2020-2bf47c90-fr.htm>

12 Leia Achampong, Eurodad, "Where do things stand on the global US\$100 billion climate finance goal?", Eurodad, 7 septembre 2022, eurodad.org/where_do_things_stand_on_the_global_100_billion_climate_finance_goal

13 Amnesty International, Résultats de la COP26: 12 mois pour agir contre le changement climatique afin de protéger les droits humains, 18 novembre 2021, amnesty.org/en/documents/lor40/4989/2021/fr/

14 Climate Home News, "Denmark becomes first country to pledge 'loss and damage' finance", 20 septembre 2022, climateagenews.com/2022/09/20/denmark-first-country-pledge-loss-and-damage-finance/ ; Gouvernement écossais, "Scotland to boost climate funding", 11 novembre 2021, gov.scot/news/scotland-to-boost-climate-funding/ ; The Brussels Times, "COP26: Wallonia earmarks one million euros for loss and damages", 14 novembre 2021, brusselstimes.com/news/193568/cop26-wallonia-earmarks-one-million-euros-for-loss-and-damages/

15 Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels, Groupe de travail sur les droits humains et le changement climatique et Loss and Damage Collaboration, *What does a human rights-based approach to addressing loss and damage look like? Key demands for the outcomes of COP 27 at the intersection of loss and damage and human rights*, 1^{er} novembre 2022, <https://www.lossanddamagecollaboration.org/stories/what-does-a-human-rights-based-approach-to-addressing-loss-and-damage-look-like>

2.2 CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE

Le changement climatique a des effets négatifs sur toute une série de droits fondamentaux. Vous trouverez dans ce chapitre un résumé des conséquences mondiales de la crise climatique pour certains droits spécifiques, en particulier sur ceux qui sont abordés dans les études de cas figurant dans le présent rapport¹⁶.

2.2.1 DROIT À LA VIE

Entre 2000 et 2019, plus de 5 millions de personnes sont mortes chaque année sous l'effet de variations délétères de température¹⁷

Le changement climatique est une menace pour le droit à la vie, en particulier lorsqu'il se traduit par des phénomènes météorologiques extrêmes, des canicules, des inondations, des sécheresses, des incendies, des maladies contagieuses transmises entre autres par l'eau, de la malnutrition ou encore une pollution atmosphérique. Le Comité des droits de l'homme estime que « la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et le développement non durable font partie des menaces les plus urgentes et les plus graves pour la capacité des générations présentes et futures de jouir du droit à la vie »¹⁸.

Les États ont l'obligation de respecter et de protéger le droit à la vie de toute menace et situation raisonnablement prévisible mettant la vie en danger et susceptible d'entraîner des décès, y compris des conséquences du changement climatique¹⁹.

2.2.2 DROIT À LA SANTÉ

Entre 2000 et 2016, le nombre de personnes exposées à des vagues de chaleur a augmenté d'environ 125 millions²⁰

Toute augmentation de la température terrestre devrait avoir des effets délétères pour la santé humaine, et notamment sur celle des enfants²¹. En outre, la trajectoire actuelle du changement climatique, si elle se maintient, soumettra bientôt les systèmes de santé de la planète à de fortes tensions et se traduira par des crises humanitaires récurrentes. Le changement climatique aura pour principales conséquences sur la santé des risques accrus de lésion, de maladie et de mort en raison des vagues de chaleur et des incendies ; des risques croissants de dénutrition en raison de la diminution de la production alimentaire dans les régions pauvres et de la productivité réduite parmi les populations à risque ; et des risques grandissants de maladies transmises par la nourriture et l'eau et de maladies vectorielles.

2.2.3 DROIT À UNE ALIMENTATION SUFFISANTE

En 2020, près de 16 millions de personnes, vivant dans 15 pays, ont été touchées par des crises alimentaires causées par des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles²²

16 Pour une analyse plus approfondie des conséquences pour certains droits spécifiques et certains groupes humains, voir Amnesty International, *Nos droits brûlent ! Les gouvernements et les entreprises doivent agir pour protéger l'humanité face à la crise climatique* (Index : POL 30/3476/2021), 7 juin 2021, p. 35-55, amnesty.org/en/documents/pol30/3476/2021/fr/

17 Q. Zhao et autres, "Global, regional and national burden of mortality associated with non-optimal ambient temperatures from 2000 to 2019: a three-stage modelling study", juillet 2021, Lancet Planet Health, Volume 5, [the lancet.com/journals/lanph/article/PIIS2542-5196\(21\)00081-4/fulltext#seccetitle70](https://the lancet.com/journals/lanph/article/PIIS2542-5196(21)00081-4/fulltext#seccetitle70)

18 Comité des droits de l'homme des Nations unies, Observation générale n° 36 : Article 6 : droit à la vie, 3 septembre 2019, doc. ONU CCPR/C/GC/36, § 62.

19 Comité des droits de l'homme des Nations unies, Observation générale n° 36 : Article 6 : droit à la vie, 3 septembre 2019, doc. ONU CCPR/C/GC/36, § 62 ; et Views Adopted by the Committee Under Article 5 of the Optional Protocol, concerning Communication Number 3624/2019, 22 septembre 2022, doc. ONU CCPR/C/135/D/3624/2019, § 8.3.

20 Organisation mondiale de la santé, *Heat and Health Factsheet*, 2018, who.int/news-room/fact-sheets/detail/climate-change-heat-and-health

21 GIEC, *Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, Résumé à l'intention des décideurs*, 2018, ipcc.ch/sr15/chapter/spm/, p. 11.

22 Programme alimentaire mondial, *HungerMap LIVE: Global insights and key trends*, 2022, static.hungermapdata.org/insight-reports/2022-09-23/global-climate.pdf

Le changement climatique menace le droit à l'alimentation de millions d'êtres humains, sur lequel il a des effets négatifs à tous les niveaux²³. Il affecte la disponibilité de la nourriture, dans la mesure où des phénomènes météorologiques imprévisibles et violents réduisent les rendements agricoles (cultures, élevage, pêche et aquaculture) et entraîne au bout du compte une perte considérable de biodiversité terrestre et marine. La hausse des niveaux de dioxyde de carbone réduit par ailleurs la valeur nutritionnelle de cultures telles que le riz ou le blé²⁴.

2.2.4 DROIT À L'EAU ET À DES INSTALLATIONS SANITAIRES

Un enfant sur quatre vivra dans des zones aux ressources en eau extrêmement limitées d'ici à 2040²⁵

Le changement climatique touche tous les aspects du droit à l'eau : sa disponibilité, son accessibilité, sa qualité et sa quantité²⁶. Sont particulièrement en cause : la montée du niveau des océans et la salinisation qu'elle entraîne, la fonte des neiges et des glaces, des précipitations irrégulières et la hausse des températures²⁷. Par ailleurs, l'accès aux installations sanitaires peut également être fortement entravé par les effets du climat, par exemple lorsqu'une tempête tropicale et de fortes inondations s'accompagnent de pollutions et de la destruction des infrastructures.

2.2.5 DROIT À UN LOGEMENT CONVENABLE

Pour la seule année 2021, 22,3 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de phénomènes météorologiques²⁸

Les inondations et glissements de terrain, provoqués par de fortes précipitations, des ondes de tempête côtières et l'élévation du niveau de la mer, peuvent détruire ou gravement endommager des logements, en particulier des habitations de fortune précaires et inadaptées²⁹. Le droit à un logement convenable est également compromis lorsque des personnes sont contraintes de partir de chez elles parce que leurs moyens de subsistance sont mis en péril par les conséquences du changement climatique (sécheresse, salinisation, érosion des sols, etc.), entraînant insécurité alimentaire et pénuries d'eau.

2.2.6 DROITS AU TRAVAIL ET À UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT

Entre 2000 et 2015, 23 millions d'années de vie active ont été perdues chaque année en raison de « catastrophes liées à l'environnement causées ou aggravées par l'activité humaine³⁰ »

Le changement climatique porte atteinte aux droits au travail et à un niveau de vie suffisant, en particulier pour les personnes dont les moyens de subsistance sont étroitement liés aux écosystèmes dans lesquels elles vivent, comme les populations autochtones, les petits exploitants qui pratiquent une agriculture

23 Dans son observation générale n° 12 (1999) sur le droit à une nourriture suffisante, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies a déterminé que les éléments nécessaires pour garantir le droit à l'alimentation (c'est-à-dire la possibilité soit de tirer directement son alimentation de la terre ou d'autres ressources naturelles, soit d'acheter de la nourriture) étaient la disponibilité, l'accessibilité et l'adéquation. Voir doc. ONU E/C.12/1999/5.

24 M. R. Smith et S. S. Myers, "Impact of anthropogenic CO2 emissions on global human nutrition", septembre 2018, Nature Climate Change, Volume 8, nature.com/articles/s41558-018-0253-3

25 UNICEF, Près de 600 millions d'enfants vivront dans des zones aux ressources en eau extrêmement limitées d'ici à 2040, Communiqué de presse <https://www.unicef.org/fr/communiqu%C3%A9s-de-presse/pr%C3%A8s-de-600-millions-d%20enfants-vivront-dans-des-zones-aux-ressources-en-eau>

26 HCDH, *Climate Change and the Human Rights to Water and Sanitation*, Position Paper, www.ohchr.org/Documents/Issues/Water/Climate_Change_Right_Water_Sanitation.pdf ; rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, Special thematic report on climate change and the human rights to water and sanitation, 28 janvier 2022, ohchr.org/en/documents/thematic-reports/special-thematic-report-climate-change-and-human-rights-water-and

27 GIEC, *Climate Change 2022 – Climate Impacts, Adaptation and Vulnerability, Working Group II contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Summary for Policymakers*, février 2022, ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_SummaryForPolicymakers.pdf, § B.4.2.

28 Internal Displacement Monitoring Centre, Global Report on Internal Displacement 2022, mai 2022, internal-displacement.org/publications/2022-global-report-on-internal-displacement

29 Rapporteur spéciale de l'ONU sur le droit à un logement convenable, Rapport, 6 août 2019, doc. ONU A/64/255 ; rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, Changements climatiques et pauvreté, 25 juin 2019, doc. ONU A/HRC/41/39 ; J.-B. N. Olivotto et autres, "Housing and informal settlements", in C. Rosenzweig et autres (sous la direction de), *Climate Change and Cities: Second Assessment Report of the Urban Climate Change Research Network*, 2018, pages 399–440.

30 Organisation internationale du travail, *The Future of Work in a Changing Natural Environment: Climate Change, Degradation, and Sustainability*, 2018, ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms_644145.pdf

pluviale, les ouvriers agricoles saisonniers, les pêcheurs, les éleveurs et les personnes employées dans le secteur du tourisme.

2.2.7 DROIT À LA CULTURE

« La hausse des températures, les traumatismes engendrés par les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes et la perte des moyens de subsistance et de la culture s'accompagnent d'un certain nombre de problèmes de santé mentale³¹ »

Le changement climatique entraîne une destruction, irréversible ou non, du patrimoine culturel partout dans le monde. La perte ou la dégradation d'écosystèmes tels que le monde arctique, les forêts boréales, tropicales ou de montagne, ou encore les zones de pastoralisme semi-arides ont des conséquences incalculables pour les cultures des personnes qui y vivent et qui voient changer, voire disparaître, leurs moyens de subsistance, alors que ceux-ci sont constitutifs de leur culture. Ces personnes perdent à la fois leur mode de vie et l'accès à leur patrimoine culturel (herbes médicinales, sites dédiés à des rites ou à des cérémonies, etc.).

La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones garantit le droit inaliénable des populations autochtones de jouir des territoires et des ressources naturelles essentielles à leur subsistance et à leur identité culturelle.

2.3 OBLIGATIONS DES ÉTATS EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Tous les États sont tenus, aux termes du droit international relatif aux droits humains, de respecter, protéger et mettre en œuvre l'ensemble des droits humains de toutes et tous, sans discrimination, en application des divers traités internationaux et régionaux relatifs aux droits humains auxquels ils ont adhéré³². Cette obligation inclut la protection de l'exercice des droits humains contre tout préjudice environnemental causé par un acte ou une omission sur leur territoire ou sous leur compétence, qu'ils soient commis par des acteurs étatiques ou non étatiques, en particulier des entreprises. Les effets négatifs actuels et prévisibles du changement climatique sur l'exercice des droits humains des générations présentes et futures renforcent donc le devoir qu'ont les États de prendre toutes les mesures raisonnables afin d'éviter de tels dommages, en mettant pleinement à profit les capacités qui sont les leurs.³³

Pour respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains face à la crise climatique, tous les États doivent s'acquitter des obligations essentielles suivantes³⁴ :

- Tout faire, dans la mesure de leurs moyens, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre le plus rapidement possible, à la fois au niveau national et par le biais d'une coopération internationale.
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour aider les populations se trouvant sous leur juridiction à s'adapter aux effets prévisibles et inévitables du changement climatique, ce qui limitera son incidence sur leurs droits humains.

31 GIEC, *Climate Change 2022 – Climate Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report, février 2022, https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf, § B.1.4.

32 Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), « Status of ratification interactive dashboard », 2022, indicators.ohchr.org/

33 Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable, 1^{er} février 2016, doc. ONU A/HRC/31/52, §. 33 ; HCDH, « Five UN human rights treaty bodies issue a joint statement on human rights and climate change », déclaration conjointe d'organes de suivi des traités des Nations unies sur les droits humains et le changement climatique, 16 septembre 2019, ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24998&LangID=E ; Comité des droits de l'homme des Nations unies, Views Adopted by the Committee Under Article 5 of the Optional Protocol, concerning Communication Number 3624/2019, 22 septembre 2022, doc. ONU CCPR/C/135/D/3624/2019, § 8.3.

Pour une analyse détaillée des obligations des États en matière de droits humains concernant le changement climatique, voir le rapport d'Amnesty International³⁴ *Nos droits brûlent ! Les gouvernements et les entreprises doivent agir pour protéger l'humanité face à la crise climatique* (Index : POL 30/3476/2021), 7 juin 2021, p. 35-55, amnesty.org/en/documents/pol30/3476/2021/fr/

- Veiller à ce que toutes les politiques et mesures visant à lutter contre la crise climatique respectent, protègent et mettent en œuvre les droits humains, notamment le droit à l'information, à la participation et à un recours.
- Garantir des voies de recours efficaces à toutes les personnes dont les droits ont été bafoués du fait de pertes et préjudices causés par la crise climatique.
- Réglementer les activités des entreprises pour veiller à ce qu'elles réduisent les émissions conformément aux données scientifiques et à ce qu'elles respectent les droits humains tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

Les États ont également des obligations extraterritoriales, c'est-à-dire des obligations en matière de droits humains liées au comportement d'un État à l'intérieur de ses frontières et à l'étranger, qui ont des effets sur l'exercice des droits humains en dehors du territoire de l'État, ainsi que des obligations de nature internationale de réaliser universellement les droits humains, notamment par le biais de la coopération internationale³⁵.

Les pays riches sont tenus, en vertu de la législation environnementale et relative aux droits humains, de réduire leurs émissions plus rapidement que les autres³⁶.

Les États qui ont une responsabilité plus élevée dans la crise climatique – parce que leurs émissions actuelles et passées par habitant sont plus élevées que la moyenne – sont conjointement responsables d'offrir des voies de recours aux populations touchées selon leur degré de contribution à ce préjudice. Les États riches sont également tenus d'apporter un financement et un soutien suffisants aux pays en développement pour lutter contre la crise climatique par des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.

Lorsque les États ne prennent pas de mesures volontaristes pour empêcher les préjudices causés aux droits humains par le changement climatique, notamment ses répercussions prévisibles à long terme, ils violent leurs obligations au regard du droit relatif aux droits humains³⁷.

35 Principes de Maastricht relatifs aux obligations extraterritoriales des États dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, principe 8. Les Principes de Maastricht ont été créés à l'issue d'un long processus qui a duré plusieurs années avant d'être adoptés par 40 spécialistes du droit international venus du monde entier, parmi lesquels des membres d'organes internationaux de suivi des traités relatifs aux droits humains et d'organes régionaux de défense des droits humains, ainsi que des rapporteurs et rapporteuses spéciaux du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. S'ils n'ont pas donné naissance à une nouvelle législation, les Principes de Maastricht se sont inspirés de lois et normes existantes en vue de préciser les obligations des États au regard de leur comportement extraterritorial. Ces Principes, accompagnés d'un commentaire précisant l'autorité juridique responsable de chacun d'entre eux, ont été publiés en anglais dans : LSE Library Services, Olivier De Schutter et autres, "Commentary to the Maastricht principles on extraterritorial obligations of states in the area of economic, social and cultural rights", Human Rights Quarterly, vol. 34, septembre 2015, eprints.lse.ac.uk/47404/

36 La CCNUCC et l'Accord de Paris retiennent le principe des responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives, reconnaissant que les différents pays n'ont pas tous les mêmes capacités ni les mêmes responsabilités en matière de lutte contre le changement climatique. L'Accord de Paris dispose en son article 4 que « les pays développés Parties devraient continuer de montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus à l'échelle de l'économie ». Le droit relatif aux droits humains dispose implicitement que les responsabilités sont différencierées au sens où les États qui le peuvent doivent fournir une assistance internationale, lorsqu'il y a lieu, en vue d'assurer l'exercice des droits humains (article 2(1) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).

37 HCDH, "Key messages on human rights and climate change", ohchr.org/Documents/Issues/ClimateChange/KeyMessages_on_HR_CC.pdf

3. LES POPULATIONS MARGINALISÉES DU LITTORAL DU SUD-OUEST DU BANGLADESH

3.1 PAUVRETÉ ET MARGINALISATION

La plupart des habitant-e-s du littoral du sud-ouest du Bangladesh sont extrêmement exposé-e-s aux effets du changement climatique, notamment parce qu'ils/elles vivent dans des zones vulnérables de faible élévation, que leurs moyens de subsistance dépendent des ressources naturelles et que beaucoup sont pauvres. Certaines personnes sont confrontées à des problèmes supplémentaires dus à des discriminations profondément engrainées fondées sur l'appartenance ethnique, la religion ou la caste (c'est par exemple le cas des Dalits et du peuple autochtone Munda).

La présente étude est basée sur des entretiens réalisés au sein de cinq communautés des districts de Satkhira et de Khulna, qui bordent la région des Sundarbans, l'une des plus grandes mangroves du monde³⁸. La population locale vit essentiellement de la pêche de subsistance, de l'élevage de crevettes et de l'agriculture. Plusieurs des personnes interviewées ont déclaré appartenir aux communautés dalit ou munda ou être en situation de marginalisation pour diverses raisons (métier exercé, appartenance ethnique, etc.). Elles n'ont pas nécessairement établi un lien entre leur identité et leur expérience du changement climatique lors des entretiens.

Les Dalits du Bangladesh constituent un groupe marginalisé. Ils sont généralement considérés comme « de basse caste » en raison de leur naissance et des métiers qu'ils exercent ou que leurs ancêtres ont exercés et qui sont jugés sales et impurs. Aujourd'hui, les Dalits travaillent souvent comme « balayeurs », chargés de nettoyer les latrines et de ramasser les ordures. Ils sont qualifiés d'« intouchables » dans le système hindou de castes qui prévaut dans l'ensemble du sous-continent indien³⁹. Environ 6,5 millions de Dalits vivent au Bangladesh⁴⁰. La plupart sont pauvres et ont un accès limité à l'éducation, aux soins de santé, à un logement sûr et sans danger, à l'assainissement et à un travail décent, en raison de l'exclusion et de la stigmatisation sociales dont ils sont victimes et d'opportunités limitées⁴¹.

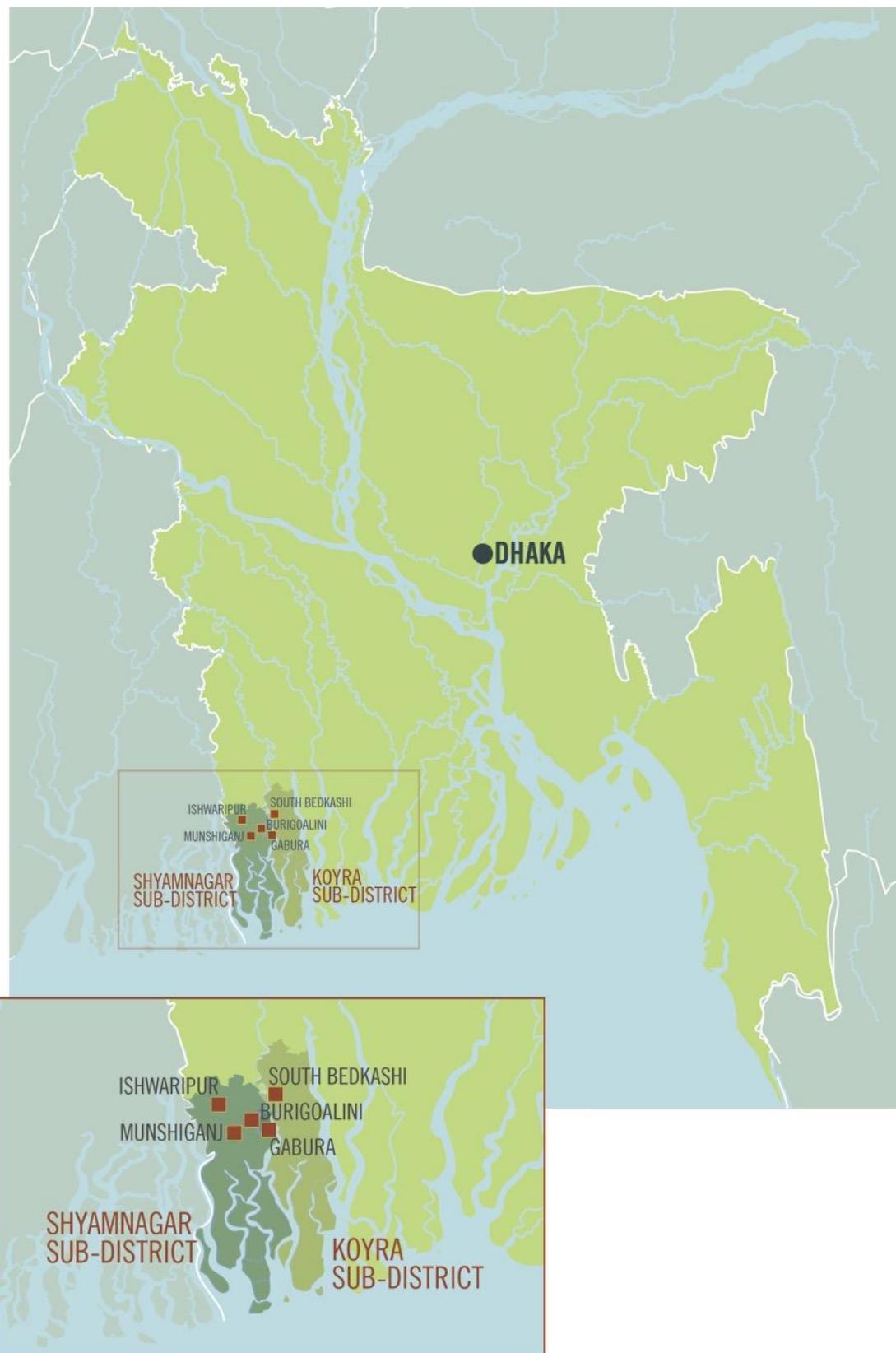
38 UNESCO, « Les Sundarbans », consulté le 20 novembre 2022, <https://whc.unesco.org/fr/list/798/>

39 A. Kabir et autres, « Qualitative exploration of sociocultural determinants of health inequities of Dalit population in Dhaka City, Bangladesh », décembre 2018, BMJ Open, Volume 8, Issue 12, pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30552259/

40 International Dalit Solidarity Network, Bangladesh, idsn.org/countries/bangladesh/

41 Nagorik Uddyog et Bangladesh Dalit and Excluded Rights Movement, *Dalit Initiatives in Bangladesh*, 2013, idsn.org/wp-content/uploads/2015/01/Dalit-Initiatives-in-Bangladesh.pdf ; HCDH, *Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel – Bangladesh*, 11 juillet 2018, doc. ONU A/HRC/39/12 ; OHCHR, *Résumé des communications des parties prenantes concernant le Bangladesh*, 13 mars 2018, doc. ONU A/HRC/WG.6/30/BGD/3 ; A. Kabir et autres, « Qualitative exploration of sociocultural determinants of

BANGLADESH



health inequities of Dalit population in Dhaka City, Bangladesh", décembre 2018, BMJ Open, Volume 8, Issue 12, pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30552259/

Les discriminations systémiques et intergénérationnelles exposent d'autant plus les Dalits aux conséquences néfastes du changement climatique. Les Dalits sont généralement exclus et contraints de vivre dans les villages à l'écart des membres des castes dominantes, dans des habitations précaires situées dans des zones délaissées et peu sûres, privées des services les plus essentiels⁴². Cantonnés dans certains métiers méprisés, ils ont beaucoup de mal à gagner leur vie dans la période qui suit une catastrophe. Ils ne bénéficient pas de la sécurité sociale et sont davantage susceptibles de se retrouver endettés⁴³.

Les Mundas constituent un peuple autochtone présent dans les Sundarbans du sud-ouest du Bangladesh depuis plus de deux siècles⁴⁴. La forêt des Sundarbans joue un rôle culturel et spirituel crucial dans la vie des Mundas. Elle est en outre essentielle à leur subsistance⁴⁵. Les Mundas font historiquement l'objet de discriminations et d'un rejet de la société⁴⁶. Une femme d'ethnie munda rencontrée pour les besoins du présent rapport a par exemple expliqué que, lors des réunions publiques, les membres de son groupe étaient obligés de s'asseoir par terre, dans le fond de la salle. Un statut que confirme le témoignage du directeur de l'organisation Sundarbans Indigenous Munda Sangstha (SAMS), une ONG locale de défense des droits des Mundas :

« Lorsque les Mundas sont arrivés à Satkhira, ils étaient propriétaires de la terre qu'ils cultivaient. Une famille munda traditionnelle pouvait posséder une centaine d'acres [une quarantaine d'hectares]. Ils ont depuis été spoliés de leurs terres, sous prétexte qu'ils ne pouvaient pas payer l'impôt. On leur a dit qu'un acre représentait un bigha [unité locale de superficie], alors qu'un acre vaut presque trois bighas. Presque tous les paysans mundas sont aujourd'hui sans terres. Nous qui sommes les descendants, nous vivons aujourd'hui sur des terres qui appartiennent à l'État. »

Krishnapada Munda, directeur exécutif de SAMS, Shyamnagar (Satkhira)⁴⁷.

D'autres organisations de défense des droits humains, ainsi que le rapporteur spécial sur les droits de l'homme et le changement climatique, ont également dénoncé les manifestations d'hostilité et de discrimination envers les Mundas en matière de protection contre les cyclones (les Mundas se voyant attribuer des abris anciens ou exigus, dans lesquels les femmes ne peuvent pas assurer leur hygiène personnelle)⁴⁸.

Pourtant, les documents concernant la politique climatique des autorités bangladaises examinés pour les besoins de la présente étude ne mentionnent pas la vulnérabilité particulière des Dalits, des peuples autochtones et d'autres minorités face au changement climatique⁴⁹. Alors que le Bangladesh est partie à la Convention n°107 de l'Organisation internationale du travail relative aux populations aborigènes et tribales, il

42 Nagorik Uddyog & Bangladesh Dalit and Excluded Rights Movement, *Dalit Initiatives in Bangladesh*, 2013, idsn.org/wp-content/uploads/2015/01/Dalit-Initiatives-in-Bangladesh.pdf; A. Kabir et autres, "Qualitative exploration of sociocultural determinants of health inequities of Dalit population in Dhaka City, Bangladesh", décembre 2018, BMJ Open, Volume 8, Issue 12, pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30552259/

43 Bond, *Caste and Development*, 2019, bond.org.uk/wp-content/uploads/2022/03/bond_caste_reportscreen.pdf

44 A. R. Islam et autres, "Ethnobotanical study of plants used by the Munda ethnic group living around the Sundarbans, the world's largest mangrove forest in southwestern Bangladesh", 2022, Journal of Ethnopharmacology, Volume 285, pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34822959/

45 A. R. Islam et autres, "Ethnobotanical study of plants used by the Munda ethnic group living around the Sundarbans, the world's largest mangrove forest in southwestern Bangladesh. Journal of Ethnopharmacology", 2022, Volume 285, pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34822959/; S. Roy, "Livelihood Resilience of the Indigenous Munda Community in the Bangladesh Sundarbans Forest", in W. Leal Filho (sous la direction de), *Handbook of Climate Change Resilience*, 2003, Springer, <https://link.springer.com/referencework/10.1007/978-3-319-93336-8>

46 S. Sharmeen, "Politics of development and articulation of indigenous identity: the formation of Munda identity in Barind, Bangladesh", 2013, IJAPS, Volume 9, Issue 1, <http://eprints.usm.my/40653/1/Art6-Sharmeen.pdf>

47 Tous les entretiens réalisés pour cette étude de cas ont tous été menés par l'ONG bangladaise Nagorik Uddyog pour le compte d'Amnesty International entre septembre 2021 et janvier 2022. Voir la rubrique Méthodologie au chapitre 1.

48 Initiative for Rights, *An Initiative to Understand the Situation of Indigenous Munda Community Facing in the Context of the COVID-19 Pandemic*, 2021, thesouthasiacollective.org/wp-content/uploads/2021/02/IRV-An-initiative-to-understand-the-situation-of-the-Indigenous-Munda-community-in-the-context-of-the-COVID-19-pandemic.pdf; Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques, *Statement at the Conclusion of the Country Visit to Bangladesh*, 15 septembre 2022, ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/climatechange/2022-09-14/SR-ClimateChange-EOM-Statement-Bangladesh-20220915.pdf

49 Gouvernement de la République populaire du Bangladesh, "Bangladesh Climate Change Strategy and Action Plan", 2009, policy.asiapacificenergy.org/sites/default/files/Bangladesh%20Climate%20Change%20Strategy%20and%20Action%20Plan%202009.pdf; "National Adaptation Plan of Action", 2009, unfccc.int/sites/NAPC/Country%20Documents/Parties/ban02.pdf; "Third National Communication to the United Nations Framework Convention on Climate Change", juin 2018, unfccc.int/sites/default/files/resource/TNC%20Report%20%28Low%20Resolution%29%202003_01_2019.pdf; "Nationally Determined Contribution 2021", unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/NDC_submission_20210826revised.pdf.

s'efforce depuis quelques années de faire disparaître du discours public la notion même de droits des peuples autochtones, en donnant par exemple des instructions en ce sens aux médias⁵⁰.

Qu'ils/elles se disent ou non dalit ou munda, bon nombre d'habitant·e·s du sud-ouest du Bangladesh sont pauvres. Selon les statistiques nationales les plus récentes, le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté et dans un état de pauvreté extrême est plus élevé dans le sud-ouest du Bangladesh que dans le reste du pays⁵¹. Qui plus est, le sud-ouest est une région côtière particulièrement exposée à l'élévation du niveau des océans.



Maisons de pêcheurs à Shyamnagar (Satkhira, Bangladesh), septembre 2021. © Farhan Hossain/Amnesty International

3.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

L'élévation du niveau des océans se traduit par la pénétration d'eau salée dans les cours d'eau et dans les terres agricoles. Ce phénomène, aggravé par de mauvaises pratiques dans les élevages des crevettes, qui demandent de l'eau de mer, constitue une menace particulièrement grave dans le sud-ouest du Bangladesh^{52 53}. La population locale parle de *Notun Durjog* – le « nouveau désastre ».

La côte des Sundarbans recule chaque année de près de 200 mètres. C'est l'avenir de tout l'écosystème qui est menacé⁵⁴. La disparition des Sundarbans non seulement s'accompagne de la perte des moyens de

50 A. Drong, "Bangladesh Adivasi Forum: Promoting Indigenous Peoples Rights in Bangladesh", 25 octobre 2021, raoen.org/2021/10/25/bangladesh-adivasi-forum-promoting-indigenous-peoples-rights-in-bangladesh/ Il convient toutefois de noter qu'en droit international, le statut des peuples autochtones ne dépend pas de la volonté du gouvernement concerné de le reconnaître ou non.

51 Banque mondiale, *Bangladesh Interactive Poverty Maps*, 10 novembre 2016, worldbank.org/en/data/interactive/2016/11/10/bangladesh-poverty-maps

52 S. Dasgupta et autres, "River salinity and climate change. Evidence from coastal Bangladesh, The World Bank, Policy Research Working Paper", 2014, documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/522091468209055387/river-salinity-and-climate-change-evidence-from-coastal-bangladesh

53 M. S. Hossain et autres, "Impacts of shrimp farming on the coastal environment of Bangladesh and approach for management", 19 mars 2013, *Reviews in Environmental Science and Bio/Technology*, Volume 12, link.springer.com/article/10.1007/s11157-013-9311-5

54 Zoological Society of London (ZSL), *Bengali Forests Are Fading Away*, 11 janvier 2013, zsl.org/conservation/news/bengali-forests-are-fading-away#:~:text=Mangrove%20forests%20of%20the%20Sundarbans,disappearing%20in%20a%20single%20year.

subsistance des habitant·e·s et d'une érosion de la biodiversité, mais elle expose également davantage les zones situées plus loin dans les terres aux cyclones et aux ondes de tempête dévastatrices qu'ils soulèvent⁵⁵.

Certains villages visités pour les besoins de cette étude ont connu plusieurs violents cyclones successifs.

« Pendant la [tempête] Aila [en 2009], nous étions dans un village voisin, où habitent mes beaux-parents... Quand nous sommes rentrés, nous avons constaté qu'il ne restait plus rien. »

Témoignage d'un habitant de Bedkashi-sud (Koyra).

En plus des ondes marines provoquées par les tempêtes tropicales, la région connaît de fréquentes inondations pendant la mousson⁵⁶. Le Bangladesh est par ailleurs régulièrement touché par des épisodes de sécheresse⁵⁷, en particulier dans le nord-ouest du pays, mais également, de plus en plus souvent, sur le littoral du sud-ouest⁵⁸. Le changement climatique est en partie responsable de l'intensification de ces phénomènes⁵⁹.

« La sécheresse est insupportable cette année. Il n'a pas plu pendant deux ou trois mois pendant l'été 2021. Si cela continue, nous ne pourrons plus vivre ici. »

Témoignage d'un habitant de Burigoalini (Shyamnagar).

3.3 MOYENS DE SUBSISTANCE SOUS TENSION, HABITATIONS DÉTRUITES ET BAISSE DE LA QUALITÉ DE VIE

Les habitant·e·s de la région dépendent essentiellement pour leur subsistance de la pêche artisanale, de l'élevage des crevettes et de l'agriculture. Leur capacité à préserver une qualité de vie acceptable peut être sérieusement compromise par les cyclones, les inondations, la salinisation des milieux et la sécheresse. Les effets potentiellement désastreux du changement climatique sur l'exercice des droits humains au Bangladesh ont été soulignés par le rapporteur spécial sur les droits de l'homme et le changement climatique au lendemain de sa visite au Bangladesh, en septembre 2022⁶⁰.

« Nous avons tout perdu dans les inondations qui se sont produites lors de la mousson [de 2021]. Nos maisons et nos cultures ont été détruites. »

Témoignage d'un habitant d'Ishwaripur (Shyamnagar).

Les tempêtes tropicales détruisent les cultures et endommagent les infrastructures liées à la pêche. En 2009, la tempête Aila a dévasté environ 150 000 hectares de terres de culture⁶¹ qui sont restées submergées pendant trois ans sous des nappes stagnantes d'eau salée. Les plantes cultivées ont eu

55 The Climate Reality Project, *How the Climate Crisis Is Impacting Bangladesh*, 9 décembre 2021, climaterealityproject.org/blog/how-climate-crisis-impacting-bangladesh

56 Selon le GIEC, la hausse des températures augmente la probabilité d'assister à des inondations en période de mousson en Asie du Sud. GIEC, *Climate Change 2022 - Climate Impacts, Adaptation and Vulnerability, Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report: Chapter 10 – Asia*, février 2022, ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Chapter10.pdf, p. 1463.

57 Gouvernement de la République populaire du Bangladesh - Ministère de l'Environnement, de la Forêt et du Changement climatique, "Third National communication to the United Nations Framework Convention on Climate Change", juin 2018, unfccc.int/sites/default/files/resource/TNC%20Report%20%28Low%20Resolution%29%202003_01_2019.pdf, p. 34.

58 B Sheikh et autres, "Drought assessment in the coastal region of Bangladesh using grid data", *6th International Conference on Engineering Research, Innovation and Education School of Applied sciences & Technology*, février 2021, SUST, Sylhet, researchgate.net/publication/350327177_Drought_assessment_in_the_coastal_region_of_Bangladesh_using_grid_data

59 Institut des États-Unis pour la paix, *How Climate Change Deepens Bangladesh's Fragility*, 13 septembre 2021, uisp.org/publications/2021/09/how-climate-change-deepens-bangladesh-s-fragility Scientific American, "Adapting to climate change lessons from Bangladesh", 1^{er} mars 2021, [scientificamerican.com/article/adapting-to-climate-change-lessons-from-bangladesh/](https://www.scientificamerican.com/article/adapting-to-climate-change-lessons-from-bangladesh/)

60 Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques, *Statement at the Conclusion of the Country Visit to Bangladesh*, 15 septembre 2022, ohchr.org/sites/default/files/documents/Issues/climatechange/2022-09-14/SR-ClimateChange-EOM-Statement-Bangladesh-20220915.pdf

61 R. Subhani et autres, "Impact of Cyclone Yaas 2021 aggravated by COVID-19 pandemic in the southwest coastal zone of Bangladesh", 1^{er} décembre 2021, *Sustainability*, Volume 13, Issue 23, mdpi.com/2071-1050/13/23/13324

beaucoup de mal à pousser et les piscicultures ont enregistré une mortalité élevée⁶². Les éleveurs de crevettes connaissent une baisse des rendements due aux températures élevées et aux fortes précipitations, qui affectent la croissance des crustacés et augmentent leur sensibilité aux maladies. Les pêcheurs artisanaux se plaignent d'une baisse des prises, tandis que les rendements devraient continuer de chuter en raison de la salinisation des eaux induite en partie par l'élévation du niveau des océans⁶³.

Selon un jeune pêcheur du sous-district de Shyamnagar, les populations de poissons dans les eaux accessibles des Sundarbans ont considérablement diminué.

Pour survivre après une catastrophe, les villageois-e-s expliquent qu'ils/elles sont obligé-e-s d'emprunter de l'argent à des prêteurs privés, souvent à des taux prohibitifs.

« Pendant les inondations, nous sommes bloqués chez nous pendant trois ou quatre semaines. Nous sommes obligés d'emprunter pour nourrir nos enfants, à des taux qui peuvent atteindre 20 ou 30 %. »

Témoignage d'un habitant du village de pêcheurs de Munshiganj.

Les familles fragiles sur le plan économique risquent de devenir la proie de pratiques d'exploitation. Une étude montre par exemple que des enfants de la région des Sundarbans se retrouvent en situation de travail forcé dans des entreprises d'élevage et de transformation de poissons et de crevettes à la suite de fausses promesses de rémunération correcte, censée permettre à leurs familles de rembourser leurs dettes⁶⁴.

Les tempêtes et les inondations qui frappent les régions côtières du sud-ouest du Bangladesh ont également des effets dévastateurs pour le droit à un logement convenable.

« Nos maisons ont été détruites chaque année par les tempêtes Aila, Sidr et Amphan. »

Témoignage d'une hindoue de caste inférieure, Koyra (district de Khulna).

Une grande partie du territoire de la commune de Bedkashi-sud – l'un des secteurs visités pour les besoins de cette étude de cas – a été régulièrement touchée par des inondations pendant près de trois ans après le passage de la tempête Aila, en mai 2009, en raison des dégâts occasionnés à la digue de protection voisine⁶⁵. Selon un professionnel de la santé local, cette situation s'est accompagnée d'une recrudescence de certaines maladies et infections. Les équipes de secours ont eu beaucoup de mal à atteindre certaines zones isolées par la montée des eaux. Il a fallu attendre la réparation de la digue, en mars 2012, pour que les villages du secteur cessent d'être inondés. Pendant tout ce temps, des familles entières ont vécu sur les digues, dans des habitations de fortune aménagées ailleurs ou dans les ruines de leurs maisons inondées.

« Nous avons vécu pendant trois ans dans une maison flottante. »

Témoignage d'un habitant de Dakshin (Bedkashi-sud).

La mise en place d'abris anti-cyclone a certes permis de sauver de nombreuses vies depuis une vingtaine d'années⁶⁶, mais le fait de rester de façon prolongée dans ce type d'hébergement peut s'avérer stressant. Les femmes, par exemple, et en particulier les femmes enceintes ou allaitantes, se plaignaient de l'absence de toilettes séparées et d'un manque d'intimité. Certaines des femmes interrogées disaient même hésiter à retourner dans de tels abris en cas de nouvelles catastrophes⁶⁷.

62 M. Moniruzzaman et autres, "Environmental migrants in Bangladesh: A case study on climatic change hazards in the southwestern coastal area", in Nazrul Islam et André van Amstel (sous la direction de), *Bangladesh I: Climate Change Impacts, Mitigation, and Adaptation in Developing Countries*, 2018, link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-319-26357-1_4

63 GIEC, *Climate Change 2022 - Climate Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report: *Chapter 10 – Asia*, février 2022, ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Chapter10.pdf, p. 1491.

64 D. Brown et autres, "Modern slavery, environmental degradation and climate change: Fisheries, field, forests and factories", *Environment and Planning E: Nature and Space*, 2021; Volume 4, Issue 2, journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/2514848619887156

65 S. K. Saha et autres, "Cyclone Aila and post disaster housing assistance in Bangladesh", 2021, *Sustainability*, 13(15), mdpi.com/2071-1050/13/15/8604

66 Les bâtiments scolaires et administratifs, ainsi que certaines structures dédiées, servent d'abris en cas de tempête et les gens sont invités à s'y rendre par des bénévoles qui alertent la population, en indiquant le niveau d'alerte, au moyen de hauts-parleurs. Le nombre d'abris a été augmenté et le système d'alerte en amont amélioré après le passage de la tempête tropicale Gorky, en 1991.

67 T. J. Chowdhury et autres, "Lived-experience of women's well-being in the cyclone shelters of coastal Bangladesh, prehospital disaster medicine", août 2022, *Prehosp Disaster Med*, Volume 37, Issue 4, pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/35477492/



3.4 EAU ET INSTALLATIONS SANITAIRES

Les cyclones et les inondations engendrent une forte pollution de l'eau et endommagent sérieusement les infrastructures d'assainissement.

« Les toilettes sont envahies par l'eau. Pendant la mousson, la matière fécale flotte souvent à la surface dans les toilettes, qui deviennent inutilisables. »

Témoignage d'un habitant de Banshipur (Shyamnagar).

« Il y a une forte salinisation dans notre secteur. Pendant la mousson, les ressources en eau potable sont submergées par de l'eau de mer salée. Les personnes influentes⁶⁸ de la région contrôlent la circulation de l'eau. »

Témoignage d'un habitant de Banshipur (district de Satkhira).

Les personnes interrogées expliquent qu'elles s'efforcent de trouver de l'eau propre pour la boisson, mais qu'elles sont souvent obligées de se laver et de faire leur lessive et leur vaisselle avec de l'eau salée.



Face à la rareté de l'eau douce à proximité, les habitant-e-s doivent absolument faire des réserves. Satkhira (Bangladesh), septembre 2021. © Farhan Hossain/Amnesty International

« Ici, les enfants ont des maladies de peau, des éruptions cutanées et des nodules, par exemple. C'est essentiellement dû à la salinité de l'eau avec laquelle on se lave. »

Habitant de Bagbidhoba, dans la commune de Gabura.

⁶⁸ Ce terme, « personnes influentes », désigne probablement les membres du parti politique au pouvoir et les habitant-e-s les plus aisés du village.

Boire de l'eau contenant du sel augmente en outre les chances de contracter des maladies telles que les diarrhées ou la dysenterie, qui touchent plus particulièrement les enfants⁶⁹, ainsi que les risques de tension artérielle, avec tous les problèmes associés⁷⁰. Selon un professionnel de la santé de Dacope, dans le district de Khulna, certaines femmes souffrent de mycoses vaginales dues à l'utilisation d'eau salée et des conditions de vie insalubres. Les femmes enceintes qui boivent une eau à forte teneur en sel courrent un risque accru de complications⁷¹ et leurs bébés un risque plus élevé de mortalité infantile. Les conséquences sanitaires de la salinisation de l'eau constituent une menace supplémentaire pour la santé de ruraux qui ont déjà beaucoup de mal à accéder à des services médicaux. Face au coût et à la difficulté de se rendre dans un centre de soins, les gens hésitent à se faire soigner.

Associée à des notions d'impureté et intouchabilité, la discrimination fondée sur la caste peut avoir pour effet de limiter encore davantage l'accès à l'eau, en particulier en période de pénurie.

« Quand nous sommes au puits pour tirer de l'eau, si par hasard nous touchons quelqu'un, la personne va jeter son eau. Les gens disent qu'ils ne vont pas boire de l'eau touchée par une shakha [un bracelet traditionnel porté par les femmes hindoues mariées ; identifiant probablement dans ce cas la personne comme dalit]. »

Témoignage d'une femme hindoue dalit, Ishwaripur (Satkhira).

3.5 DÉPLACEMENTS FORCÉS ET MIGRATIONS

La destruction des habitations et la perte des moyens de subsistance lors de catastrophes naturelles successives contraignent certain-e-s habitant-e-s à quitter leurs villages ancestraux, pour aller s'installer ailleurs au Bangladesh. L'élevage de crevettes a également entraîné de tels déplacements à l'intérieur du pays⁷².

« Nous habitons à Kolbari... En 2009/2010, quand la tempête Aila s'est produite, nos maisons ont été détruites.

Nous avons dû déménager ici, à Burigoalini. Nous vivons ici depuis. »

Témoignage d'une femme déplacée.

Parfois, seuls les hommes s'en vont et partent travailler temporairement dans d'autres villages ou villes, au Bangladesh ou en Inde, pour gagner de quoi subvenir aux besoins de leurs familles⁷³. En l'absence de leur mari, les femmes assument souvent des rôles qui ne leur sont pas traditionnellement dévolus. Or, ce faisant, ou bien lorsqu'elles accomplissent certaines tâches sans être accompagnées par un homme, elles se retrouvent victimes de discriminations, de harcèlement ou de commérages.

69 A. Paul et A. Jaber, "Salinity has made our life terrible: A qualitative investigation of human sufferings in the Chittagong coast", 2017, *Oriental Geographer*, Volume 59, Number 1 & 2, https://www.researchgate.net/publication/333149544_Salinity_has_made_our_life_terrible_A_qualitative_investigation_of_human_sufferings_in_the_Chittagong_coast

70 P. F. D. Scheelbeek et autres, "Drinking water salinity and raised blood pressure: Evidence from a cohort study in coastal Bangladesh", 30 mai 2017, *Environ Health Perspect*, Volume 125, Issue 5, pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/28599268/ ; M. R. Talukder et autres, "Drinking water salinity and risk of hypertension: A systematic review and meta-analysis", 4 mai 2017, *Arch. Environ Occup Health*, Volume 72, Issue 3, pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/27064986/

71 P. F. D. Scheelbeek et autres, "Drinking water salinity and raised blood pressure: Evidence from a cohort study in coastal Bangladesh", 30 mai 2017, *Environ Health Perspect*, Volume 125, Issue 5, pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/28599268/ ; A. E. Khan et autres, "Salinity in drinking water and the risk of (pre)eclampsia and gestational hypertension in coastal Bangladesh: A case control study", 30 septembre 2014, *PLoS ONE* Volume 9, Issue 9 [plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0108715](https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0108715) ; A. E. Khan et autres, "Climate change, sea-level rise, and health impacts in Bangladesh", 2011, *Environ Sci Policy Sustain Dev*, Volume 53, Issue 5, tandfonline.com/doi/abs/10.1080/00139157.2011.604008?journalCode=env20

72 M. Moniruzzaman et autres, "Environmental migrants in Bangladesh: A case study on climatic change hazards in the southwestern coastal area", in Nazrul Islam et André van Amstel (sous la direction de), *Bangladesh I: Climate Change Impacts, Mitigation, and Adaptation in Developing Countries*, 2018, link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-319-26357-1_4 ; K. Paprocki, "All that is solid melts into the bay: Anticipatory ruination and climate change adaptation", janvier 2019, *Antipode*, Volume 51, Issue 1, onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/anti.12421

73 Anti-Slavery International et International Institute for Environment and Development, *Climate-induced Migration and Modern Slavery: A Toolkit for Policymakers*, 2021, iied.org/sites/default/files/pdfs/2021-09/20441G.pdf ; S. Bose, "Sea-level rise and population displacement in Bangladesh: Impact on India", 23 décembre 2013, *Marit Aff*, Volume 9, Issue 2, tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09733159.2013.848616?journalCode=rnmf20

« Quand les hommes du village ne sont pas là, nous ne pouvons pas aller au marché. C'est extrêmement gênant. Parfois, les gens du village ont des gestes déplacés. Les gens jasent quand ils nous voient avec des hommes. »

Témoignage d'une habitante de Gabura (Shyamnagar).

De plus, les hommes, femmes et enfants qui migrent à l'intérieur des frontières du Bangladesh ou vers l'Inde risquent d'être victimes de la traite des êtres humains, d'exploitation sexuelle et de travail forcé⁷⁴. Le GIEC estime que la seule montée des eaux des océans pourrait entraîner d'ici 2050 le déplacement de 2,1 millions de personnes vivant dans le sud du Bangladesh⁷⁵.

3.6 REVENDICATIONS DES COMMUNAUTÉS

Particulièrement vulnérable de par ses caractéristiques géographiques et climatiques, le Bangladesh a dû faire face à la réalité du changement climatique bien plus tôt que d'autres pays. Il a par exemple été l'un des premiers pays, dès 2005, à préparer et à soumettre au secrétariat de la CCNUCC son Plan d'action national d'adaptation au changement climatique (PANA)⁷⁶. Il a adopté en 2009 une stratégie relative au changement climatique, doublée d'un plan d'action⁷⁷ et, en 2010, il a mis en place un Fonds fiduciaire relatif au changement climatique, destiné à financer des projets dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie⁷⁸. Le Bangladesh a également établi des cadres et des mécanismes destinés à réduire les risques liés aux catastrophes naturelles⁷⁹.

Les témoignages poignants recueillis dans le cadre de la présente étude de cas montrent cependant qu'il reste encore beaucoup à faire, tant au niveau national qu'en termes de coopération et d'assistance internationales, pour que les programmes et les stratégies se traduisent par véritables changements pour les hommes et les femmes qui vivent en première ligne de la crise climatique et qui sont en outre déjà confronté-e-s à d'autres problèmes systémiques, tels que la pauvreté et la marginalisation.

Les chercheur·se·s de Nagorik Uddyog ont pu constater que les personnes interrogées avaient des connaissances limitées concernant le changement climatique et la manière d'y faire face. Nombre d'entre elles étaient néanmoins clairement demandeuses de mesures susceptibles d'améliorer leur situation de la part des autorités locales et nationales.

Les habitant·e·s de la région exigent par exemple davantage d'ouvrages permanents de protection contre les inondations et la pénétration de l'eau de mer. En effet, les digues édifiées dans les années 1960 le long de la côte se délabrent et, pour empêcher l'eau salée de pénétrer dans les terres, il faut souvent avoir recours à des sacs de sable, qui ne résistent pas à la mousson⁸⁰. Toutefois, si l'on veut vraiment réduire les impacts sur les personnes et sur les biens à court terme, et éviter les risques climatiques à plus longue échéance, il faudra toutefois la construction de digues dans un programme d'adaptation sur le long terme⁸¹.

Les habitant·e·s interrogé·e·s demandent également davantage de programmes de diversification des moyens de subsistance et d'activités créatrices d'emplois dans la région. Pour ne citer qu'un exemple : pendant la période de trois à six mois au cours de laquelle il est interdit de pêcher dans les Sundarbans, pour des raisons de protection des espèces, les pêcheurs et, plus largement, les villages qui dépendent

74 Anti-Slavery International and International Institute for Environment and Development, *Climate-induced Migration and Modern Slavery: A Toolkit for Policymakers*, 2021, iied.org/sites/default/files/pdfs/2021-09/20441G.pdf

75 GIEC, *Climate Change 2022 - Climate Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report: Chapter 10 – Asia, février 2022, ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Chapter10.pdf, p. 1469.

76 Gouvernement de la République populaire du Bangladesh - Ministère de l'Environnement, de la Forêt et du Changement climatique,, "National Adaptation Plan of Action", 2009, unfccc.int/sites/NAPC/Country%20Documents/Parties/ban02.pdf.

77 Gouvernement de la République populaire du Bangladesh, "Bangladesh Climate Change Strategy and Action Plan", 2009, policy.asiapacificenergy.org/sites/default/files/Bangladesh%20Climate%20Change%20Strategy%20and%20Action%20Plan%202009.pdf

78 International Institute for Environment and Development, *The Bangladesh National Climate Funds*, 1^{er} mai 2012, idc-climate.org/wp-content/uploads/2018/02/LDC-paper-series-18.pdf

79 World Resources Report, *Bangladesh Comprehensive Approach to Disaster Management*, 1^{er} janvier 2012, wriorg.s3.amazonaws.com/s3fs-public/uploads/wrr_case_study_bangladesh_comprehensive_disaster_management.pdf

80 L'État a construit dans les années 1960 139 digues le long de la côte, dans 13 districts, afin de protéger le littoral des inondation et de la pénétration de l'eau de mer. La plupart de ces ouvrages sont malheureusement aujourd'hui en mauvais état. La Banque mondiale soutient la restauration de l'ensemble du dispositif. Voir Banque mondiale Coastal Embankment Improvement Project, projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P128276?lang=en&tab=overview

81 GIEC, *Climate Change 2022 - Climate Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Working Group II contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Summary for Policymakers, février 2022, ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_SummaryForPolicymakers.pdf, § C.4.1.

directement ou indirectement des ressources de la mangrove pour leur survie se retrouvent sans aucun moyen de subvenir à leurs besoins. Sans indemnisation ni aucune autre solution pour assurer leur quotidien, les pêcheurs n'ont guère d'autre choix que de s'endetter, de partir ou de braconner⁸². Or, les autorités n'hésitent pas à arrêter les personnes qui ne respectent pas l'interdiction de pêcher⁸³.

Les membres de la communauté autochtone Munda interviewés pour les besoins du présent rapport exigent le respect et la protection de leurs droits fonciers. Comme l'a souligné le rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques [ONU], l'accès de ces personnes à leurs terres constitue une importante condition préalable à l'exercice de plusieurs droits qui sont affectés par les conséquences du changement climatique, en particulier les droits à une alimentation suffisante, à l'eau et à un logement convenable, ainsi que le droit à la santé et à être protégé de toute discrimination⁸⁴.

82 Dhaka Tribune, "Fishing bans in Sundarbans render hundreds of fishermen jobless", 15 juillet 2019, archive.dhakatribune.com/bangladesh/nation/2019/07/15/fishing-bans-in-sundarbans-render-hundreds-of-fishermen-jobless

83 A. Sidiqque, Mongabay, "Bangladesh ban on resource hunting in Sundarbans leaves communities facing hardship", Mongabay, 30 mai 2022, news.mongabay.com/2022/05/bangladesh-ban-on-resource-hunting-in-sundarbans-leaves-communities-facing-hardship/

84 Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques, *Statement at the Conclusion of the Country Visit to Bangladesh*, 15 septembre 2022, ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/climatechange/2022-09-14/SR-ClimateChange-EOM-Statement-Bangladesh-20220915.pdf

4. COMMUNAUTÉS VIVANT DE LA PÊCHE DANS LE SUD-EST DU HONDURAS

4.1 PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS

Le Honduras affiche un taux de pauvreté et un écart entre les revenus de ses citoyen·ne·s parmi les plus élevés d'Amérique latine⁸⁵. Environ 82 % de la population rurale du Honduras vit au-dessous du seuil de pauvreté⁸⁶.

Le changement climatique et, plus généralement, la dégradation de l'environnement ont des conséquences dramatiques pour la survie des communautés de pêcheurs de la région du golfe de Fonseca. Celles-ci viennent s'ajouter à la pauvreté et aux inégalités existantes⁸⁷.

La pêche artisanale est la principale source de nourriture et de revenus des habitant·e·s des villages de Punta Ratón, Cedeño, Guapinol et Pueblo Nuevo, dans la municipalité de Marcovia (département de Choluteca). Leur mode de vie est donc extrêmement vulnérable aux chocs climatiques et à d'autres facteurs environnementaux. Il n'existe aucune activité d'élevage susceptible de remplacer la pêche et le peu d'agriculture à petite échelle qui existait a été anéanti par la salinisation des sols due à la montée des eaux des océans.

Les villages n'ont pas l'eau courante et les nappes sont contaminées. Les habitant·e·s sont donc contraints d'acheter leur eau potable. La plupart des habitations n'ont pas le tout-à-l'égout et il n'y a ni collecte ni traitement des ordures.

4.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

Les familles de pêcheurs de ces quatre villages sont confrontées au quotidien aux conséquences dramatiques de la crise climatique. La montée du niveau de l'océan se traduit par la disparition permanente de certaines terres sous les eaux, une importante érosion du littoral et des inondations plus fréquentes et

⁸⁵ GIEC, "Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability", Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change: Chapter 12 - Central and South America, février 2022, https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Chapter12.pdf, p. 1689

⁸⁶ GIEC, "Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability", Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change: Chapter 12 - Central and South America, février 2022, https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Chapter12.pdf, p. 1689

⁸⁷ FIAN International Honduras, *Diagnóstico sobre el impacto del cambio climático en la realización progresiva del derecho a la alimentación y nutrición adecuada en el Municipio de Marcovia*, 2021 (non publié)

HONDURAS



plus fortes des zones côtières⁸⁸. Depuis 2012, la côte a reculé à Cedeño de 65 à 108 mètres selon les endroits⁸⁹.

Guapinol, Cedeño et Punta Ratón sont exposés aux inondations et extrêmement vulnérables en raison de la proximité de la mer et d'estuaires⁹⁰. Les habitant-e-s relèvent que les ondes de tempête sont plus fréquentes depuis une vingtaine d'années au moins. En 2020, ils/elles ont été durement frappé-e-s par les ouragans Eta et Iota, qui ont touché la région à deux semaines d'intervalle, causant pour environ 10 milliards de dollars US de dommages et entraînant le déplacement de 937 000 personnes dans tout le Honduras⁹¹.

88 Misereor et FIAN International Honduras, *Impacto del cambio climático en los recursos costeros y medios de vida en las comunidades de Guapinol, Cedeño y Punta Ratón, Marcovia, Choluteca*, 2021, (non publié). Pour plus d'informations concernant les effets de la montée des eaux en général, voir GIEC, « *L'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique – Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* », Chapitre 4 - *Sea Level Rise and Implications for Low-Lying Islands, Coasts and Communities* [seul le Résumé à l'intention des décideurs a pour l'instant été traduit], septembre 2019, ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/3/2022/03/06_SROCC_Ch04_FINAL.pdf

89 Misereor et FIAN International Honduras, *Impacto del cambio climático en los recursos costeros y medios de vida en las comunidades de Guapinol, Cedeño y Punta Ratón, Marcovia, Choluteca*, 2021, (non publié).

90 A d. R. Martinez Ortiz et J.R. Bravo Moreno, « Evaluación de potenciales impactos y reducción de la vulnerabilidad de la pesca y la acuicultura al cambio climático en el Golfo de Fonseca », 2013, FAO Actas de Pesca y Acuicultura (29), repositorio.uca.edu.ni/1108/

Misereor et FIAN International Honduras, *Impacto del cambio climático en los recursos costeros y medios de vida en las comunidades de Guapinol, Cedeño y Punta Ratón, Marcovia, Choluteca*, 2021, (non publié).

91 Pour un aperçu des principaux problèmes en matière de droits humains soulevés par le passage des tempêtes tropicales au Honduras, voir Amnesty International, « *When it rains, it pours: The devastating impact of hurricanes Eta and Iota in Honduras* », 13 décembre 2020, amnesty.org/en/latest/news/2020/12/devastating-impact-hurricanes-eta-iota-honduras/;

Banque interaméricaine de développement (IDB) et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), *Assessment of the Effects and Impacts of Tropical Storm Eta and Hurricane Iota in Honduras*, mai 2021,

La crise climatique vient accroître la pression à laquelle sont soumises des populations déjà affectées par une dégradation de l'environnement due à l'action humaine et sans lien avec le changement climatique. Le développement de l'élevage industriel de crevettes depuis les années 1970 s'est en particulier traduit par la disparition de pans entier de la mangrove⁹². Or, la destruction de cette forêt côtière augmente le risque d'inondation à l'intérieur des terres. Elle entraîne également un appauvrissement de la qualité de l'eau et une perte d'habitat pour les poissons⁹³. Venant s'ajouter au réchauffement et à l'acidification des eaux des océans⁹⁴ en lien avec le changement climatique, ainsi qu'à la surpêche, ce phénomène contribue à la disparition des milieux marins et au déclin des populations de poissons⁹⁵.

« L'élevage industriel de crevettes nous a totalement détruits. Vous n'avez pas idée de ce qu'était la mangrove. C'était un plaisir des yeux et des sens. Aujourd'hui, c'est fini, elle a été détruite. Il n'y a plus qu'un désert au-dessus de l'eau. »

Témoignage d'une habitante de Cedeño⁹⁶.

Pour faire face aux changements de leur environnement et à l'extrême pauvreté dans laquelle ils/elles se trouvent et survivre, les habitant·e·s expliquent qu'elles/ils en sont souvent réduit·e·s à couper les arbres de la mangrove, qu'ils/elles vendent ensuite comme bois d'œuvre ou de chauffage, contribuant ainsi à une dégradation accrue du milieu.

« Nous vivons un phénomène naturel causé par le réchauffement de la planète et par nous-mêmes, parce que nous n'avons pas tenu compte des dégâts écologiques que nous avons provoqués, parce que nous avons coupé nos forêts, en particulier la mangrove, en totale inconscience, et nous devons désormais prendre soin de ce qui reste pour les générations à venir. »

Témoignage d'un habitant de Punta Ratón

4.3 DESTRUCTION D'HABITATIONS

La présence permanente de nappes d'eau sur les terres, l'érosion de la côte et les inondations à répétition compromettent gravement le droit des populations à disposer d'un logement convenable.

« Les pêcheurs ont perdu le peu qu'ils avaient investi dans leurs maisons, qui ont été détruites par les vagues. »

Témoignage d'un dirigeant de Punta Ratón.

Une onde de tempête a par exemple totalement détruit 37 habitations et en a endommagé 36 autres dans la commune de Marcovia en 2015⁹⁷. Un quartier entier de Cedeño a été rasé. Les habitant·e·s ont dû aller

repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/46853/3/S2100044_es.pdf ; Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), *Communities affected by Hurricanes Eta and Iota are threatened by food insecurity, displacement and the climate crisis*, 11 novembre 2021, reliefweb.int/report/honduras/communities-affected-hurricanes-eta-and-iota-are-threatened-food-insecurity

92 J. Tobey et autres, "Impactos economicos, ambientales y sociales del cultivo de camaron en Latino America, Centro de Recursos Costeros", 1998, Université de Rhode Island, crc.uri.edu/download/MAN_0034.pdf

93 Earth Observatory, "Shrimp farming in Honduras", non daté, earthobservatory.nasa.gov/images/6339/shrimp-farming-in-honduras

94 Le réchauffement de la planète se manifeste par la hausse des températures non seulement dans l'atmosphère, mais également dans les océans. En absorbant davantage de dioxyde de carbone en provenance de l'atmosphère, l'eau de mer s'acidifie. Le réchauffement comme l'acidification des eaux ont des effets délétères sur les espèces et les écosystèmes marins. Voir Union internationale pour la conservation de la nature, "Issues brief: Ocean warming, novembre 2017, www.iucn.org/sites/default/files/2022-07/ocean_warming_issues_brief_final.pdf

Natural Resources Defence Council, "Ocean acidification: What you need to know", 13 octobre 2022, www.nrdc.org/stories/what-you-need-know-about-ocean-acidification

95 GIEC, "Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability", Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change: Chapter 3 - Oceans and Coastal Ecosystems and their Services, février 2022, ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Chapter03.pdf, pp. 371 , 426, 448 ; Misereor et FIAN International Honduras, *Impacto del cambio climático en los recursos costeros y medios de vida en las comunidades de Guapinol, Cedeño y Punta Ratón, Marcovia, Choluteca, 2021* (non publié)

96 Tous les entretiens réalisés pour cette étude de cas ont tous été menés par FIAN Honduras pour le compte d'Amnesty International entre juin et septembre 2021. Voir la rubrique Méthodologie au chapitre 1.

97 World Vision, "Asistencia humanitaria en Municipio de Marcovia ante Inundaciones por Marejada", 5 mai 2015, reliefweb.int/report/honduras/asistencia-humanitaria-en-municipio-de-marcovia-ante-inundaciones-por-marejada

s'installer dans d'autres quartiers ou vivre chez des proches. De même, à Punta Ratón, le recul de la côte a contraint plus de 200 familles à déménager.

« Nous nous attendons à ce que le prochain raz de marée inonde tout ou nous noie dans notre sommeil. »

Témoignage d'une habitante de Pueblo Nuevo.

Les familles touchées par ces catastrophes, disposant de moyens économiques limités et, selon elles, d'un soutien modeste ou partiel de la part des pouvoirs publics, ont souvent reconstruit dans des zones à risques. Comme le notent les chercheur·se·s de FIAN Honduras, elles finissent généralement par vivre dans des conditions encore plus précaires qu'avant, dans des maisons construites en bois, en argile et couvertes de plastique ou de palmes de cocotier, avec un sol en terre battue, sans eau ni équipement sanitaire. Ces conditions de vie exposent ces familles, et plus particulièrement les enfants, à des maladies respiratoires, intestinales et parasitaires.



M. Julian Flores devant les ruines de sa maison. Punta Ratón, Honduras, octobre 2022. © David Estrada/Amnesty International

4.4 PERTE DES MOYENS DE SUBSISTANCE

Les ondes de tempête et les inondations infligent également des dommages considérables aux infrastructures et aux entreprises locales, ce qui ne fait que fragiliser un peu plus le droit des habitant·e·s au travail et à un niveau de vie suffisant.

« La mer a détruit des hôtels et des restaurants, qui ont été dévastés par les raz de marée, qui ont tout détruit sur leur passage près de la plage et ont pénétré sur plusieurs pâtés de maisons dans les terres. »

Témoignage d'un dirigeant et entrepreneur local de Cedeño, dont l'hôtel sur le front de mer a été détruit.

Chaque inondation peut empêcher toute pêche pendant des jours, voire des semaines, et interrompre les autres activités économiques qui tournent autour ou dépendent de la pêche. Cette paralysie induit une perte de revenus et la nécessité d'emprunter pour les pêcheurs, qui louent pour la plupart leurs bateaux et se ravitaillent en carburant sous forme de prêt.

Même les « bons » jours, la pêche est devenue moins rentable, en raison du déclin des populations de poissons engendré par le changement climatique et, plus généralement, la dégradation de l'environnement⁹⁸.

« La journée commence à trois heures du matin... La pêche est maigre, car les espèces sont rares. On revient de la pêche vers trois ou quatre heures de l'après-midi. Ce n'est pas facile. C'est pourquoi je dis que l'argent ne se gagne pas facilement. Et quand la pêche est mauvaise, ça ne paie même pas le carburant du bateau. »

98 Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Impacts of Climate Change on Fisheries and Aquaculture: Synthesis of Current Knowledge, Adaptation and Mitigation Options*, 2018, fao.org/3/i9705en/i9705en.pdf

Témoignage d'un habitant de Punta Ratón

4.5 INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET CONSÉQUENCES POUR LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION

Le produit de la pêche occupe une place centrale dans l'alimentation des populations locales. Les pêcheurs vendent une partie de leurs prises pour s'acheter d'autres denrées alimentaires, des médicaments, des vêtements et des fournitures scolaires. Les phénomènes météorologiques extrêmes et la raréfaction des poissons entraînent une baisse de la qualité de vie des familles de pêcheurs et les empêchent d'acheter des produits essentiels, y compris alimentaires. L'insécurité alimentaire a des répercussions particulièrement graves sur les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées. Les personnes interrogées à Cedeño disent ne manger que deux fois par jour.

« Les familles ont réduit les horaires des repas, pour ne pas dépasser le budget familial. »

Témoignage d'un pêcheur de Punta Ratón

« Si on dîne, on achète pour un jour seulement et on ne sait pas le lendemain ce qu'on va manger. »

Témoignage de Moisés Osorio, président de l'Association des pêcheurs artisanaux du golfe de Fonseca (APAGOLF), qui habite Cedeño.

Les femmes sont particulièrement touchées, car elles assurent les travaux ménagers et doivent s'occuper de leur famille alors que la nourriture manque.

« Je lave le linge des gens et je vend du poisson pour nourrir mes enfants et faire vivre toute la famille. Je fais des lessives jusqu'à trois ou quatre fois par semaine. Ce que je fais, également, c'est que j'achète du poisson et je le revends sur le marché, pour rapporter à manger à mes enfants, mais ça ne suffit pas pour faire trois repas par jour pour toute la famille. »

Témoignage d'une habitante de Guapinol.

Comme les revenus de la pêche diminuent, les familles ont moins d'argent pour acheter des médicaments et bénéficier de soins spécialisés.

« Quand un enfant tombe malade, attrape froid ou a de la fièvre, on n'a pas les moyens d'acheter autre chose que du paracétamol. »

Témoignage de Moisés Osorio, président de l'Association des pêcheurs artisanaux du golfe de Fonseca (APAGOLF), qui habite Cedeño.

Les parents ont également moins d'argent à consacrer à l'éducation de leurs enfants. Les autorités municipales estiment à 66 % la proportion d'élèves qui ne finissent pas leur cycle d'études à l'école du village de Cedeño⁹⁹.

« Avant, je pouvais envoyer mon fils à l'école, mais c'est un luxe que je ne peux plus me permettre. Je m'appaupris de jour en jour. »

Témoignage d'un habitant de Punta Ratón

« La pêche nous manque tellement ! J'avais quatre filles à l'école. Maintenant, je n'en ai plus qu'une. Je n'ai pas les moyens d'envoyer les autres. L'une s'est arrêtée en quatrième, une autre est allée jusqu'en troisième... Avant, je gérais sept bateaux à moi seul. Aujourd'hui, je ne peux plus en entretenir qu'un. »

Témoignage d'un patron pêcheur de Cedeño.

4.6 DÉPLACEMENTS FORCÉS ET MIGRATIONS

Les familles pauvres dénoncent le fait que les artisans pêcheurs et les petits paysans ne profitent généralement pas des dispositifs d'assurance en cas de catastrophe et des initiatives de reconstruction

⁹⁹ Plaza Publica, "La agonía de una aldea tragada por el mar", 5 juillet 2021, www.plazapublica.com.gt/content/la-agonia-de-una-aldea-tragada-por-el-mar

soutenues par l'État. Elles disent en outre avoir du mal à bénéficier des crédits qui leur permettraient de faire face aux pertes et préjudices subis par leurs habitations et leurs biens lors de phénomènes météorologiques extrêmes. Sous la pression conjuguée du changement climatique, de la dégradation de l'environnement, de la pauvreté et des inégalités, les gens sont contraints de partir tenter leur chance ailleurs.



Mme Bacita Romero devant sa maison inondée de Cedeño (Honduras), octobre 2022. À force d'avoir en permanence les pieds dans l'eau, elle a contracté une infection invalidante.

© David Estrada/Amnesty International

« De nombreuses familles ont quitté Punta Ratón ces deux dernières années. »

Témoignage d'un habitant de Punta Ratón

Certains vont travailler de manière temporaire dans les plantations de café de l'ouest et de l'est du pays. D'autres partent dans le nord du Honduras, pour tenter de se faire embaucher dans une usine de montage ou pour participer à la récolte de la canne à sucre. D'autres encore se lancent dans un dangereux périple, dans l'espoir d'atteindre les États-Unis ou l'Espagne¹⁰⁰.

Les habitant·e·s de Cedeño se désolent de voir leur village ravagé, en proie à la misère. Ils estiment que, d'ici 10 à 15 ans, ils/elles auront tou·te·s été chassé·e·s par l'avancée de la mer. À moins d'une inversion de la tendance actuelle, ils/elles considèrent qu'ils/elles n'auront pas d'autre choix que de partir.

4.7 REVENDICATIONS DES COMMUNAUTÉS

Malgré les nombreux problèmes auxquels elles sont confrontées, les communautés de pêcheurs des quatre villages étudiés savent exactement quelles sont les mesures qui pourraient les aider à faire face aux crises interdépendantes qui les menacent.

Elles plaident auprès des autorités nationales et locales en faveur de la mise en place de projets indépendants destinés à reconstituer l'écosystème de la mangrove. Les pêcheurs locaux s'accordent en outre généralement pour reconnaître que la pêche devrait être interdite dans le golfe de Fonseca à certains moments de l'année, afin d'éviter l'épuisement des ressources marines. Une telle mesure devrait cependant s'accompagner d'activités destinées à diversifier les revenus et d'autres actions socio-économiques permettant de bénéficier d'un soutien approprié et de sources alternatives de subsistance pendant les trêves.

Les habitant·e·s souhaitent également que les pouvoirs publics mènent des recherches sur la pollution des eaux du golfe et sur les effets de cette pollution sur la faune et la flore marines et sur la santé humaine. Elles/ils leur demandent de réglementer et de surveiller les pratiques des entreprises, pour éviter que des déchets chimiques ne soient rejetés dans le golfe.

En tout état de cause, il est clair que, pour que toutes les mesures énumérées ci-dessus soient couronnées de succès, elles doivent être élaborées et appliquées avec la pleine participation des populations concernées.

¹⁰⁰ Programme alimentaire mondial, "Honduras: Climate change, coronavirus and caravans", 21 avril 2021, wfp.org/stories/honduras-climate-change-coronavirus-and-caravans. Pour plus d'informations concernant les atteintes aux droits humains auxquelles sont confrontées les personnes originaires d'Amérique centrale en route vers le Mexique et les États-Unis, voir Amnesty International, *Mexico: Overlooked, under-protected: Mexico's deadly refoulement of Central Americans seeking Asylum* (Index : AMR 41/7602/2018), 23 janvier 2018, amnesty.org/en/documents/amr41/7602/2018/en/ ; Amnesty International, États-Unis : « Vous n'avez aucun droit ici. » *Renvois forcés illégaux, détention arbitraire et mauvais traitements infligés aux demandeurs d'asile aux États-Unis* (Index : AMR 51/9101/2018), 11 octobre 2018, amnesty.org/fr/documents/amr51/9101/2018/fr/

5. POPULATIONS DU LITTORAL DE SAINT-LOUIS, AU SÉNÉGAL

5.1 PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS

Ancienne capitale du Sénégal, la ville de Saint-Louis a vu arriver depuis le milieu du XX^e siècle de nombreux-ses migrant-e-s originaires de l'intérieur du pays. Fuyant entre autres la sécheresse et en quête de nouvelles opportunités, ces migrant-e-s sont venu-e-s accroître rapidement la population de l'agglomération de Saint-Louis¹⁰¹, y compris dans des zones particulièrement inondables¹⁰².

La Langue de Barbarie, étroite péninsule de sable (de 100 à 400 mètres de large) est une zone particulièrement vulnérable. Environ 80 000 personnes vivent dans les quartiers de pêcheurs densément peuplés qui s'étendent le long de la Langue de Barbarie, dont plus de 9 000 dans les seuls quartiers de Guet N'dar, Goxou Mbathie et Ndar Toute. Or, ces quartiers sont très exposés aux inondations et à l'érosion¹⁰³ et les habitant-e-s de la péninsule ont un accès très limité à des services publics réduits au minimum¹⁰⁴.

« La Langue de Barbarie, et en particulier le quartier de Guet N'dar, souffre de plusieurs problèmes graves : un manque d'infrastructures, des services médiocres et des propriétés privées qui empiètent sur le domaine public. »

Témoignage d'une marchande de poissons de Guet N'dar¹⁰⁵.

La plupart des foyers de la Langue de Barbarie vivent de la pêche artisanale. Généralement, les hommes sont pêcheurs, tandis que les femmes s'occupent de la transformation et de la vente des poissons. Sous l'effet conjugué de la surpêche et d'accords de pêche commerciale conclus entre le Sénégal et des tierces parties, les pêcheurs de Guet N'dar sont obligés, pour survivre, d'aller de plus en plus loin en mer, souvent

101 L. Martinez-Quintana et E. Caceres-Morales, “Urban growth and cultural identity; fractures and imbalances in heritage values: a case study of the island of Saint-Louis, Senegal”, mai 2016, Gale Academic Onefile, go.gale.com/ps/i.do?p=AONE&u=google&id=GALE|A458165110&v=2.1&it=r&sid=AONE&asid=ae8cf04f

102 Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques des catastrophes, “Saint-Louis – Senegal”, non daté, unisdr.org/campaign/resilientcities/cities/senegal/saint-louis.html?itid=Ik_inline_enhanced-template

103 Banque mondiale, “SN - AF Saint Louis Emergency Recovery and Resilience Project”, documents1.worldbank.org/curated/en/423451588951113712/text/Project-Information-Document-Integrated-Safeguards-Data-Sheet-SN-AF-Saint-Louis-Emergency-Recovery-and-Resilience-Project-P170954.txt

104 L. Martinez-Quintana et E. Caceres-Morales, “Urban growth and cultural identity; fractures and imbalances in heritage values: a case study of the island of Saint-Louis, Senegal”, mai 2016, Gale Academic Onefile, go.gale.com/ps/i.do?p=AONE&u=google&id=GALE|A458165110&v=2.1&it=r&sid=AONE&asid=ae8cf04f

105 Les entretiens réalisés pour ce rapport ont tous été menés par Amnesty International en novembre et décembre 2021. Voir la rubrique Méthodologie au chapitre 1.

dans les eaux de pays voisins (Mauritanie, Gambie). Cela crée des tensions. Des pêcheurs sénégalais ont ainsi été arrêtés par les garde-côtes de pays voisins¹⁰⁶.

106 Le 360 Afrique, « Sénégal-Mauritanie: les pêcheurs de Guet N'dar en désaccord avec le futur accord », 15 mars 2018, afrique.le360.ma/senegal/economie/2018/03/15/19827-senegal-mauritanie-les-pecheurs-de-guet-ndar-en-desaccord-avec-le-futur-accord-19827; Radio France Internationale, « Pêcheurs sénégalais arrêtés en Guinée : un ministre dépêché par Dakar doit se rendre à Conakry », 7 juin 2022, rfi.fr/fr/afrique/20220607-p%C3%A9cheurs-s%C3%A9nagalais-arr%C3%A9%C3%A9s-en-guin%C3%A9e-un-ministre-d%C3%A9p%C3%A9ch%C3%A9%C3%A9-%C3%A0-conakry

SENÉGAL



NOUS SOMMES À LA MERCI D'UN RAZ DE MARÉE
RÉCITS DE LA CRISE CLIMATIQUE

Amnesty International

5.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

Saint-Louis a été désigné en 2008 par ONU-Habitat comme la ville du continent africain la plus menacée par l'élévation du niveau des océans¹⁰⁷. Les populations du littoral, en particulier celles qui vivent sur la Langue de Barbarie, sont exposées en raison de l'érosion de la côte, qui recule, des inondations en provenance de la mer, des ondes de tempête et des crues du fleuve. L'érosion s'est accélérée tout le long de la Langue de Barbarie ces dernières années, la plage perdant annuellement jusqu'à cinq ou six mètres de largeur¹⁰⁸.

« J'ai remarqué de nombreux changements au niveau du climat. La mer avance. »

Témoignage d'un pêcheur de Guet N'dar.

L'érosion côtière est le résultat d'un ensemble de facteurs : élévation du niveau de la mer, déplacement naturel du sable par les vagues de l'Atlantique, urbanisation du littoral et mauvaise planification des infrastructures¹⁰⁹. En 2003, après un épisode de fortes pluies, le gouvernement de l'époque a voulu limiter les crues du fleuve Sénégal en perçant un canal de quatre mètres de large à travers la péninsule¹¹⁰. Le résultat a été catastrophique. Ce canal ne cesse depuis de s'agrandir et atteint désormais sept kilomètres de large¹¹¹. Cette brèche a coupé la péninsule en deux et entraîné la disparition sous les eaux de l'île de Doune Baba Dieye.

Elle a également eu de lourdes conséquences pour les activités économiques locales, notamment en raison de la pénétration d'eau salée dans les cours d'eau douce¹¹².

Les habitant·e·s interrogé·e·s notent par ailleurs une évolution des conditions météorologiques et des variations climatiques qui tend à confirmer les conclusions du GIEC¹¹³.

« Nous constatons actuellement qu'il fait vraiment chaud à un moment où, avant, il faisait très frais... nous estimons que ces changements sont catastrophiques, car la période froide s'est transformée en une période chaude. »

Témoignage d'un artiste et défenseur de l'environnement habitant Saint-Louis.

Le changement climatique contribue en outre à l'épuisement des populations d'espèces marines¹¹⁴, aggravé par des pratiques de pêche non durables, mises en œuvre notamment par des chalutiers étrangers¹¹⁵.

107 Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques des catastrophes, "Saint-Louis – Senegal", non daté, unisdr.org/campaign/resilientcities/cities/senegal/saint-louis.html?itid=lk_inline_enhanced-template

108 Banque mondiale, "SN - AF Saint Louis Emergency Recovery and Resilience Project", documents1.worldbank.org/curated/en/423451588951113712/text/Project-Information-Document-Integrated-Safeguards-Data-Sheet-SN-AF-Saint-Louis-Emergency-Recovery-and-Resilience-Project-P170954.txt

109 Banque mondiale, "SN - AF Saint Louis Emergency Recovery and Resilience Project", documents1.worldbank.org/curated/en/423451588951113712/text/Project-Information-Document-Integrated-Safeguards-Data-Sheet-SN-AF-Saint-Louis-Emergency-Recovery-and-Resilience-Project-P170954.txt

110 Minority Rights Group, "Senegal: The impact of the climate crisis on the fisher community of St. Louis", 13 novembre 2019, <https://minorityrights.org/2019/11/13/SENEGAL-IMPACT-OF-THE-CLIMATE-CRISIS/>

111 BBC, « À Saint-Louis, la mer dicte sa loi », 22 juin 2018, bbc.com/afrique/resources/idt-sh/senegal_et_la_mer

112 Flood Resilience Portal, "Senegal's sinking villages", juillet 2018, floodresilience.net/resources/item/senegal-s-sinking-villages/

113 Le GIEC a en effet constaté que l'augmentation des températures en Afrique était supérieure à la moyenne mondiale. L'Afrique de l'Ouest connaît en outre une baisse du nombre des nuits fraîches, ainsi que des journées chaudes et des vagues de chaleur plus fréquentes. On assiste dans cette partie du continent à une augmentation des inondations dues aux crues de cours d'eau et des sécheresses affectant tant l'agriculture que les milieux naturels. Voir GIEC, "Climate Change 2021 - The Physical Science Basis", Working Group I Contribution to the Sixth Assessment Report: *Atlas*, août 2021, ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_Atlas.pdf, pp. 1967-1971

114 GIEC, "Climate Change 2021 – The Physical Science, Working Group II contribution to the Sixth Assessment Report: Regional Fact Sheet – Africa", août 2021, ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/factsheets/IPCC_AR6_WGI_Regional_Fact_Sheet_Africa.pdf

115 Gouvernement du Sénégal, "Plan National d'Adaptation du Secteur de la Pêche et de l'Aquaculture Face au Changement Climatique Horizon 2035", octobre 2016, chm.cbd.int/api/v2013/documents/A0E18B74-831F-6EEB-3AAA-1A7C07F3F3AC/attachments/207058/Plan%20National%20Adaptation%20Principal_2016.pdf

116 Gouvernement du Sénégal, "Plan National d'Adaptation du Secteur de la Pêche et de l'Aquaculture Face au Changement Climatique Horizon 2035", octobre 2016, chm.cbd.int/api/v2013/documents/A0E18B74-831F-6EEB-3AAA-1A7C07F3F3AC/attachments/207058/Plan%20National%20Adaptation%20Principal_2016.pdf ;

A. Doumbouya et autres, "Assessing the effectiveness of monitoring control and surveillance of illegal fishing: The case of West Africa", 2017, *Frontiers in Marine Science*, Volume 4, frontiersin.org/articles/10.3389/fmars.2017.00050/full France 24, "Overfishing in Senegal:

« Les hommes constatent que les ressources en poisson sont rares. Avant, les pêcheurs rentraient avec leurs pirogues remplies de poisson. Ce n'est plus le cas. On a du mal à en avoir une cuvette. »

Témoignage d'une habitante de Diel Mbam.



Vue aérienne de maisons détruites dans le quartier de Guet N'dar, situé en bord de mer sur la Langue de Barbarie, à Saint Louis, août 2021.
© AFP via Getty Images

5.3 PERTE DES MOYENS DE SUBSISTANCE

L'économie locale repose essentiellement sur la pêche, y compris la pêche en eau douce. La salinisation de l'eau douce, les inondations et la chute des populations de poissons ont donc de lourdes conséquences pour la survie des habitant-e-s. Le gouvernement sénégalais estime que l'effondrement de l'économie locale à Saint-Louis et dans d'autres régions où la pêche joue un rôle important constitue un risque majeur, accentué par le changement climatique, et susceptible d'accroître la pauvreté, l'émigration irrégulière vers l'Europe et mes États-Unis et l'agitation sociale¹¹⁶.

« Les gens de la région sont plus touchés par le changement climatique que les autres, parce qu'ils travaillent tous dans la pêche et l'agriculture et n'ont pas d'autres activités. »

Témoignage d'une femme au foyer, bénévole dans une ONG de la région du Gadiol.

« La pêche est l'activité dominante à Guet N'dar, mais avec l'avancée de la mer, on ne travaille plus et on constate que le poisson est devenu rare. »

Témoignage d'une marchande de poissons habitant Guet N'dar.

Les personnes interrogées ont souligné que les jeunes et les femmes étaient durement touchés par la baisse de l'activité économique.

Chinese trawlers leave local fishermen with empty nets", 24 février 2022, france24.com/en/tv-shows/focus/20220224-overfishing-in-senegal-chinese-trawlers-leave-local-fishermen-with-empty-nets; Africa Renewal, "Overfishing destroying livelihoods", mai-juillet 2017, <https://www.un.org/africarenewal/magazine/may-july-2017/overfishing-destroying-livelihoods>

116 Gouvernement du Sénégal, *Plan National d'Adaptation du Secteur de la Pêche et de l'Aquaculture Face au Changement Climatique Horizon 2035*, octobre 2016, chm.cbd.int/api/v2013/documents/A0E18B74-831F-6EEB-3AAA-1A7C07F3F3AC/attachments/207058/Plan%20National%20Adaptation%20Principal_2016.pdf

« Les jeunes sont les plus affectés par ce phénomène, car ils doivent poursuivre les activités de leurs familles, tout en étant confrontés à toutes ces difficultés. »

Témoignage d'une femme employée au traitement du poisson à Gokhou Mbathie.

« Les femmes sont les plus touchées, car elles doivent s'occuper de leur famille. Leurs maris ne leur donnent de l'argent que quand ils en ont, et c'est seulement alors qu'elles peuvent nourrir leur famille. »

Témoignage d'un pêcheur habitant Guet N'dar.

5.4 DÉPLACEMENTS FORCÉS, RELOCALISATION PLANIFIÉE ET MIGRATIONS

L'île de Doune Baba Dieye est située entre la Langue de Barbarie et le continent. Ses quelque 800 habitant-e-s ont été contraint-e-s de partir lorsque la mer a commencé à la submerger, essentiellement en raison de l'ouverture du canal percé en 2003 à travers la Langue de Barbarie.

Cet ouvrage, censé atténuer les dégâts causés par des tempêtes plus violentes et la hausse du niveau de l'océan, n'a pas été stabilisé au départ par les pouvoirs publics. Il s'est élargi, ouvrant dans la péninsule une large brèche, qui est devenue de fait la nouvelle embouchure du fleuve Sénégal, 20 kilomètres au nord de l'ancienne. La mer a lentement inondé Doune Baba Dieye, détruisant les bâtiments et contaminant l'eau douce qui servait pour l'agriculture. Plus personne ne vivait sur Doune Baba Dieye en 2012. L'île n'est désormais visible qu'à marée basse, lorsque la mer laisse apparaître des ruines et quelques arbres morts. Les habitant-e-s de Doune Baba Dieye se sont installé-e-s aux alentours, notamment dans le village de Diel Mbam. Les pouvoirs publics ont mis en place un certain nombre de programmes de subsistance destinés à aider ces personnes déplacées dans leur propre pays, mais celles que nous avons rencontrées pour les besoins de la présente étude estimaient ne pas bénéficier d'un soutien suffisant pour se loger convenablement.

« Nous avons quitté Doune Baba Dieye parce que la mer avançait, pour venir nous installer ici, à Diel Mbam, mais nous envisageons de nouveau de partir, car le fleuve et la mer ne sont pas loin et peuvent avancer d'un jour à l'autre. Nous remettons notre sort entre les mains de Dieu. »

Témoignage d'une femme déplacée.

Après le passage des ondes de tempête d'août 2017 et de février 2018, au moins 2 600 personnes ont perdu leurs logements le long de la côte de la Langue de Barbarie, ainsi que leurs affaires et leurs outils de subsistance¹¹⁷. La plupart des personnes déplacées se sont retrouvées au camp humanitaire de Khar Yalla, à plusieurs kilomètres à l'intérieur des terres, à la périphérie de Saint-Louis. Géré par les autorités, ce camp était situé dans une zone inondable et les conditions de vie y étaient très difficiles. Des familles entières vivaient entassées sous des tentes, sans services sanitaires et avec un accès insuffisant à l'eau, à l'électricité et aux transports¹¹⁸. La plupart de ces personnes déplacées travaillant dans le secteur de la pêche, elles étaient obligées d'aller jusqu'à la mer et donc de dépenser une part importante de leur rémunération en transports¹¹⁹.

« L'accès aux services de santé maternelle et infantile est également affecté par ces changements. Les femmes retournent à Guet N'dar pour être prises en charge quand elles ont des contractions et elles ne reviennent qu'après l'accouchement. »

Témoignage d'une femme employée au traitement du poisson à Guet N'dar.

« Les gens qui ont été relogés à Khar Yalla, Boudiouck et ailleurs reviennent ici, à Guet N'dar, pour trouver du travail. »

¹¹⁷ All Africa, « Sénégal : Développement local – Diel Mbam à l'heure de l'aquaculture en eau salée », 2 septembre 2021, fr.allafrica.com/stories/202109020761.html

¹¹⁸ Banque mondiale, "SN – AF Saint Louis Emergency Recovery and Resilience Project (P170954)", 8 mai 2020, documents1.worldbank.org/curated/en/423451588951113712/text/Project-Information-Document-Integrated-Safeguards-Data-Sheet-SN-AF-Saint-Louis-Emergency-Recovery-and-Resilience-Project-P170954.txt

¹¹⁹ FloodList, "Senegal city races to move families as sea swallows homes", 4 avril 2018, floodlist.com/africa/senegal-city-races-to-move-families-as-sea-swallows-homes

Témoignage d'un pêcheur de Guet N'dar.

Les personnes déplacées vivant à Khar Yalla ont été transférées fin 2020/début 2021 vers un site moins exposé, proposé par le gouvernement à Djougop, sur la commune de Gandon, à 13 kilomètres de la Langue de Barbarie¹²⁰. Elles ont été relogées de façon temporaire dans des unités mobiles et devraient pouvoir emménager dans des maisons en dur, financées par la Banque mondiale, d'ici la fin de l'année 2022¹²¹.



Un homme passant devant les ruines d'une école, dans le quartier de Guet N'dar, situé en bord de mer sur la Langue de Barbarie, à Saint Louis, août 2021.
© AFP via Getty Images

Le gouvernement sénégalais, avec le soutien de l'Agence française de développement, a entrepris la construction d'une digue de protection le long de la côte de la Langue de Barbarie¹²². La Banque mondiale soutient également les pouvoirs publics dans leur projet de réinstallation permanente d'ici 2025 de plus de 15 000 personnes vivant actuellement sur le front de mer de la Langue de Barbarie. Ces personnes sont considérées comme étant les plus menacées par les ondes de tempête aussi fortes que fréquentes qui balaiennent la péninsule¹²³. Il est également prévu de construire des infrastructures sociales et de services essentielles (écoles, dispensaires, maisons des jeunes et des femmes, marchés, etc.) sur le site de réinstallation permanente, et d'assurer une aide permettant aux gens de retrouver les moyens de subvenir à leurs besoins.

120 Banque mondiale, "Senegal - Saint-Louis Emergency Recovery and Resilience Project (P166538)", 2018, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/535331608477508506/pdf/Disclosable-Version-of-the-ISR-Senegal-Saint-Louis-Emergency-Recovery-and-Resilience-Project-P166538-Sequence-No-05.pdf>

121 Enquête+, « Les premières constructions en dur livrées avant fin 2022 », 4 mars 2022, enqueteplus.com/content/saint-louis-relogement-des-sinistres-de-la-langue-de-barbarie-les-premi%C3%A8res-constructions-en

122 Chroniques, « Lutte contre l'avancée de la mer : Le chantier de construction de la digue de protection de la Langue de Barbarie, d'un coût de 10,5 milliards Cfa, avance à grands pas », 5 janvier 2021, chroniques.sn/actualites/lutte-contre-lavancee-de-la-mer-le-chantier-de-construction-de-la-digue-de-protection-de-la-langue-de-barbarie-du-cout-de-105-milliards-cfa-avance-a-grands-pas/

123 Banque mondiale, "SN – AF Saint Louis Emergency Recovery and Resilience Project (P170954)", 8 mai 2020, documents1.worldbank.org/curated/en/423451588951113712/text/Project-Information-Document-Integrated-Safeguards-Data-Sheet-SN-AF-Saint-Louis-Emergency-Recovery-and-Resilience-Project-P170954.txt

Selon la Banque mondiale, les familles qui doivent être relocalisées sont consultées et impliquées dans les préparatifs au niveau local pour que leur réinstallation se passe bien¹²⁴. Toutefois, si l'on en croit certaines informations parues dans la presse, les autorités locales auraient du mal à convaincre les gens de déménager, en raison de leur attachement à leur terre, à leurs maisons, à leur identité culturelle et aux métiers qu'ils exercent traditionnellement.

« On pense à déménager, mais on n'a pas vraiment envie. Si on veut tuer un pêcheur, il suffit de l'éloigner de la mer. On ne connaît que la mer. »

Témoignage d'un pêcheur de Guet N'dar.

Plusieurs personnes interrogées ont indiqué que certains pêcheurs émigraient provisoirement ou de façon permanente dans des pays voisins, en quête de meilleures conditions de pêche, et que d'autres entreprenaient même le périlleux voyage censé leur permettre d'atteindre le Maroc, les îles Canaries (Espagne) ou d'autres destinations en Europe. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à quitter Saint-Louis. Elles sont moins mobiles qu'eux, dans la mesure où elles sont responsables de la gestion du foyer et s'occupent des différents membres de la famille, et où elles exercent des métiers (traitement et vente du poisson) plus sédentaires¹²⁵.

« Les femmes sont les plus affectées, car les hommes partent travailler dans les campagnes de Casamance [sud du Sénégal], en Gambie ou en Mauritanie. Les femmes, elles, restent à la maison pour s'occuper de la famille et subvenir à ses besoins. »

Témoignage d'une responsable associative vivant à Tassinère (Gondiol).

Les migrations saisonnières ou définitives ne sont pas un phénomène nouveau au Sénégal. Il s'agit même d'une pratique courante chez les pêcheurs de Saint-Louis. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement viennent toutefois ajouter une pression supplémentaire sur les migrant-e-s et influent sur la durée de la migration, ainsi que sur la destination choisie¹²⁶. La Banque mondiale estime que, dans le scénario climatique le plus pessimiste, 443 000 personnes (soit 5,58 % de la population du littoral) habitant les régions côtières du Sénégal pourraient migrer¹²⁷.

5.5 REVENDICATIONS DES COMMUNAUTÉS

Les habitant-e-s des quartiers du front de mer de Saint-Louis interrogé-e-s pour les besoins du présent rapport sont conscient-e-s du changement climatique et de ses répercussions, et ils/elles ont d'ores et déjà pris des mesures d'entraide. Certaines communautés ont par exemple mis en place un fonds de solidarité destiné à apporter une aide mutuelle en temps de grandes difficultés, même si, apparemment, ce fonds serait parfois vide en raison des problèmes économiques que connaissent les habitant-e-s. L'initiative associative Hahatay Gondiol mène des campagnes de sensibilisation au sein de la population locale et soutient les personnes touchées par la hausse du niveau de l'océan, pour leur permettre de construire des maisons en brique, selon les techniques traditionnelles, et de mettre en route des activités de recyclage génératrices de revenus. D'autres associations locales organisent la collecte et le traitement des déchets.

Malgré ces initiatives locales, toutes les personnes interrogées estimaient avoir besoin de davantage de soutien de la part des pouvoirs publics. Beaucoup appelaient de leurs vœux la mise en place d'une ligne téléphonique ou d'un service analogue permettant de signaler les impacts du changement climatique et de la dégradation de l'environnement et de déclencher des actions en urgence. Elles insistaient par ailleurs sur la nécessité de créer des moyens de substitution permettant aux gens de gagner leur vie et de développer les compétences des habitant-e-s, afin d'éviter une trop forte dépendance de la pêche. Les personnes

124 Banque mondiale, "SN – AF Saint Louis Emergency Recovery and Resilience Project (P170954)", 8 mai 2020, documents1.worldbank.org/curated/en/423451588951113712/text/Project-Information-Document-Integrated-Safeguards-Data-Sheet-SN-AF-Saint-Louis-Emergency-Recovery-and-Resilience-Project-P170954.txt

125 C. Zickgraf, "Relational (im)mobilities: A case study of Senegalese coastal fishing populations", 24 mai 2022, Journal of Ethnic and Migration Studies, Volume 448, Issue 14, tandfonline.com/doi/full/10.1080/1369183X.2022.2066263

126 C. Zickgraf, "Relational (im)mobilities: A case study of Senegalese coastal fishing populations", 24 mai 2022, Journal of Ethnic and Migration Studies, Volume 448, Issue 14, tandfonline.com/doi/full/10.1080/1369183X.2022.2066263

127 Banque mondiale, *Groundswell Africa: Internal Climate Migration in West African Countries*, 2021, openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/36404/Groundswell-Africa-Internal-Climate-Migration-in-West-African-Countries.pdf?sequence=1&isAllowed=y, p 11.

déplacées de l'île de Doune Baba Dieye exigeaient le soutien des autorités pour accéder à un logement convenable, à la nourriture, à l'eau et à d'autres services essentiels.

« Nous demandons de l'aide au gouvernement, parce que nous sommes des femmes courageuses et que nous voulons vraiment subvenir à nos besoins et à ceux de nos familles. »

Témoignage d'une femme déplacée originaire de Doune Baba Dieye.

6. LES INNUS DE PESSAMIT AU QUÉBEC (CANADA)

6.1 COLONIALISME ET DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Les peuples autochtones du Canada vivent encore aujourd’hui les conséquences amères de politiques et de pratiques coloniales qui les rendent d’autant plus vulnérables aux effets, plus récents, du changement climatique. La Loi sur les Indiens de 1876, qui visait à assimiler les peuples autochtones à la culture euro-canadienne et à les déposséder de leurs territoires, est toujours en vigueur, malgré quelques amendements¹²⁸. La loi établissait un système de réserves pour contrôler le territoire autochtone et pour sédentariser les peuples autochtones nomades. Les réserves, délimitées exclusivement par le gouvernement fédéral, ne représentent qu’une infime portion du territoire que chaque nation autochtone estime être le sien. Celles-ci ont un droit d’usage de la terre des réserves, mais elles n’en sont pas propriétaires puisque les réserves demeurent la propriété du gouvernement fédéral. De plus, le gouvernement provincial a le pouvoir d’accorder des permis d’exploitation minière, forestière et hydroélectrique sur le territoire qui était occupé par les peuples autochtones. L’obligation d’obtenir le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones pour les projets miniers, forestiers, hydroélectriques et autres sur les territoires réclamés par les groupes autochtones n’est pas complètement mise en œuvre au Canada, y compris au Québec¹²⁹.

Cette étude de cas s’intéresse à Pessamit – une communauté autochtone de la Nation Innue dans la province de Québec, au Canada¹³⁰. La réserve de Pessamit couvre quelque 256 km² pour une population d’environ 4 000 personnes¹³¹. Toutefois, le territoire ancestral des Innus, qu’ils appellent le Nitassinan, est beaucoup plus vaste. D’une surface d’environ 138 000 km², il est utilisé par les Innus pour leurs activités

128 Loi sur les Indiens. (1985). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-5/>. Par exemple, la Loi accorde au gouvernement fédéral le pouvoir de déterminer qui est éligible au statut “d’Indien” et l’oblige à agir comme fiduciaire pour les affaires financières autochtones, perpétuant ainsi l’idée que le gouvernement fédéral est mieux placé que les communautés elles-mêmes pour gérer leurs finances.

129 S. Savard, « Les communautés autochtones du Québec et le développement hydroélectrique: un rapport de force avec l’État, de 1944 à aujourd’hui », Recherches amérindiennes au Québec, 2009, Volume 39, Issues 1-2, erudit.org/fr/revues/raq/2009-v39-n1-2-raq3971/044996ar/; C. Fréchette, « Développement hydroélectrique québécois : quelle place pour le consentement préalable, libre et éclairé chez les Cris et les Innus ? », Recherches amérindiennes au Québec, 2019, Volume 49, Issue 2, erudit.org/fr/revues/raq/2019-v49-n2-raq05428/1070758ar/; M. Papillon et T. Rodon, « Le consentement préalable, libre et éclairé : les défis de la mise en œuvre en contexte canadien », Recherches amérindiennes au Québec, 2019, Volume 49, Issue 2, erudit.org/en/journals/raq/2019-v49-n2-raq05428/1070754ar/.

130 Pour plus d’informations concernant cette étude de cas, Amnesty International Canada Francophone, *Urgence climatique en territoire Innu: l’innu-aitun en péril*, (Index : AMR 20/6175/2022) novembre 2022, <https://amnistie.ca/sinformer/2022/canada/canada-rapport-urgence-climatique-en-territoire-innu-ainnu-aitun-en-peril>

131 Voir le site Internet officiel du Conseil innu de Pessamit, pessamit.org/ et Gouvernement canadien, Services aux Autochtones Canada, canada.ca/en/indigenous-services-canada.html

communautaires traditionnelles comme la chasse et le piégeage dans la forêt boréale canadienne. Les Innus n'ont jamais cédé ce grand territoire traditionnel aux gouvernements, fédéral ou provinciaux, et ils continuent de le revendiquer. En 2005, la communauté de Pessamit a entamé des procédures judiciaires pour réclamer officiellement son territoire ancestral¹³².



6.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT EN TERRITOIRE INNU

Les changements climatiques, les projets hydroélectriques, et la coupe à blanc des forêts ont affecté l'écologie du territoire où vivent les Innus de Pessamit, et donc la communauté elle-même.

L'augmentation des températures a mené à la diminution des glaces côtières, à la fonte des glaces en hiver, et à des changements de la pluviométrie. Le recul des glaces expose la côte à des ondes de tempête, accélérant ainsi l'érosion du littoral¹³³.

L'augmentation des températures et le caractère imprévisible des phénomènes météorologiques changent la vie quotidienne à Pessamit et dans tout le Nitassinan. Les membres de la communauté interviewé-e-s pour

132 Cour supérieure du Québec, *Première Nation de Betsiamites c. Canada (Procureur général)*, 2005 CanLII 21668 (QC CS), 17 juin 2005, <https://www.canlii.org/fr/qc/qccs/doc/2005/2005canlii21668/2005canlii21668.html>

133 P. Bernatchez and others, « Géorisques côtiers, vulnérabilité et adaptation de la communauté de Pessamit dans un contexte de changements climatiques », Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières, Université du Québec à Rimouski, 2012, researchgate.net/publication/282219755_Georisques_cotiers_vulnerabilite_et_adaptation_de_la_communite_de_Pessamit_dans_un_contexte_de_changements_climatiques, p. 191

ce rapport parlent d'hivers plus chauds et de la diminution de la couverture de neige sur la terre et de glace sur les lacs.

En été, ils constatent des périodes plus chaudes et plus sèches. Tout cela entraîne des changements dans la végétation et les populations de poissons. Ils constatent aussi que les insectes arrivent plus tôt et en plus grand nombre au printemps à cause du dégel hâtif des glaces, ce qui affecte le bétail et la végétation. Ces observations concordent avec les données scientifiques émergentes suggérant que les schémas de gel/dégel influencent la survie et le comportement des insectes, et ont des implications sur la chaîne alimentaire et les grands processus écosystémiques¹³⁴.

Les membres de la communauté décrivent aussi d'autres changements :

« Ces changements sont vraiment curieux. C'est rare qu'on ait de grosses tempêtes de neige comme dans les années 70. On va (avoir une) tempête, après il va pleuvoir, il va y avoir du réchauffement. »

Adélard Benjamin, coordonnateur de projet, Conseil des Innus de Pessamit, Secteur Territoire et ressources

Un rapport récent du GIEC décrit certains impacts des changements climatiques sur la température au Canada, comme la diminution de la neige et de l'étendue de glace sur la mer et les lacs partout au Canada, ainsi qu'une augmentation des précipitations annuelles dans certaines zones, dont le Québec¹³⁵.

En plus des impacts des changements climatiques, la communauté de Pessamit est aussi exposée aux conséquences néfastes sur son territoire de l'industrie forestière, qui pratique notamment les coupes à blanc¹³⁶. Cette pratique est particulièrement dommageable pour les écosystèmes puisqu'elle contribue à l'érosion des sols, modifie la composition des cours d'eau avoisinants¹³⁷ et réduit la biodiversité, y compris de certaines espèces importantes dans la culture de la communauté de Pessamit.

« Le caribou lui disparaît de plus en plus à cause de la déforestation. Parce que son abri naturel, c'est la forêt contre la prédation. »

Adélard Benjamin, coordonnateur de projet, Conseil des Innus de Pessamit, Secteur Territoire et ressources

La Nation Pessamit vit en outre avec les impacts néfastes de 13 centrales et de 16 barrages hydroélectriques construits sur leur territoire ancestral depuis 1952¹³⁸. La communauté de Pessamit se plaint depuis longtemps que ces projets, construits et exploités par la société d'État Hydro-Québec, ont causé des inondations, détruit des terres cultivées et des forêts, altéré la pêche, l'irrigation, et la navigation sur les rivières affectées, et limité l'accès au territoire, changeant ainsi le mode de vie des populations environnantes et leurs sources de revenus¹³⁹. Dans un dépôt légal de 2016, la Nation Pessamit dénonçait à « la nature préjudiciable et irréversible de ces impacts sur les coutumes, les activités traditionnelles et les droits garantis par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones¹⁴⁰ ». À une

134 A. M. Koltz et autres, "Differential arthropod responses to warming are altering the structure of Arctic communities", 18 April 2018, Royal Society Open Science, royalsocietypublishing.org/doi/10.1098/rsos.171503;

135 GIEC, "Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability", Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report: Chapter 14 – North America, février 2022, ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Chapter14.pdf, p. 1936.

136 La coupe à blanc est une méthode de sylviculture consistant à raser en une seule fois une bande entière d'arbres, sur une surface de plus d'un hectare et sur une largeur dépassant deux hauteurs de tronc.. Voir W. Schönenberger et P. Brang, "Site-specific silviculture: Silviculture in Mountain Forests", 2004, Encyclopedia of Forest Sciences, [sciencedirect.com/science/article/pii/B0121451607002283](https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/B0121451607002283)

137 Heritage Newfoundland, « Les industries forestières et l'environnement », 2011, heritage.nf.ca/articles/en-francais/economy/forestieres-et-environnement.php ; B. Freedman, "Environmental effects of forestry", in *Environmental Science: A Canadian Perspective*, 2018, Chapter 23, ecampusontario.pressbooks.pub/environmentalscience/chapter/chapter-23-environmental-effects-of-forestry/

138 Voir également Radio-Canada, « Hydro-Québec se croit maître chez les autres », 2022, ici.radio-canada.ca/recit-numerique/3463/territoire-barrages-pessamit-hydro-quebec

139 Voir Bureau d'audience publique d'environnement, Projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Toulnustuc, 2001, numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/49949 ; Union of Concerned Scientists, "Environmental impacts of hydroelectric power, 5 mars 2013, [ucsusa.org/resources/environmental-impacts-hydroelectric-power](https://www.ucsusa.org/resources/environmental-impacts-hydroelectric-power); American Rivers Connect Us, "The future of hydropower", consulté le 28 octobre 2022, americanrivers.org/threats-solutions/energy-development/hydropower-climate-change/#:~:text=Hydropower%20dams%20can%20contribute%20to,dioxide%20added%20by%20fossil%20fuels.&text=Reservoirs%20slopes%20and%20broaden%20rivers%2C%20making%20them%20wetter

140 "Petition to Intervene", 10 novembre 2016, northeastmegadamresistance.org/wp-content/uploads/2019/12/2015-06_2016-11-10_late_mtn_intervene_pessamit.pdf



exception près, ces barrages ont été bâtis sans avoir obtenu le consentement préalable, libre et éclairé des Innus de Pessamit¹⁴¹.

« Ceux qui font les barrages, ils s'installent mais ils ne font pas attention. Il y a des poissons dans les rivières mais ils ne s'en préoccupent pas. Il y a des animaux, ils ne s'en préoccupent pas. Même s'ils inondent des terres, ils ne se préoccupent pas des humains, encore bien moins des animaux. »

Philippe Rock et Robert Dominique, Aînés de la communauté de Pessamit

« [À cause des barrages hydroélectriques,] on voit beaucoup d'érosion. Beaucoup de ces plages ont disparu. Il y a très peu de haltes pour que les gens puissent s'arrêter, faire les portages¹⁴² pour accéder au territoire, parce que beaucoup de plages ont été englouties, ont été emportées. »

David Toro, conseiller en environnement du Conseil tribal de Mamuitun



Un caribou en zone forestière, sur la réserve de Pessamit (Canada), 2017. © Alain Caron

Les impacts des pratiques forestières et des industries hydroélectriques amplifient les effets des changements climatiques. Les barrages et les réservoirs modifient l'hydrologie des rivières et nuisent à la

141 S. Savard, « Les communautés autochtones du Québec et le développement hydroélectrique: un rapport de force avec l'État, de 1944 à aujourd'hui », *Recherches amérindiennes au Québec*, 2009, Volume 39, Issues 1-2, erudit.org/fr/revues/raq/2009-v39-n1-2-raq3971/044996ar/; M. Papillon et T. Rodon, « Le consentement préalable, libre et éclairé: les défis de la mise en œuvre en contexte canadien », 2019, *Recherches amérindiennes du Québec*, Volume 49, Issue 2, erudit.org/en/journals/raq/2019-v49-n2-raq5428/1070754ar/. Ce n'est que pour le barrage sur la rivière Toulnoustouc que la communauté est parvenue à une entente avec Hydro-Québec en 1999 ; la communauté a pu recevoir des redevances depuis ce temps. L'entente de partenariat entre Pessamit et Hydro-Québec a été signée le 21 juin 1999. Radio-Canada, « Hydro-Québec se croit maître chez les autres », 25 mai 2022, ici.radio-canada.ca/recit-numerique/3463/territoire-barrages-pessamit-hydro-quebec. Face à l'accusation selon laquelle les barrages ont été construits sans le consentement libre, préalable et éclairé des Innus, Hydro-Québec a répondu que les barrages ont été construits conformément aux obligations légales en vigueur au moment de leur construction.

142 Le portage désigne le transport terrestre des canots d'un plan d'eau à un autre.

biodiversité¹⁴³. La déforestation libère du carbone dans l'atmosphère, accentuant ainsi le changement climatique, et elle réduit la protection contre les vagues de chaleur et autres événements climatiques extrêmes.

« Il n'y a aucune espèce d'animal qui peut se protéger des rayons de soleil, parce qu'il n'y a plus d'arbres. Ils sont vraiment coupés. »

Adélard Benjamin, coordonnateur de projet, Conseil des Innus de Pessamit, Secteur Territoire et ressources

Les réservoirs ont été construits dans le cadre des projets hydroélectriques ; des arbres ont été coupés pour faire place aux réservoirs. Des résident-e-s disent que l'eau des réservoirs chauffe sous l'effet du réchauffement climatique, ce qui modifie également la température des cours d'eau de la région. Des travaux de recherche ont en effet montré que les réservoirs sont en fait plus chauds que d'autres plans d'eau en hiver¹⁴⁴.

« La température du fleuve a également changé du fait des réservoirs. L'été, les réservoirs se réchauffent, donc à l'automne, l'eau va rester plus longtemps chaude que dans d'autres rivières. Et le contraire se fait aussi au printemps, l'eau va rester froide plus longtemps sur la rivière jusqu'à mi-juin, début juillet à peu près. Donc ça a entraîné des modifications, comme le saumon, qui va frayer vraiment tard en automne ici, par rapport à toutes les rivières où il commence à pondre vers la mi-octobre. Les nôtres vont frayer de mi-novembre juste qu'en décembre. »

Éric Kanapé, biologiste, conseiller en environnement, Conseil des Innus de Pessamit, Secteur Territoire et ressources

6.3 LA PRÉSÉRATION D'UNE CULTURE ET DE MODES DE VIE MENACÉS

Avec les effets combinés des impacts des changements climatiques, des pratiques forestières, des projets hydroélectriques et des politiques coloniales qui ont forcé les communautés à se sédentariser, les Innus ont du mal à maintenir leur mode de vie traditionnel. Ce mode de vie fait pourtant partie intégrante de leur identité et de leurs droits culturels.

Leurs activités traditionnelles comme la chasse, la pêche, le transport et le piégeage, sont toutes affectées. Certaines des personnes interviewées ont rapporté qu'elles devaient parcourir des distances beaucoup plus longues pour chasser ou pêcher à cause des changements de topographie. Certaines espèces emblématiques comme le caribou, un animal sacré pour les Innus, sont en danger¹⁴⁵.

« C'est vraiment un animal important. S'il n'y a plus de caribou, je pense que les Innus risquent aussi de disparaître. »

Éric Kanapé, biologiste, conseiller en environnement, Conseil des Innus de Pessamit, Secteur Territoire et ressources

Des membres de la communauté de Pessamit disent qu'ils ont cessé de chasser le caribou afin d'assurer sa survie, délaissant ainsi un élément essentiel de leur culture et de leurs traditions.

De plus, la faible couverture de neige cause la raréfaction de la chicoutai¹⁴⁶ autour de Pessamit.

« La chicoutai accompagne les Innus depuis des millénaires. C'est un compagnon. C'est pour ça que c'est important. Il y a le savoir-faire qui est en lien avec ce fruit. Donc le fait qu'on n'y ait plus accès, c'est aussi une perte »

143 H. Wu et autres, "Effects on dam construction on biodiversity: A review", 2019, Journal of Cleaner Production, Vol 221, [sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0959652619306845](https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0959652619306845)

144 C. Irambona et autres, "Impacts of boreal hydroelectric reservoirs on seasonal climate and precipitation recycling as simulated by the CRCM5: A case study of the La Grande River watershed, Canada", 3 mai 2017, Theoretical and Applied Climatology, Volume 131, link.springer.com/article/10.1007/s00704-016-2010-8

145 La Presse, « L'atiku (le caribou) au cœur d'une relation millénaire », 26 avril 2022, plus.lapresse.ca/screens/00af990c-56b7-488c-900c-9e6c438ffde4%7C_0.html

146 Nom scientifique : Rubus chamaemorus. Voir également Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, *Plan d'Action pour l'Adaptation aux Changements Climatiques Municipalité de Rivière-au-Tonnerre*, 21 novembre 2014, aruc.robvg.qc.ca/public/documents/rapports/index/plan_adaptation_rat_v2_21_nov_2014.pdf, p. 19.

David Toro, conseiller en environnement du Conseil tribal de Mamuitun

Ces contraintes pesant sur la chasse et à la cueillette traditionnelles accroissent la dépendance de la communauté à l'égard des produits alimentaires transformés du commerce, compromettant encore davantage leurs traditions ainsi que la sécurité alimentaire dont ils bénéficiaient naguère.

D'autres activités culturelles sont aussi menacées. L'érosion côtière a forcé la communauté à déplacer une importante célébration annuelle qui se tenait traditionnellement sur le bord de l'eau.

« La fête du 15 août, qui marque le départ de nos ancêtres vers les territoires de chasse ... On a dû la déplacer à un endroit plus sûr, parce que l'eau avançait sans arrêt. »

Olivier Bacon, jeune membre de la communauté

6.4 UN SAVOIR AUTOCHTONE EN DANGER

Les changements environnementaux affectent les connaissances et le savoir-faire autochtones et leur transmission aux jeunes générations et aux générations futures. Par exemple, les hivers plus chauds affectent le nettoyage des peaux, qui demande des températures basses, ce qui complique la transmission des connaissances sur le piégeage et la préparation des fourrures.

Les changements dans le paysage et l'imprévisibilité météorologique sont tels que les aînés sont moins en mesure de se déplacer sur le territoire. Par exemple, à cause des températures plus douces, ils ne peuvent plus traverser certains lacs en hiver. Cela a pour conséquence que les aînés n'arrivent plus à transmettre leurs repères et leurs connaissances aux générations futures.

« Si on n'est plus capable de parler de ses connaissances, il y a une certaine honte. On perd un peu de dignité. Normalement les attentes des gens c'est qu'on soit en lien avec son territoire. Le fait de ne pas être capable de maîtriser ses déplacements à l'intérieur de son territoire porte atteinte à la dignité de la personne. »

David Toro, conseiller en environnement du Conseil tribal de Mamuitun

Les membres de la communauté décrivent un changement dans la portée du savoir des aînés, qui passe d'une fonction d'enseignement à une fonction historique.

« Si on regarde le savoir autochtone et les changements climatiques, il y a quelques savoirs qui vont disparaître. Certains changements climatiques vont avoir des conséquences au niveau des connaissances. Ce ne sera plus des connaissances à transmettre aux autres, mais des souvenirs d'un monde d'avant, de ce qu'étaient les choses jadis. »

Jean-Luc Canape, membre de la communauté

« Pour moi, c'était un patrimoine. Tu marchais là et tu te disais que tu avais des ancêtres qui avaient marché sur ce même sentier. Le sentier n'est plus là. Donc c'est encore des pertes au niveau de la langue des lieux, le nom des lacs. C'est tout ça qui est perdu. »

Éric Kanapé, biologiste, conseiller en environnement, Conseil des Innus de Pessamit, Secteur Territoire et ressources

« Pour moi, c'est pouvoir apprendre des choses aux enfants, sur la côte : regardez ce que nos ancêtres faisaient. Ça allait depuis la côte jusqu'à l'intérieur du Nutshimit. Cette capacité de se souvenir. Pour nous, c'est un peu comme si on nous enlevait notre droit à connaître notre propre histoire. ». Capacité à lire

David Toro, conseiller en environnement du Conseil tribal de Mamuitun

En septembre 2022, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a conclu que l'Australie avait violé les droits humains des insulaires du Détriot de Torres – un groupe autochtone d'Australie – en ne les protégeant pas suffisamment des impacts du changement climatique¹⁴⁷. Le gouvernement australien a en

¹⁴⁷ Comité des droits de l'homme des Nations unies, Views Adopted by the Committee Under Article 5 of the Optional Protocol, concerning Communication, 22 septembre 2022, Doc. ONU CCPR/C/135/D/3624/2019.

particulier violé leur droit à la culture et leur droit d'être libres de toute ingérence arbitraire dans leur vie privée, leur famille, leur foyer. Des leaders et des membres de la communauté de Pessamit interviewés dans le cadre de cette étude de cas estiment que les changements climatiques, les projets hydroélectriques et les pratiques forestières ont un impact semblable sur leur droit d'avoir leur culture propre et leur droit de ne pas être soumis à ingérences arbitraires dans leur vie privée.

6.5 REVENDICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ

Les membres de la communauté de Pessamit interviewés ont exprimé non seulement leur volonté de protéger leur territoire, le Nitassinan et la réserve, mais aussi leur capacité d'adaptation et de résilience.

« Nous autres, on essaie de vivre avec ce qui arrive. Vous savez que les chasseurs ont toujours été très ingénieux. Lorsqu'il arrivait quelque chose, ils étaient capables de répondre efficacement à ce qui s'en venait. »

Jean-Marie Vollant, ancien chef de la bande de Pessamit

Le Conseil des Innus de Pessamit (l'instance dirigeante de la réserve) travaille avec des universités pour étudier l'impact des changements climatiques sur son territoire. Il a ses propres projets comme un programme de protection du saumon, en faveur du retour du saumon dans la Betsiamites, et un budget spécifique destiné à permettre la surveillance du Nitassinan, avec du personnel permanent pour faire des visites. Le Conseil des Innus de Pessamit milite également auprès du gouvernement provincial du Québec pour la création d'une zone protégée autochtone pour la protection du caribou et de la culture innue dans la région du Pipmuakan.

« On a initié un [projet] d'aire protégée. On a déjà soumis notre projet d'aire protégée, le Pipmuakan. Nous, on veut le protéger. Ça fait une dizaine, une douzaine d'années qu'on interdit les chasses communautaires ou même individuelles. On essaie de protéger cette espèce, parce que ça a été une des espèces qui nous a permis d'être ici aujourd'hui. Grâce à lui, on a pu survivre dans des temps difficiles dans le passé. »

Adélard Benjamin, coordonnateur de projet, Conseil des Innus de Pessamit, Secteur Territoire et ressources

La communauté de Pessamit demande que le gouvernement du Québec respecte leurs droits et elle réclame des compensations pour la perte de l'usage de son territoire à cause des activités forestières et hydroélectriques et des dommages qui y sont causés. Elle exige d'être considérée comme partie intéressée essentielle dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre des politiques et mesures d'adaptation face au changement climatique. Elle souhaite en outre être pleinement reconnue comme cogestionnaire, sur un pied d'égalité avec le gouvernement québécois, du territoire du Nitassinan et de ses ressources. Les membres de la communauté de Pessamit ont la conviction que leur savoir et la transmission de ce savoir sont un outil majeur pour la justice climatique.

Les droits culturels des peuples autochtones doivent être pris en compte dans les politiques et les mesures prises par les pouvoirs publics, à tous les niveaux, pour répondre au changement climatique.

7. PEUPLES AUTOCHTONES D'IAKOUTIE, FÉDÉRATION DE RUSSIE

7.1 DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

La région arctique d'Iakoutie (ou République de Sakha), à l'extrême nord-est de la Russie, est l'un des endroits habités les plus froids de la planète. Près de la moitié de la population iakoute fait partie du peuple autochtone des Iakoutes et 4 % environ font partie de nations autochtones plus réduites¹⁴⁸. Leurs principales occupations sont traditionnelles, comme la pêche, la chasse, la cueillette et l'élevage de rennes. Leur alimentation, leurs moyens de subsistance et leurs cultures dépendent donc des écosystèmes environnants.

En Iakoutie, les droits des peuples autochtones de jouir de leurs propres moyens de subsistance et de développement, et de pratiquer librement leurs traditions et autres activités économiques (réaffirmés par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ou DDPA) sont gravement menacés par le changement climatique¹⁴⁹. L'histoire de ces peuples a en outre été marquée par la colonisation, le racisme et la discrimination, ce qui aggrave les difficultés actuelles auxquelles ils sont confrontés¹⁵⁰.

Les populations autochtones, qui représentent l'un des groupes les plus pauvres de la société russe et l'un de ceux dont les droits sont les plus bafoués, sont généralement exclues des processus de prise de décisions¹⁵¹. Les droits accordés aux autochtones par la Constitution russe et d'autres lois fédérales ne

148 Svetlana A. Sukneva, *Processus migratoire en République de Sakha (Iakoutie)*, Espace populations sociétés, 2021, disponible sur journals.openedition.org/eps/10352?lang=en. Les autres peuples autochtones, de tailles plus réduites, incluent les Evenks, les Évènes, les Dolganes, les Youkaghirs et les Tchouktches.

149 Climate Scorecard, "The impact of climate change on Indigenous peoples has received little attention in Russia", 31 août 2020, disponible sur climatescorecard.org/2020/08/the-impact-of-climate-change-on-indigenous-peoples-has-received-little-attention-in-russia/ ; Cultural Survival, *Observations on the state of Indigenous Women's Human Rights in Russia*, mai 2021, disponible sur culturalsurvival.org/sites/default/files/Russia%20CEDAW%20Report%20202021%20FINAL.pdf.

150 Minority Rights Group, *Native peoples of the Russian far North*, 1992, disponible sur academia.edu/32948900/Native_Peoples_of_the_Russian_Far_North ; Groupement international de travail pour les affaires indigènes (GITPA), *Indigenous Peoples in the Russian Federation*, 2014, disponible sur iwigia.org/images/publications/0695_HumanRights_report_18_Russia.pdf.

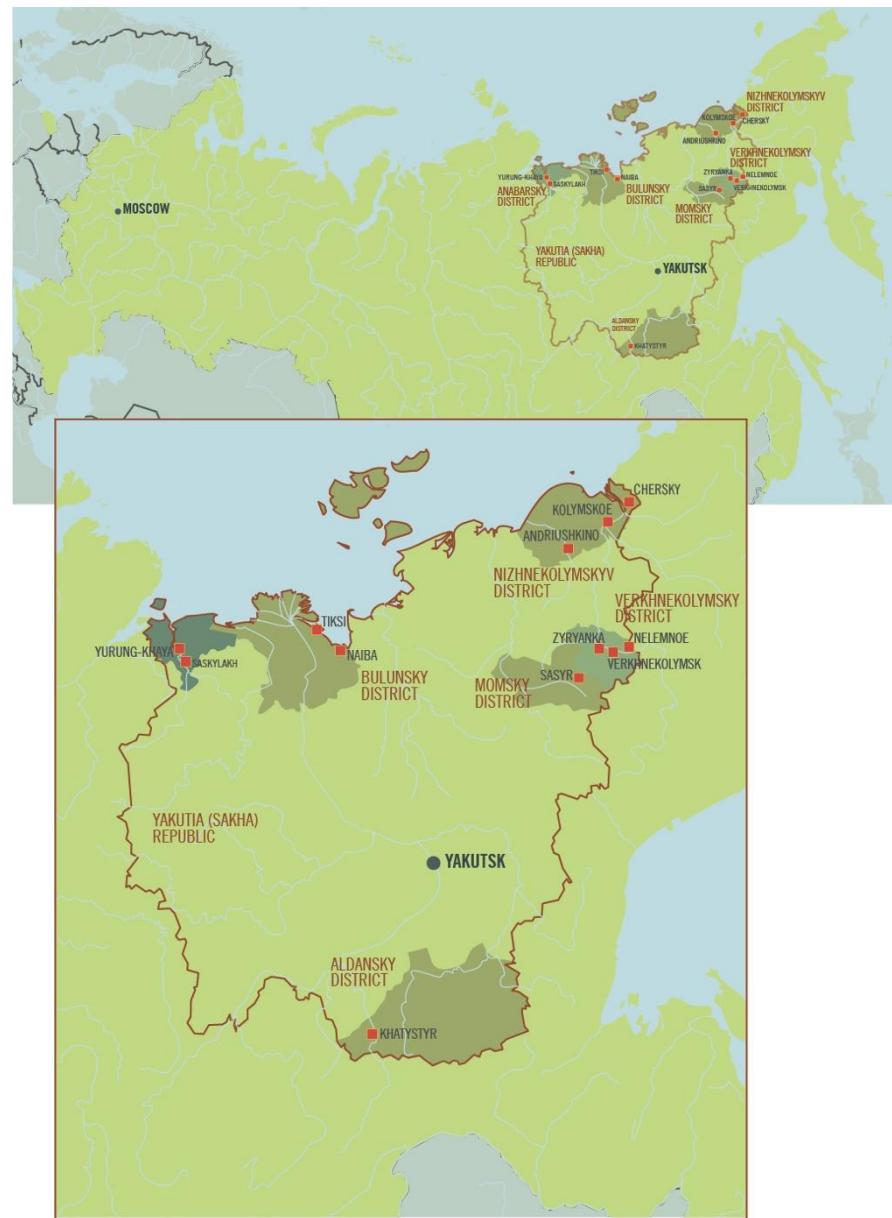
151 Ruslan Garipov, *Indigenous Peoples' rights in Russian north: Main challenges and prospects for future development*, 2020, Human Rights Brief, Volume 23, Numéro 1, disponible sur digitalcommons.wcl.american.edu/hrbrief/vol23/iss1/3.

concordent pas entièrement avec les normes internationales. Ce fait est particulièrement apparent en ce qui concerne les droits fonciers des autochtones¹⁵², érodés par des lois récentes¹⁵³.

152 Par exemple, l'article 8 de la Loi fédérale russe n° 82-FZ du 30 avril 1999 sur les garanties de droits des peuples autochtones peu nombreux de la Fédération de Russie stipule que les petits peuples autochtones du Nord ont le droit de « posséder et d'user, gratuitement, de diverses catégories de terres nécessaires au maintien de leurs systèmes économiques et pratiques artisanales traditionnels ». Bien que l'article 8 mentionne le droit de posséder des terres, celui-ci se limite au droit de continuer d'utiliser des terres pour des activités traditionnelles. En revanche, la Convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du Travail (OIT), dans son article 13.2, précise que le terme « terres [...] comprend le concept de territoires, qui recouvre la totalité de l'environnement des régions que les peuples intéressés occupent ou qu'ils utilisent d'une autre manière ». Voir I. Overland, “*Indigenous rights in the Russian North*”, in E. Wilson Rowe (éditeur), *Russia and the North*, Ottawa: University of Ottawa Press, p. 172, 2009. La Loi de 2001 sur les territoires de gestion traditionnelle de la nature des peuples autochtones de Russie, qui est l'unique texte de loi qui accorde une certaine forme de reconnaissance à l'occupation des terres par les peuples autochtones, n'a pas été mise en application.

153 En 2017, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies (CERD) a fait part de sa préoccupation concernant le fait que « la nouvelle législation, à savoir les lois fédérales n° 171-FZ et 499-FZ, datées de 2014, a encore affaibli les droits fonciers des peuples autochtones ». Voir CERD, *Observations finales concernant les vingt-troisième et vingt-quatrième rapports périodiques de la Fédération de Russie**, 20 septembre 2017, doc. ONU CERD/C/RUS/CO/23-24, § 23(b). La même année, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (CDESC) a exprimé sa préoccupation à l'égard de « la modification apportée en avril 2015 au Code foncier, qui habilit les autorités à confisquer des terres à la demande de tiers, en particulier d'entreprises des industries extractives, au risque de faire passer les intérêts des entreprises avant le droit des personnes à un niveau de vie suffisant (art. 11) ». Voir CDESC, *Observations finales concernant le sixième rapport périodique de la Fédération de Russie**, 16 octobre 2017, doc. ONU E/C.12/RUS/CO/6, § 48.

RUSSIE



La République de Sakha dispose d'un cadre légal plus développé pour protéger les droits des peuples autochtones¹⁵⁴. Cependant, ces lois ne sont souvent pas appliquées en raison d'incohérences entre les textes nationaux et fédéraux, d'un manque de dispositifs de mise en œuvre et de l'attitude du gouvernement fédéral, qui continue d'accorder des autorisations d'extraction des ressources, même dans les zones que la République de Sakha reconnaît comme territoires autochtones protégés¹⁵⁵.

154 Loi n° 29-II de 1998 sur le sous-sol de la République de Sakha (Iakoutie) ; Lois n° 370-3 et n° 755-III de 2006 sur les territoires de gestion traditionnelle de la nature des peuples autochtones peu nombreux du nord de la République de Sakha (Iakoutie) ; Loi de 2010 sur la responsabilité sociale des entreprises ; Loi 820-3 n° 537-IV de 2010 sur l'expertise ethnologique dans les lieux de résidence traditionnelle et d'activité économique traditionnelle des peuples autochtones du nord de la République de Sakha ; Règlement de 2011 sur la procédure d'organisation et d'évaluation.

155 Ruslan Garipov, *Indigenous Peoples' rights in Russian north*: R. Garipov, "Indigenous Peoples' rights in Russian north: Main challenges and prospects for future development", 2020, Human Rights Brief, Volume 23, Numéro 1, disponible sur digitalcommons.wcl.american.edu/hrbrief/vol23/iss1/3 ; Dwight Newman et autres, "Arctic energy development and best practices on consultation with Indigenous Peoples", Boston University International Law Journal, 2014, Volume 32, disponible sur papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2320796# ; E. Gladum et K. Ivanova, "Preservation of territories and traditional activities of the northern Indigenous Peoples in the period of the Arctic industrial development", in K. Latola et H. Savela (éditeurs), *The Interconnected*

7.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DÉGRADATIONS DE L'ENVIRONNEMENT

La température moyenne en Iakoutie a augmenté d'environ 2 °C à 3 °C ces dernières années¹⁵⁶. De ce fait, le permafrost subit une fonte rapide, augmentant les risques d'inondations, de glissements de terrain, d'érosion côtière, d'élévation du niveau de la mer et de feux de forêt¹⁵⁷. Les peuples autochtones sont directement touchés par ces conséquences. Toutes les personnes interrogées dans le cadre de cette étude de cas ont observé une augmentation des précipitations ainsi que des inondations plus intenses et fréquentes. Les villages autochtones installés sur le littoral ou sur les rives de cours d'eau sont particulièrement menacés par la fonte du permafrost, qui entraîne une accélération du débit de l'eau, provoquant une érosion dramatique de la berge.

« Dans les années 1960, on comprenait clairement les saisons. Au printemps, c'était le printemps, en hiver, c'était l'hiver. Maintenant, on ne comprend plus, et en hiver, on n'arrive plus à savoir si le printemps est arrivé, il pleut et il fait plus chaud en plein hiver, et le dégel est dramatique. Le climat est en train de changer. »

Tchouktche de Meïnipilguyno, dans le district d'Anadyr¹⁵⁸.

Les personnes interrogées ont fait part de changements météorologiques sans précédent, qui entraînent des hivers plus chauds et des chutes de neige en été, des dates fluctuantes pour l'apparition des premières glaces en hiver, des changements rapides dans les régimes des glaces des lacs et des cours d'eau et une augmentation des feux de forêt.

En Iakoutie, ce type d'incendie a gagné en intensité, brûlant de vastes portions de forêt¹⁵⁹. En 2021, la saison des feux, qui a duré 140 jours et brûlé 8 à 9 millions d'hectares de forêt environ, a été particulièrement dévastatrice¹⁶⁰.

« Au bout du compte, toute la toundra s'est desséchée. On marche sur la mousse et elle s'effrite sous nos bottes tellement elle est sèche. C'est pour ça qu'elle a pris feu. On a dû changer de route de transhumance pour contourner [la] zone brûlée. C'est la première fois que ça arrive. Même nos grands-parents ne se rappellent pas avoir connu ça, d'après ce qu'ils disent. »

Éleveur de rennes, district d'Anabar.

Les effets du changement climatique sont aggravés par les plans du gouvernement fédéral russe visant à développer au maximum l'extraction et la production de pétrole et de gaz, qui s'avèrent de plus en plus faciles avec la hausse des températures et la fonte des glaces¹⁶¹. Ces plans ont d'énormes conséquences pour les populations autochtones d'Iakoutie et d'autres régions arctiques russes. Des personnes interrogées dans les districts d'Anabar, de Nijnekolymsk et d'Aldan ont fait part de leur préoccupation à l'égard de l'expansion et de l'avancée rapides des industries extractives en direction des terres autochtones.

« Nous vivons ici depuis des milliers d'années. Malgré les changements, nos ancêtres ont toujours trouvé un moyen de s'adapter. Mais on ne pourra pas survivre sans notre terre. »

Arctic — UArctic Congress 2016, Springer Polar Sciences, disponible sur link.springer.com/content/pdf/10.1007/978-3-319-57532-2_14.pdf.

156 J. Czerniawska et J. Chlachula, "Climate-change induced permafrost degradation in Yakutia, East Siberia", 2020, Arctic, Volume 73, numéro 4, disponible sur <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26991438>.

157 J. Czerniawska et J. Chlachula, "Climate-change induced permafrost degradation in Yakutia, East Siberia", 2020, (op. cit.) 4, <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26991438>

158 Tous les entretiens réalisés dans le cadre de cette étude de cas ont été menés par le Centre de soutien aux peuples autochtones du Nord (CSPIN) au nom d'Amnesty International, en octobre et novembre 2021. Voir la section Méthodologie au chapitre 1.

159 R. Glückler et autres, "Holocene wildfire and vegetation dynamics in Central Yakutia, Siberia, reconstructed from lake-sediment proxies", 16 août 2022, Frontiers in Ecology and Evolution, disponible sur frontiersin.org/articles/10.3389/fevo.2022.962906/full ; L. Vinokurova et autres, "When ice turns to water: Forest fires and Indigenous settlements in the Republic of Sakha (Yakutia)", 2022, Sustainability, Volume 14, numéro 8, disponible sur mdpi.com/2071-1050/14/8/4759.

160 L. Vinokurova et autres, "When ice turns to water: Forest fires and Indigenous settlements in the Republic of Sakha (Yakutia)", 2022, (op. cit.).

161 Oil Capital, "Yakutia opens oil and gas resources", 10 décembre 2021, disponible sur <https://oilcapital.ru/news/2021-12-10/yakutiya-otkryvaet-neftegazovye-resursy-1028446>. Concernant les préoccupations à l'égard de la stratégie du gouvernement fédéral russe en région arctique, voir Radio Free Europe Radio Liberty, "At risk: Russia's Indigenous Peoples sound alarm on loss of Arctic, traditional way of life", 28 novembre 2020, disponible sur rferl.org/a/russia-arctic-indigenous-peoples-losing-traditional-way-life-climate-change/30973726.html.



Ancien du peuple youkaghir, district de Nijnékolymsk.



Forêt en feu dans l'ouïous de Gorny, à l'ouest de Yakoutsk, en République de Sakha, Fédération de Russie, 27 juillet 2021 © AFP via Getty Images

7.3 MODE DE VIE TRADITIONNEL MENACÉ

La pérennité des activités autochtones d'élevage de rennes, de chasse et de pêche dépend de la capacité à prédire les conditions météorologiques.

« La météo est essentielle au mode de vie traditionnel des populations autochtones. En fonction des conditions météorologiques, on détermine où les rennes iront paître, où installer un campement entre deux migrations, quand les tempêtes de neige vont arriver, où et quand les animaux, oiseaux et poissons, vont migrer. »

Tchouktche de Kolymskoïé, dans le district de Nijnékolymsk.

Néanmoins, d'après les anciens et anciennes, il est devenu presque impossible de prédire les conditions météorologiques, surtout à long terme, ce qui représente un danger accru pour les vies et la sécurité des peuples autochtones.

« Selon nos croyances, la nature est rationnelle et toute chose a une explication. Peut-être que la nature se venge sur nous parce que nous la maltraitons, que nous ne respectons pas les coutumes de nos ancêtres. Alors, la nature ne nous fait plus confiance. »

Youkaghir de Tcherski, dans le district de Nijnékolymsk.

Le renne revêt une importance économique et culturelle majeure pour les peuples autochtones d'lakoutie, où son élevage représente un moyen de subsistance durable, qui s'appuie sur un savoir traditionnel¹⁶². Les personnes interrogées ont expliqué comment les changements dans les voies de migration des rennes sauvages, dus au changement climatique, provoquent des pertes graves pour l'élevage domestique, les rennes sauvages piétinant les pâturages, apportant des maladies et tuant ou attirant à eux les rennes domestiques¹⁶³. Elles ont signalé une augmentation des attaques d'autres animaux sauvages, tels que les loups et les ours, contre les troupeaux de rennes, ces prédateurs trouvant de moins en moins à se nourrir dans la nature. Certaines ont aussi expliqué que les éleveurs de rennes étaient obligés de quitter les pâturages côtiers, à cause du danger que représentent les ours polaires, qui passent de plus en plus de temps sur la terre en raison du recul de la couche de glace.

La présence de lichen, qui constitue une importante source alimentaire pour les rennes, diminue en raison des fluctuations soudaines de températures, qui entraînent la formation de couches de glace épaisses¹⁶⁴. Les personnes interrogées ont expliqué que les rennes se cassent souvent les pattes en essayant d'atteindre le lichen, tandis que le manque de nourriture les épuise et leur fait rapidement perdre du poids. Elles ont aussi indiqué que de vastes étendues de pâturage pour les rennes ont été détruites par des feux de forêt dans les districts d'Anabar et de Nijnékolymsk. De plus, la qualité des pâturages des territoires voisins a pâti des retombées de cendres produites par ces incendies. De nombreuses cabanes autochtones de chasse et de pêche ont également brûlé.

La pêche constitue un autre moyen de subsistance traditionnel et une importante source de nourriture. Les zones de pêche hivernale et estivale des lacs et des cours d'eau permettent aux peuples autochtones de survivre pendant les mois les plus froids de l'hiver¹⁶⁵. Néanmoins, leurs techniques de pêche dépendent entièrement du bon état de la glace. La perte des glaces hivernales et leur fonte anticipée au printemps ont donc des conséquences graves pour la pêche de subsistance¹⁶⁶.

« D'ici novembre, il n'y aura plus du tout de poisson. Par conséquent, pour préparer le poisson en vue de l'hiver, on est obligés d'aller pêcher sur une couche de glace mince et de risquer nos vies. »

Pêcheur évène du village de Tiksi, dans le district Boulounski.

Pour être pérennes, les modes de vie en lakoutie dépendent aussi de l'épaisseur des routes de glace, qui doit être suffisante pour soutenir le poids des véhicules. À cause des températures plus élevées, ces routes sont devenues moins sûres et leur durée de vie plus courte¹⁶⁷, mettant en péril l'accès au transport de passagers, de nourriture, de carburant et de soins médicaux.

7.4 DÉPLACEMENT FORCÉ ET DROIT À LA CULTURE

La majorité des derniers locuteurs du dialecte youkaghir de la toundra vivent dans la communauté autochtone yougakhir d'Andriouchkino¹⁶⁸. En 2007, Andriouchkino a subi l'une des pires inondations de son histoire, due à plusieurs facteurs, notamment des températures ambiantes plus élevées et une fonte du permafrost. Des personnes ont perdu leurs maisons et la communauté a été évacuée. Bien que de nombreux habitants et habitantes soient rapidement revenus, l'inondation a causé des dommages qui ont persisté pendant plusieurs années, notamment au niveau de certaines zones de pêche et de pâturage des

162 Anna Naykanchina, *Indigenous Reindeer Husbandry: The Impacts of Land Use Change and Climate Change On Indigenous Reindeer Herders' Livelihoods and Land Management, and Culturally Adjusted Criteria For Indigenous Land Uses*, mai 2012, disponible sur reindeerherding.org/images/projects/Nomadic_Herders/publications/UNPFI-2012-Reindeer-Husbandry_Final23Nov.pdf.

163 Anna Naykanchina, *Indigenous Reindeer Husbandry: The Impacts of Land Use Change and Climate Change On Indigenous Reindeer Herders' Livelihoods and Land Management, and Culturally Adjusted Criteria For Indigenous Land Uses*, mai 2012, disponible sur reindeerherding.org/images/projects/Nomadic_Herders/publications/UNPFI-2012-Reindeer-Husbandry_Final23Nov.pdf.

164 EuroNews, "How is climate change hurting reindeer populations in the Arctic?", 25 décembre 2022, disponible sur www.euronews.com/green/2020/12/25/how-is-climate-change-hurting-reindeer-populations-in-the-arctic.

GIEC, "Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability", Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report: Cross-Chapter Paper 6 - Polar Regions, Contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du GIEC relative aux régions polaires (en anglais), février 2022, disponible sur ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_CCP6.pdf, p. 2 332 et 2 342.

165 T. Mustonen et V. Shadrin, "The River Alazeya: Shifting socio-ecological systems connected to a northeastern Siberian river", 2021, Arctic, Volume 74, numéro 1, disponible sur journalhosting.ucalgary.ca/index.php/arctic/article/view/72238.

166 T. Mustonen et V. Shadrin, "The River Alazeya: Shifting socio-ecological systems connected to a northeastern Siberian river", 2021, Arctic, Volume 74, numéro 1, disponible sur journalhosting.ucalgary.ca/index.php/arctic/article/view/72238.

167 GIEC, "Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability", Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report: Cross-Chapter Paper 6 - Polar Regions, février 2022, disponible sur ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_CCP6.pdf.

168 T. Mustonen et V. Shadrin, "The River Alazeya: Shifting socio-ecological systems connected to a northeastern Siberian river", 2021, Arctic, Volume 74, numéro 1, disponible sur journalhosting.ucalgary.ca/index.php/arctic/article/view/72238.

rennes. Les modèles de subsistance et de travail ne sont revenus à la normale qu'en 2012¹⁶⁹. Les années suivantes ont été marquées par de nouvelles inondations, incitant un grand nombre de personnes à quitter les lieux pour de bon. Interrogées, celles qui sont restées ont insisté sur le fait que le village n'aura pas d'avenir si les inondations continuent.

Des chercheurs et chercheuses ont attiré l'attention sur le fait que le dépeuplement d'Andriouchkino met en péril la préservation de la culture locale, notamment le savoir traditionnel et la langue. Une culture qui pourrait être amenée à disparaître complètement au cours du siècle prochain¹⁷⁰.

7.5 CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

Les personnes interrogées ont fait part de leur préoccupation à l'idée que la fonte du permafrost allait libérer des agents pathogènes, tels que le charbon bactérien, la peste et la variole, tout en contribuant à l'émergence de nouvelles maladies. Elles ont évoqué une épidémie de charbon bactérien, qui a eu lieu en 2016 dans la péninsule de Yamal et a causé le décès d'un garçon, l'hospitalisation de plus de 70 éleveurs autochtones nomades et la mort de plus de 200 000 rennes¹⁷¹. Ces inquiétudes sont répandues¹⁷², à juste titre. La fonte du permafrost, en particulier quand elle expose des lieux de sépulture, présente un risque élevé de faire ressurgir des maladies du passé¹⁷³.

Les personnes interrogées ont également exprimé leur inquiétude concernant le risque de contamination des sources d'eau présenté par la fonte du permafrost. Elles ont relaté, par exemple, la découverte de corps en décomposition à proximité d'une source d'eau potable du village de Mys Bykov, dans le district Boulounski, après le dégel d'un cimetière local¹⁷⁴.

En raison de l'affaissement régulier des berges des cours d'eau, provoqué par des inondations, l'eau est contaminée par des sédiments, ce qui entraîne des difficultés d'accès à l'eau potable.

Les personnes interrogées se sont aussi dites préoccupées pour leur santé, une inquiétude liée aux feux de forêt plus intenses et plus fréquents, qui ont forcé des milliers de personnes à inhale des fumées toxiques. En août 2021, des données ont révélé des niveaux de pollution atmosphérique alarmants dans la capitale régionale de Yakoutsk, avec une moyenne 107 fois plus élevée que les niveaux recommandés par l'Organisation mondiale de la santé¹⁷⁵.

7.6 INDEMNISATIONS LIMITÉES POUR LES PERTES ET PRÉJUDICES

Les personnes interrogées ont fait part de leur préoccupation concernant les indemnisations limitées qu'elles avaient reçues à la suite de catastrophes récentes. Les dédommages pour cause de catastrophe naturelle prennent la forme de primes d'assurance payées par l'État. Cependant, selon les chercheurs et chercheuses du Centre de soutien aux peuples autochtones du Nord (CSPIN), les peuples autochtones

169 T. Mustonen et V. Shadrin, "The River Alazeya: Shifting socio-ecological systems connected to a northeastern Siberian river", 2021, (op. cit.), p. 80 ; T. Sakai et autres, "Long-term flood damage by permafrost degradation in Siberia", 2012, IEEE International Geoscience and Remote Sensing Symposium, disponible sur ieeexplore.ieee.org/document/6350474.

170 T. Mustonen et V. Shadrin, "The River Alazeya: Shifting socio-ecological systems connected to a northeastern Siberian river", 2021, Arctic, Volume 74, numéro 1, disponible sur journalhosting.ucalgary.ca/index.php/arctic/article/view/72238.

171 Voir The Guardian, "Anthrax outbreak triggered by climate change kills boy in Arctic Circle", 1^{er} août 2016, disponible sur [theguardian.com/world/2016/aug/01/anthrax-outbreak-climate-change-arctic-circle-russia](https://www.theguardian.com/world/2016/aug/01/anthrax-outbreak-climate-change-arctic-circle-russia).

GIEC, "Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability", Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report: Cross-Chapter Paper 6 - Polar Regions, février 2022, disponible sur ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_CCP6.pdf.

172 Voir notamment N. Dolosio et J.P. Vanderlinde, "The perception of permafrost thaw in the Sakha Republic (Russia): Narratives, culture and risk in the face of climate change", 2020, Polar Science, Volume 26, disponible sur sciencedirect.com/science/article/pii/S1873965220301067.

173 Irene Huber et autres, "Symposium report: emerging threats for human health – impact of socioeconomic and climate change on zoonanthroposisis in the Republic of Sakha (Yakutia), Russia", 2020, International Journal of Circumpolar Health, Volume 79, numéro 1, disponible sur tandfonline.com/doi/full/10.1080/22423982.2020.1715698.

174 123ru.net, "Melted water washed away the burials in the old cemetery in Bykov Mys village, Bulunsky district, Yakutia, are being washed away", 28 septembre 2018, disponible sur 123ru.net/yakutsk/167651124/ (en russe).

175 L. Vinokurova et autres, "When ice turns to water: Forest fires and Indigenous settlements in the Republic of Sakha (Yakutia)", 2022, (op. cit.).

n'ont pas été consultés au sujet du calcul des préjudices demandé par le gouvernement. Ces primes se révèlent donc souvent insuffisantes.

De même, d'autres chercheurs ont indiqué que les personnes touchées par les feux de 2021 se sont plaintes du fait que l'État ne prenait pas en compte certains préjudices non économiques et moins tangibles, tels que les préjudices sur la santé. Ils ont déclaré que les conséquences des incendies sur la santé de la population rurale n'étaient pas correctement consignées et contrôlées¹⁷⁶.

7.7 REVENDICATIONS DES COMMUNAUTÉS

Les résidents et résidentes autochtones de la République de Sakha interrogés dans le cadre du présent rapport ont reconnu que celle-ci avait pris des mesures importantes pour préserver leurs villages et infrastructures. Par exemple, les normes de construction ont été modifiées pour renforcer la stabilité des maisons et fortifier leurs fondations contre la fonte du permafrost. D'autres initiatives sont en cours pour réduire l'érosion des côtes dans les communautés septentrionales. L'État fournit des subventions et des aides financières pour protéger les moyens de subsistance traditionnels et de nouvelles technologies sont intégrées pour surveiller les pâturages et le bétail.

Les personnes interrogées estiment cependant que d'autres dispositions doivent être prises, en consultation avec les peuples autochtones, comme la mise en place de mesures de protection dans les zones des districts de Nijnékolymsk, Boulounski et de Verkhnékolym qui subissent une grave érosion côtière. Selon elles, les autorités pourraient également explorer la possibilité d'opérer une rotation des pâturages, ou d'autres approches permettant de veiller à ce que des pâturages soient disponibles pour les rennes dans la zone arctique de la République de Sakha. Elles ont aussi exigé l'adoption de moyens innovants pour surveiller et prévenir les inondations et les feux de forêt, ainsi que pour y remédier.

D'après elles, le savoir et la science autochtones ont beaucoup à offrir pour renforcer les capacités d'adaptation. Elles ont donc suggéré que les autorités organisent des ateliers et créent d'autres occasions, en collaboration avec les populations autochtones, pour faciliter les échanges d'expériences concernant les meilleures pratiques d'adaptation.

Elles ont aussi demandé à ce que des indemnisations adaptées soient mises à disposition pour les préjudices aux moyens de subsistance traditionnels engendrés par les catastrophes naturelles dues aux effets du changement climatique.

Ainsi que l'ont souligné de nombreuses personnes interrogées, le respect des droits fonciers des peuples autochtones est primordial à une préservation véritable de leurs cultures dans le contexte du changement climatique.

176 L. Vinokurova et autres, "When ice turns to water: Forest fires and Indigenous settlements in the Republic of Sakha (Yakutia)", 2022, (op. cit.) , p. 12.

8. COMMUNAUTÉS MARGINALISÉES À FIDJI

8.1 CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES RÉSIDENT·E·S DU FOYER DAULOMANI SAFE HOME

La République des Fidji est surtout connue pour être un paradis tropical, au climat chaud et lourd. En réalité, elle est mise à mal par des cyclones, des inondations et des sécheresses¹⁷⁷. La population et les infrastructures essentielles de Fidji sont majoritairement installées à proximité du littoral¹⁷⁸ et le pays est l'un des plus vulnérables aux effets du changement climatique. Ceux-ci incluent la montée du niveau de la mer, l'acidification accrue des océans, le blanchissement des coraux, la hausse des températures atmosphériques et océaniques, l'intensification des cyclones tropicaux, des vagues de tempête et des inondations, et enfin, les changements de régimes des pluies¹⁷⁹.

En 2016, par exemple, Fidji a été frappée par le cyclone tropical Winston, le plus violent jamais enregistré dans l'hémisphère sud, qui a provoqué des pertes et préjudices représentant plus de 20 % du PIB national¹⁸⁰. Depuis, Fidji a subi quatre autres cyclones graves de catégories quatre et cinq¹⁸¹. Durant les phénomènes météorologiques extrêmes, dont l'intensité est renforcée par le changement climatique, l'approvisionnement en nourriture, en eau potable et en électricité se trouve généralement perturbé. Lorsque les autorités redoutent que des actions de pillage se produisent pendant ou après un cyclone, elles imposent un couvre-feu, ce qui est problématique pour les personnes qui doivent parcourir de longues distances pour vendre des produits alimentaires sur les marchés, pour celles qui effectuent un travail par postes et pour les travailleuses et travailleurs du sexe¹⁸².

177 CCNUCC, "How Fiji is impacted by climate change", 9 février 2017, disponible sur unfccc.int/news/how-fiji-is-impacted-by-climate-change.

178 GIEC, "Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability", Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report: Chapter 15 - Small Islands, février 2022, Contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du GIEC relative aux petites îles (en anglais), disponible sur ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Chapter15.pdf, p. 2 064.

179 Ce paragraphe inclut des conclusions du programme Pacific Climate Change Science, disponibles sur pacificclimatechangescience.org. Ces conclusions sont aussi en adéquation avec

180 GIEC, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report: Chapter 15 - Small Islands, février 2022, (op. cit.).

181 Il s'agit des catégories de cyclones tropicaux les plus intenses selon l'échelle de Saffir-Simpson. Voir Met Office, "Measuring tropical cyclones", disponible sur metoffice.gov.uk/weather/learn-about/weather/types-of-weather/hurricanes/measuring.

182 Voir aussi L'actualité, « L'archipel de Fidji se prépare au cyclone Yasa et impose un couvre-feu », 17 décembre 2020, disponible sur <https://lactualite.com/actualites/larchipel-de-fidji-se-prepare-au-cyclone-yasa-et-impose-un-couvre-feu/>.

La moitié de la population fidjienne vit en zones urbaines, dont une bonne partie dans des campements informels aux logements inadéquats¹⁸³. Dans ces communautés, les logements sont souvent mal construits et ne peuvent pas résister aux cyclones tropicaux, même les plus faibles¹⁸⁴. Les résidents et résidentes sont susceptibles de subir de fréquents déplacements et des épreuves de plus en plus difficiles après chaque épisode météorologique grave.

183 ONU-Habitat, Partenariat participatif Bidonville Upgrading, « Fidji », disponible sur <https://mirror.unhabitat.org/content.asp?cid=11491&catid=592&typeid=79>.

184 Fiji Sun, “Housing policy to reflect Fiji's climate conditions”, 16 avril 2021, disponible sur fijisun.com.fj/2021/04/16/housing-policy-to-reflect-fijiis-climate-conditions/.

FIDJI



Le foyer Daulomani Safe House compte parmi ces communautés et le sort de ses résidents et résidentes est emblématique de la situation de nombreuses personnes qui ont été contraintes de rejoindre à plusieurs reprises des refuges d'urgence ces dernières années. Cette étude de cas repose sur des entretiens menés auprès de huit résidents et résidentes du foyer Daulomani Safe Home.

Loin des plages immaculées de Fidji, Edwina Biyau, femme transgenre, a fondé le foyer Daulomani Safe Home dans la banlieue rurale de Lautoka, après avoir vécu une période de privation de logement. Son objectif était de fournir un foyer sûr aux personnes qui en avaient besoin. En fidgien, « daulomani » signifie « lieu d'amour »¹⁸⁵.

185 Fiji Sun, "Daulomani safe home grateful for British envoy's visit, NGO donations", 29 janvier 2022, disponible sur pressreader.com/fiji/fiji-sun/20220129/282016150717903.

Le foyer Daulomani Safe Home accueille en permanence jusqu'à 70 résidents et résidentes, parmi lesquels de nombreuses personnes d'orientation sexuelle et d'identité de genre diverses, ainsi que des personnes ayant auparavant été privées de logement (parfois qualifiées de « street-dwellers », ou « personnes vivant dans la rue » à Fidji). Les raisons qui ont amené les résident-e-s à y emménager sont diverses, qu'il s'agisse d'un manque de logements abordables, de discrimination au logement ou à l'emploi, ou de la destruction de leur maison par un cyclone. Ils subviennent à leurs besoins en pratiquant un certain nombre d'activités, comme la coiffure, la tonte du gazon, le travail du sexe et la vente de produits cultivés sur place.

Le changement climatique les affecte de plusieurs façons.

Ils font état d'un nombre croissant de journées chaudes et de sécheresses, qui leur rend plus difficile la tâche de faire pousser les cultures traditionnelles qui leur servent de base alimentaire et de source de revenus. Ils essaient par conséquent de cultiver des produits qui demandent moins d'eau. Ils ont également du mal à avoir accès à de la nourriture en quantité suffisante et de qualité satisfaisante immédiatement après le passage des cyclones, en raison de la hausse des prix et des stocks limités.

Pendant ces périodes, la communauté réduit sa consommation de viande à une fois par semaine. Edwina Biyau a déclaré qu'il fallait que la population soit davantage sensibilisée et formée pour faire face à l'insécurité alimentaire générée par le changement climatique. Une personne de la résidence a dit :

« Là, maintenant, on peut au moins faire pousser un peu de nourriture, mais avec les changements extrêmes, tels que les vagues de chaleur, notre sécurité alimentaire à nous, en tant qu'autochtones, est gravement affectée. Même le savoir traditionnel qui permet de comprendre et de prédire les conditions météorologiques et de prévoir l'arrivée des saisons/catastrophes s'est perdu avec la génération actuelle [en raison] du déplacement constant des membres de la communauté, obligés de quitter leurs propres villages¹⁸⁶. »

Le foyer Daulomani Safe Home se situe sur une terre louée à des propriétaires autochtones. Ce sont les résident-e-s eux-mêmes qui l'ont construit, à partir de bois et de tôle ondulée. Le foyer n'a pas l'électricité, les résident-e-s brûlant du bois pour cuisiner et s'éclairant à la lumière naturelle. Bien que ce genre de logement informel soit relativement courant dans les zones rurales et périurbaines de Fidji, il ne protège pas correctement les habitant-e-s contre les conditions climatiques inclémentes. Par conséquent, le refuge se retrouve facilement abîmé pendant la saison cyclonique, et les résident-e-s se sont vus obligés d'évacuer plusieurs fois ces dernières années.

« Le refuge dans lequel nous vivons a été reconstruit sept fois [depuis 2016] à cause de dommages dus aux vents forts [qui soufflent pendant les cyclones] et parce qu'il n'est pas sécurisé. Nous [...] avons dû aller au centre d'évacuation, à l'école. »

Edwina Biyau.

Lors du passage du cyclone Yasa en 2020, la communauté du foyer est allée au centre d'évacuation (en l'occurrence, l'école locale, dont le bâtiment est plus solide), mais les autorités ne leur ont donné qu'un seul jour de préavis pour quitter les lieux, alors que le foyer n'avait pas encore été réparé. Il leur a été conseillé d'aller demander de l'aide à la Croix Rouge.

→ *Edwina Biyau,
femme transgenre
fondatrice du foyer
Daulomani Safe Home.
© Amnesty International*

« [N]ous devons constamment reconstruire le foyer, ce qui s'avère très coûteux pour nous et exige beaucoup de travail, en particulier quand tout est détruit et que nous sommes obligés de recommencer à zéro. En ce



¹⁸⁶ Les entretiens réalisés dans le cadre de cette étude de cas ont été menés par Amnesty International en octobre 2021. Voir la section Méthodologie au chapitre 1.

moment, nous nous efforçons d'acheter des matériaux pour terminer l'abri que nous sommes en train de construire... Quand il pleut, l'eau coule à l'intérieur et les hommes et les garçons sont obligés d'emménager dans le refuge des [femmes et des filles], ce qui entraîne des conditions de vie surpeuplées et insalubres. »

Personne résidant au foyer Daulomani Safe Home.

De nombreuses personnes résidant au foyer Daulomani Safe Home s'identifient comme gays et/ou transgenres. Celles qui ont été interrogées dans le cadre de cette étude de cas travaillent toutes dans le secteur informel. (Pour comparaison, 60 % de la population active totale de Fidji travaillent dans ce secteur¹⁸⁷.) Lors d'un entretien groupé, ces résidents et résidentes ont expliqué qu'ils étaient déjà en marge de la société d'un point de vue social et économique, en raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre.

Plusieurs personnes interrogées ont déclaré avoir parfois eu recours au travail du sexe pour gagner leur vie lorsqu'elles n'arrivaient pas à trouver d'autre travail, en particulier après les catastrophes naturelles. En raison de ce choix, elles ont été confrontées à de la discrimination de la part des autorités, aussi bien pendant qu'après les catastrophes, et elles ont de plus en plus de difficultés à reconstruire leurs vies après chaque catastrophe.

« Nous avons subi une lourde inondation et un cyclone tropical, qui ont révélé les inégalités de notre société, la défaillance des services essentiels (santé, infrastructures, etc.) [et] la dépendance excessive de nos communautés à l'égard de certaines industries, qui sont vulnérables aux catastrophes et aux pandémies. »

Personne résidant au foyer Daulomani Safe Home.

« Pour celles et ceux d'entre nous qui sont déjà marginalisés, les périodes de catastrophe ne font que renforcer les inégalités et les injustices que nous subissons. Les travailleuses et travailleurs du sexe, les personnes LGBTQI [et] les personnes vivant dans la rue comptent [parmi] les plus touchés par le manque d'accès aux ressources. »

Personne résidant au foyer Daulomani Safe Home.

« Concernant les membres de la communauté LGBTQI, ceux qui [avaient] un travail se retrouvent soudainement sans emploi pendant de longues périodes [à la suite des cyclones], au point que certains ont été forcés de prendre certaines décisions, comme de vendre des interactions sexuelles en échange d'argent. Le travail du sexe implique de nombreux risques, parce que, à Fidji, il est encore érigé en infraction et non régulé, alors on entendait parler d'abus de la part des clients, de violence sexuelle, etc. »

Personne résidant au foyer Daulomani Safe Home.

187 Repeka Nasiko, The Fiji Times, "Informal sector growth", 6 mars 2021, disponible sur fijitimes.com/informal-sector-growth/.

8.2 EFFETS DISPROPORTIONNÉS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE LIÉS À L'ORIENTATION SEXUELLE ET/OU DE L'IDENTITÉ DE GENRE

Bien que la protection contre la discrimination soit inscrite dans la Constitution de la République de Fidji, les personnes d'orientation sexuelle et/ou d'identité de genre diverses dans le pays subissent des taux élevés de stigmatisation, de discrimination¹⁸⁸ et de harcèlement¹⁸⁹, qui peuvent empirer en période de catastrophe¹⁹⁰.

Les personnes interrogées dans le cadre du présent rapport ont dit qu'elles avaient parfois été tenues pour responsables de catastrophes naturelles telles que des cyclones et la pandémie de COVID-19 en raison de leur identité, et qu'elles subissaient un harcèlement disproportionné de la part de la police et des membres de communauté¹⁹¹.

188 Voir par exemple Conseil des droits de l'homme des Nations unies, Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (34^e session), *Résumé des communications des parties prenantes concernant les Fidji*, 22 août 2019, doc. ONU A/HRC/WG.6/34/FJI/3, p. 17-19.

189 Dans un cas de violence extrême, une militante transgenre a été tuée à Fidji en 2018 (voir ABC News, "Murdered on International day against Transphobia: Fears Fiji killing is a hate crime", 23 juillet 2018, disponible sur abc.net.au/news/2018-07-23/trans-woman-murdered-in-fiji-in-suspected-hate-crime/10026188) et en septembre 2017, un étudiant gay a été tué (voir Fiji Village, "Loved ones call for justice 1 year after Iosefo Qionitoga Magnus was brutally murdered", 22 septembre 2019, disponible sur fijivillage.com/news/Loved-ones-call-for-justice-1-year-after-Iosefo-Qionitoga-Magnus-was-brutally-murdered--rs9k25/).

190 Marisa Hutchinson, Open Global Rights, "Facing intersecting crisis: LGBTIQ+ resilience in Fiji", 18 décembre 2020, disponible sur openglobalrights.org/facing-intersecting-crises-lgbtqi-plus-resilience-in-fiji/.

191 Une affirmation confirmée par les entretiens menés au foyer Daulomani Safe Home, ainsi que par un rapport d'Oxfam International et autres, *Addressing the Rights, Needs and Strengths of Fijian Sexual and Gender Minorities In Disaster Risk Reduction and Humanitarian Response*, février 2018, (op. cit.).



Refuges temporaires du foyer Daulomani Safe Home, avec un toit en tôle ondulée et une bâche formant un mur d'un côté. Edwina espère en faire un abri plus durable, capable de résister à de futurs cyclones et d'accueillir le nombre croissant de résident-e-s de la communauté.

© Amnesty International

« J'ai reçu beaucoup de déclarations et de commentaires qui nous accusent de causer des catastrophes. Même avec la pandémie de COVID-19, quand on marche dans les rues, les gens nous interpellent en disant : "Covid, Covid"… On nous dit qu'on est mauvais, que c'est nous qui sommes la cause de ces [catastrophes]. »

Edwina Biyau.

D'après les résidents et résidentes du foyer Daulomani Safe Home, le harcèlement policier dont ils sont la cible se produit pendant et après les catastrophes, les couvre-feux servant de prétexte à la police pour les arrêter ou les interroger¹⁹². L'une des personnes résidant au foyer a raconté avoir été relâchée juste avant le début du couvre-feu et avoir dû passer la nuit sous un abri de bus, aucun moyen de transport n'étant disponible pour regagner le foyer avant que le couvre-feu ne commence.

« Avant et après les catastrophes, on est constamment harcelés par les agents de sécurité. Ils nous font monter dans des camions et nous gardent en détention jusqu'à l'approche du couvre-feu. »

Personne résidant au foyer Daulomani Safe Home.

Les personnes ayant participé à ces entretiens n'ont fait part d'aucune expérience personnelle de violence physique ou sexuelle dans les centres d'évacuation. Elles ont cependant exprimé des inquiétudes concernant leur sécurité et leur intimité lorsqu'elles résident à ces endroits¹⁹³.

« Lors des dernières catastrophes climatiques, on a aussi entendu dire que, dans des communautés voisines, les personnes LGBTQI ne se sentaient pas en sécurité pour accéder aux centres d'évacuation… des cas de violences et d'atteintes sexuelles ou liées au genre [contre] la communauté LGBTQI ont également été signalés dans ces centres. »

Résident gay d'une communauté proche du foyer Daulomani Safe Home.

En outre, ces personnes ont indiqué qu'elles n'arrivaient pas avoir accès à l'assistance nécessaire pour les aider à se remettre des conséquences des événements climatiques, ce qui les entraînait vers la pauvreté et l'exclusion sociale¹⁹⁴. Par exemple, Fidji autorise souvent les membres de sa population à accéder aux fonds de retraite de manière anticipée afin qu'ils puissent s'assurer eux-mêmes contre les catastrophes naturelles d'origine climatique¹⁹⁵. Le problème, c'est que seules les personnes travaillant dans le secteur formel, ou contribuant aux dispositifs de manière volontaire tout en travaillant dans le secteur informel, disposent de fonds auxquels accéder. La bureaucratie et la discrimination institutionnelle peuvent créer des obstacles supplémentaires à l'accès à des aides financières telles que le versement d'une assistance humanitaire ou d'une assistance gouvernementale en cas de catastrophe.

« La plupart d'entre nous travaillent dans le secteur informel, sans protections sociales pour nous couvrir en période de catastrophe. Alors que d'autres peuvent facilement accéder aux aides à la récupération du gouvernement, celles-ci ne sont pas aussi faciles d'accès pour nous. La stigmatisation et la discrimination sociales entravent souvent notre accès à des services essentiels. »

Personne résidant au foyer Daulomani Safe Home.

8.3 REVENDICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ

Fidji s'est formellement engagée à mettre en place une « approche fondée sur les droits humains et le genre en matière de planification des actions d'adaptation », en faisant mention explicite de l'implication complète des groupes à faible revenu ou autrement désavantagés économiquement, y compris les personnes LGBTQI,

192 Cinq des personnes interrogées au foyer Daulomani Safe Home ont affirmé avoir été détenues par la police pendant 48 heures environ, avant d'être relâchées en ville peu de temps avant le début du couvre-feu.

193 Ceci a aussi été corroboré par le rapport sur les expériences des minorités sexuelles et de genre lors des interventions en cas de catastrophe d'Oxfam International et autres, *Down by the River: Addressing the Rights, Needs and Strengths of Fijian Sexual and Gender Minorities In Disaster Risk Reduction and Humanitarian Response*, février 2018, (op. cit.).

194 Oxfam International et autre, *Down by the River: Addressing the Rights, Needs and Strengths of Fijian Sexual and Gender Minorities In Disaster Risk Reduction and Humanitarian Response*, février 2018, (op. cit.).

195 Fonds monétaire international, *Self-insurance Against Natural Disasters: The Use of Pension Funds in Pacific Island Countries*, 6 juillet 2018, disponible sur <https://www.imf.org/EN/PUBLICATIONS/WP/ISSUES/2018/07/06/SELF-INSURANCE-AGAINST-NATURAL-DISASTERS-THE-USE-OF-PENSION-FUNDS-IN-PACIFIC-ISLAND-COUNTRIES-45972>.

dans les prises de décisions¹⁹⁶. La Politique nationale en matière de changement climatique de Fidji mentionne textuellement que : « une approche exclusive sera adoptée pour veiller à ce que la conception, les activités et les investissements relatifs à cette politique prennent en compte les besoins et vulnérabilités distincts de tous les groupes sociaux¹⁹⁷ ».

Pourtant, d'après les personnes interrogées dans le cadre de ce rapport, il faudrait en faire davantage pour consulter et impliquer les groupes minoritaires et marginalisés, notamment les personnes d'orientation sexuelle et/ou d'identité de genre diverses.

« Tout ce qu'on entend, c'est que le gouvernement parle tout le temps de ne négliger personne... mais nous, on l'est, on est négligés. C'est ça, la réalité. »

Personne résidant au foyer Daulomani Safe Home.

Bien que des personnes aient mentionné avoir bénéficié d'aides gouvernementales à différents degrés¹⁹⁸, beaucoup ont estimé que les voix des personnes d'orientation sexuelle et/ou d'identité de genre diverses n'étaient pas toujours prises en compte dans l'élaboration des interventions en cas de catastrophe. Edwina Biyau ainsi que d'autres résident·e·s du foyer voudraient avoir davantage d'occasions d'être impliqués dans les décisions prises aux niveaux de gouvernement qui affectent leurs vies et leurs moyens de subsistances, en particulier pour ce qui a trait à l'adaptation au changement climatique, à la résilience et aux interventions en cas de catastrophe.

« On veut un meilleur niveau de vie, une meilleure qualité de vie, notamment un environnement propre et sûr qui permette d'accueillir les personnes vivant dans la rue. On espère qu'il va y avoir plus de soutien dans le domaine de la sécurité alimentaire, afin qu'on puisse cultiver des plants qui résistent au changement climatique et renforcer notre capacité, pour pouvoir plaider pour nos droits. »

Edwina Biyau.

196 République de Fidji, *National Adaptation Plan: A Pathway Towards Climate Resilience*, 2018, disponible sur 4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Parties/National%20Adaptation%20Plan_Fiji.pdf, p. 38-39.

197 République de Fidji, *National Climate Change Policy 2018-2030*, 2019, disponible sur policy.thinkbluedata.com/sites/default/files/Republic%20of%20Fiji%20National%20Climate%20Change%20Policy%202018-2030.pdf, p. 30.

198 Les membres de la communauté ont contacté le Conseil de district des services sociaux de Fidji (DCOSS) afin d'obtenir de l'aide pour avoir accès à l'eau. Le DCOSS les a mis en lien avec des ONG pour que des cuves leur soient fournies. Lorsqu'ils ont séjourné dans le refuge d'urgence, ils ont aussi été contactés par le Bureau national de gestion des catastrophes de Fidji, qui leur a dit de chercher de l'aide auprès de la Croix Rouge. La communauté a aussi reçu le soutien d'ONG telles que FRIEND Fiji, la Croix Rouge et Rotary International.

9. CHALEUR EXTRÊME EN AUTRICHE ET EN SUISSE

9.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CHALEUR EXTRÊME EN EUROPE

On définit généralement les canicules comme des périodes de temps anormalement chaud, comparé aux conditions météorologiques attendues à un endroit et une période donnée¹⁹⁹. En raison du changement climatique, les canicules deviennent plus fréquentes, plus longues et plus chaudes dans le monde entier et les chaleurs extrêmes vont encore augmenter alors que le réchauffement climatique s'accentue²⁰⁰. L'Europe ne fait pas exception²⁰¹ et a été identifiée comme zone particulièrement sujette aux canicules dans les latitudes moyennes du nord²⁰². Les périodes prolongées de chaleur sèche augmentent le risque de feux de forêt de grande ampleur en Europe²⁰³.

En 2022, l'Europe a vécu son été le plus chaud jamais enregistré, avec de multiples canicules, des températures records, une sécheresse et des feux de forêt dans plusieurs pays²⁰⁴. Ces dernières décennies, nombreux sont ceux de ces pays qui ont subi un nombre croissant de canicules²⁰⁵.

Les canicules comptent parmi les événements climatiques extrêmes les plus meurtriers. Lors de la canicule de 2003 en Europe, on estime que plus de 70 000 personnes seraient mortes en raison des chaleurs

199 GIEC, *Special Report: Global Warming of 1.5°C, Glossary*, 2018, disponible sur ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2022/06/SR15_Anex1.pdf ; MetMatters, “Heatwaves”, 28 juin 2021, disponible sur www.rmets.org/metmatters/heatwaves.

200 GIEC, *Climate Change 2021: The Physical Science Basis, Working Group I Contribution to the Sixth Assessment Report, Summary for Policymakers*, Contribution du Groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du GIEC, Résumé à l'intention des décideurs, 2021, disponible sur ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM.pdf, § A.3.1 ; World Weather Attribution, “Human contribution to the record-breaking July 2019 heatwave in Western Europe”, 2 août 2019, disponible sur worldweatherattribution.org/human-contribution-to-the-record-breaking-july-2019-heat-wave-in-western-europe/.

201 GIEC, *Climate Change 2021 – The Physical Science, Working Group II contribution to the Sixth Assessment Report, Regional Fact Sheet – Europe*, Contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du GIEC, Fiche d'information régionale – Europe, août 2021, disponible sur ch/report/ar6/wg1/downloads/factsheets/IPCC_AR6_WGI_Regional_Fact_Sheet_Europe.pdf ; GIEC, *Climate Change 2022 -Impacts, Adaptation and Vulnerability, Working Group II Contribution II to the Sixth Assessment Report: Chapter 13 - Europe*, Contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du GIEC, Chapitre 13 - Europe, février 2022, disponible sur ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Chapter13.pdf, p. 1 854.

202 E. Rousi et autres, “Accelerated western European heatwave trends linked to more-persistent double jets over Eurasia”, 4 juillet 2022, Nature Communications, Volume 13, disponible sur nature.com/articles/s41467-022-31432-y.

203 Voir Agence européenne pour l'environnement, “Forest fires in Europe”, 18 novembre 2021, disponible sur eea.europa.eu/ims/forest-fires-in-europe. Une douzaine de pays européens a subi des incendies de grande ampleur en juin et juillet 2022. Globalement, ceux-ci ont brûlé la deuxième plus grande superficie enregistrée depuis que des données ont commencé à être recueillies sur le continent. Voir Reuters, “Wildfires in Europe burn second-biggest area on record”, 4 août 2022, disponible sur reuters.com/world/europe/wildfires-europe-burn-second-biggest-area-record-2022-08-04.

204 Copernicus, “Summer 2022 Europe's hottest on record”, 8 septembre 2022, disponible sur climate.copernicus.eu/copernicus-summer-2022-europe-s-hottest-record.

205 R. Zhang et autres, “Increased European heatwaves in recent decades in response to shrinking Arctic sea ice and Eurasian snow cover”, 2020, NPJ Climate and Atmospheric Science, Volume 3, disponible sur nature.com/articles/s41612-020-0110-8.

extrêmes dans 12 pays. Les canicules suivantes ont également entraîné la mort de milliers de personnes. Les données préliminaires sur la canicule de 2022 suggèrent que 16 % de décès en plus ont été enregistrés en juillet dans les pays de l'UE, comparées aux moyennes mensuelles pour la période de 2016 à 2019²⁰⁶.

206 EuroStat, "Excess mortality hits +16%, highest 2022 value so far", 16 septembre 2022, disponible sur ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/ddn-20220916-1.

AUTRICHE ET SUISSE



9.2 CHALEUR EXTRÊME EN AUTRICHE ET EN SUISSE

Les régions du pourtour méditerranéen sont touchées par certaines des augmentations de températures extrêmes les plus graves de la planète²⁰⁷. Même en Autriche et en Suisse, deux pays enclavés, les températures moyennes ont déjà augmenté de 2 °C²⁰⁸. En conséquence de quoi, ces pays subissent un plus grand nombre de canicules et des jours et des nuits chauds d'une intensité et d'une fréquence de plus en plus importantes²⁰⁹. Le stress lié à la chaleur est particulièrement aigu dans les zones urbaines de basse altitude densément peuplées. Vienne, la capitale autrichienne, enregistre plus de journées chaudes que le reste du pays²¹⁰, car elle est particulièrement vulnérable aux canicules²¹¹. En l'absence de mesures efficaces pour atténuer le changement climatique, le nombre de journées chaudes devrait monter jusqu'à un maximum de 60 à 80 jours par an en Autriche²¹². En Suisse, ce sont les villes de Lugano et de Genève qui semblent les plus touchées²¹³. On estime qu'à chaque degré Celsius d'augmentation de la température moyenne en Suisse, le nombre de jours très chauds va doubler²¹⁴.

En Suisse, il a été estimé qu'une surmortalité²¹⁵ de 1 000 décès environ s'était produite lors de la canicule de 2003, puis de 800 décès en 2015, 200 en 2018 et 500 en 2019²¹⁶. En Autriche, la canicule de 2003 a entraîné approximativement 180 décès à Vienne seule²¹⁷. Quant à celle de 2018, elle en a provoqué 550 dans l'ensemble du pays²¹⁸. Bien que les chiffres exacts des canicules de 2022 ne soient pas encore publics, les statistiques préliminaires indiquent une surmortalité de 25,9 % en Suisse et de 17,5 % en Autriche pour le mois de juillet. Cette surmortalité est plus importante que pour les mêmes mois des deux années précédentes, ce qui suggère qu'elle est en partie due aux canicules et non à la pandémie de COVID-19²¹⁹.

9.3 CONSÉQUENCES DE LA CHALEUR EXTRÊME SUR LES GROUPES LES PLUS TOUCHÉS

Les effets des canicules sont le plus fortement ressentis par les personnes âgées, les personnes porteuses de certains handicaps et souffrant de problèmes de santé préexistants, les personnes sans abri ou vivant dans des logements inadéquats ou anciens. Parmi les groupes précédemment cités, les résidents et résidentes urbains à faible revenu et isolés socialement sont particulièrement vulnérables.

207 Confédération suisse, National Centre for Climate Services (NCCS), « Plus de journées tropicales », consulté le 28 octobre 2022, disponible sur nccs.admin.ch/nccs/en/home/climate-change-and-impacts/swiss-climate-change-scenarios/key-messages/more-hot-days.html.

208 Austrian Panel on Climate Change (APCC), *Österreichischer Sachstandsbericht 2014 - Austrian Assessment Report, 2014 (AAR14)*, 2014, disponible sur ccca.ac.at/wissenstransfer/apcc/aar14/, p. 228 ; Confédération suisse, Office fédéral de l'environnement (OFEV), « Changements climatiques », disponible sur <https://www.bafu.admin.ch/bafu/en/home/topics/natural-hazards/info-specialists/hazard-situation-and-land-use/climate-change.html>.

209 Austrian Panel on Climate Change (APCC), *Österreichischer Sachstandsbericht 2014 - Austrian Assessment Report, 2014 (AAR14)*, 2014, (op. cit.) , p. 228 ; Confédération suisse, National Centre for Climate Services (NCCS), « Plus de journées tropicales », (op. cit.).

210 La moyenne de jours chauds par an à Vienne de 1991 à 2020 s'élevait à 20,1. Ce chiffre excède la moyenne nationale, qui était de 15 jours en 2019. Voir Global 2000, « Klimawandel in Österreich », disponible sur www.global2000.at/klimawandel-oesterreich ; Ville de Vienne, *Wiener Hitzeaktionsplan*, 2022, p. 17, disponible sur [wien.gv.at/umwelt/cooleswien/hitzeaktionsplan.html](https://www.wien.gv.at/umwelt/cooleswien/hitzeaktionsplan.html).

211 C. Tapia et autres, « Profiling urban vulnerabilities to climate change: An indicator-based vulnerability assessment for European cities », juillet 2017, Ecological Indicators, Volume 78, disponible sur [sciencedirect.com/science/article/pii/S1470160X17301036](https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1470160X17301036).

212 Zentralanstalt für Meteorologie und Geodynamik (ZAMG), « Massive zunahme an hitzetaugen », 2022, disponible sur zamg.ac.at/cms/de/klima/news/massive-zunahme-an-hitzetaugen.

213 S. A. Vaghefi et autres, « Future trends in compound concurrent heat extremes in Swiss cities - An assessment considering deep uncertainty and climate adaptation options », décembre 2022, Weather and Climate Extremes, Volume 38, disponible sur [sciencedirect.com/science/article/pii/S2212094722000809?via%3Dihub](https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2212094722000809?via%3Dihub).

214 Confédération suisse, National Centre for Climate Services (NCCS), « Plus de journées tropicales », (op. cit.) nccs.admin.ch/nccs/en/home/climate-change-and-impacts/swiss-climate-change-scenarios/key-messages/more-hot-days.html.

215 Les données de la surmortalité sont dérivées d'analyses statistiques comparant le nombre de décès survenus au cours d'une vague de chaleur extrême au nombre de décès typique prévu pour la même période, basé sur les archives historiques.

216 A. Saucy et autres, « The role of extreme temperature in cause-specific acute cardiovascular mortality in Switzerland: A case-crossover study », 10 octobre 2021, Science of the Total Environment, Volume 790, disponible sur [sciencedirect.com/science/article/pii/S0048969721030291](https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0048969721030291).

217 Hans-Peter Hutter et autres, « Heatwaves in Vienna: Effects on mortality », 2007, Wien Klin Wochenschr, Volume 119, disponible sur <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/17492349/>.

218 AGES, « Informationen zu hitze », consultée le 28 octobre 2022, disponible sur ages.at/umwelt/klima/informationen-zu-hitze.

219 Eurostat, « Excédent de mortalité par mois », consultée le 21 octobre 2022, disponible sur ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/demo_mexrt/default/table?lang=en.

Les températures excessivement élevées ont aussi des effets sur le droit des personnes à travailler et les droits humains au travail, puisqu'elles réduisent le nombre d'heures pendant lesquelles les personnes peuvent travailler et provoquent des problèmes de santé et des blessures sur le lieu de travail. Le GIEC a estimé que chacun des grands épisodes caniculaires en Europe a entraîné d'importantes pertes économiques dans les domaines de l'agriculture et du bâtiment, et a réduit le PIB de 0,3 % à 0,5 %²²⁰ dans la région.

9.3.1 CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ÂGÉES ET CELLES SOUFFRANT D'UN HANDICAP

La chaleur extrême provoque des crampes, de l'épuisement, des coups de chaleur et de l'hyperthermie (une température corporelle anormalement élevée). Elle aggrave les maladies chroniques, telles que les affections respiratoires et cardiovasculaires, et augmente le nombre d'hospitalisations. Il a été démontré que les troubles mentaux préexistants augmentaient la mortalité en période de canicule²²¹.

Les personnes âgées sont plus susceptibles de souffrir de problèmes de santé qui les rendent vulnérables aux maladies et au décès liés à la chaleur. Les maladies qui affectent la capacité des personnes âgées à maintenir leur température corporelle incluent, entre autres, Parkinson et Alzheimer. Certains médicaments peuvent également entraîner la déshydratation. Les personnes âgées ont également plus de chances de vivre seules et d'avoir des capacités physiques moindres pour prendre soin d'elles-mêmes²²².

La probabilité de décès pendant une canicule est plus élevée pour les femmes âgées que pour les hommes, bien que les raisons qui expliquent ce phénomène nécessitent encore d'être confirmées²²³. En Suisse, une étude a montré que, pour les femmes âgées, en particulier celles qui se trouvent dans une situation socio-économique défavorisée et qui ont un niveau d'éducation bas, le risque de mortalité lié à la chaleur est plus élevé en raison des maladies cardiovasculaires dont elles souffrent²²⁴.

En 2016, un groupe de femmes âgées suisses a monté l'association Aînées pour la protection du climat Suisse, qui a intenté un procès au gouvernement suisse pour son incapacité à prendre des mesures appropriées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de ce fait, à protéger les droits des femmes âgées. L'association, soutenue par Greenpeace Suisse, compte actuellement 2 000 membres femmes²²⁵. Rosmarie Wydler-Wälti, coprésidente d'Aînées pour la protection du climat Suisse et plaignante, a déclaré :

« Je connais des femmes, même plus jeunes que moi, qui souffrent de la chaleur. Elles ont des problèmes respiratoires et des problèmes de cœur. Nous avons découvert, grâce à des études médicales, que les femmes de plus de 75 ans sont particulièrement touchées par rapport aux hommes, parce que nous ne pouvons pas transpirer autant qu'eux. Il est plus difficile pour nous de nous rafraîchir... Quand il fait très chaud, le gouvernement dit aux personnes âgées de rester à la maison... Cette recommandation ne peut pas être une solution, parce que, après, ils ne font que continuer à produire trop de CO₂²²⁶. »

220 GIEC, *Climate Change 2022 -Impacts, Adaptation and Vulnerability, Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report: Chapter 13 - Europe*, (op. cit.) ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_Chapter13.pdf, p. 1 863.

221 Agence européenne pour l'environnement, *Unequal Exposure and Unequal Impacts: Social Vulnerability to Air Pollution, Noise and Extreme Temperatures in Europe*, 2018, disponible sur eea.europa.eu/publications/unequal-exposure-and-unequal-impacts.

A. Bouchama et autres, "Prognostic factors in heat wave-related deaths", 12 novembre 2007, Arch Intern Med, Volume 167, Numéro 20, disponible sur jamanetwork.com/journals/jamainternalmedicine/fullarticle/413470.

222 Agence européenne pour l'environnement, *Unequal Exposure and Unequal Impacts: Social Vulnerability to Air Pollution, Noise and Extreme Temperatures in Europe*, 2018, (op. cit.), p. 15.

223 Y. van Steen et autres, "Sex differences in mortality after heat waves: Are elderly women at higher risk?", 2019, International Archives of Occupational Environ Health, Volume 92, disponible sur pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30293089/.

M. A. Folkerts et autres, "Sex differences in temperature-related all-cause mortality in the Netherlands", 2022, International Archives of Occupational Environ Health, Volume 95, disponible sur ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC8755659/.

224 A. Saucy et autres, "The role of extreme temperature in cause-specific acute cardiovascular mortality in Switzerland: A case-crossover study", 10 octobre 2021, Science of the Total Environment, Volume 790, disponible sur sciedirect.com/science/article/pii/S0048969721030291.

225 Aînées pour la protection du climat Suisse, "Climate action – Climate Seniors to sue Switzerland before the European Court of Human Rights", 2022, disponible sur www.klimaseniorinnen.ch/english/. Après avoir été déboutées par le tribunal fédéral suisse, les plaignantes ont porté l'affaire devant la CEDH en décembre 2020. La Cour a accepté l'affaire en mars 2021 avant de s'en dessaisir au profit de la Grande Chambre.

226 Les entretiens réalisés pour ce rapport ont tous été menés par Amnesty International entre mars et juillet 2022.

Plusieurs de plaignantes ont fourni, lors de l'audience, des preuves montrant de quelles façons leur santé était affectée par les effets des canicules.

« Certaines personnes ne comprennent pas notre combat et disent que nous sommes vieilles et que nous allons mourir de toute façon. Mais mon père avait 99 ans quand il est mort, et ma mère, 93. Donc, je pourrais avoir encore 25 ans à vivre. Je ne veux pas mourir plus tôt à cause des canicules. »

Rosmarie Wydler-Wälti, Suisse.

Les personnes plus jeunes, mais souffrant d'un handicap et de problèmes de santé préexistants, sont également affectées par la chaleur extrême. Celles ayant subi des lésions de la moelle épinière, par exemple, peuvent avoir une capacité moindre à transpirer pour réguler la température de leur corps²²⁷. Parmi les personnes atteintes de la sclérose en plaques, 60 à 80 % environ souffrent du phénomène d'Uhtoff, ce qui signifie que leurs symptômes s'aggravent au fur et à mesure que les températures extérieures augmentent²²⁸.

Dans l'affaire *Mex M. c. Autriche*, un homme de 42 ans atteint de la sclérose en plaques et du phénomène d'Uhtoff a porté plainte, en 2021 contre le gouvernement autrichien devant la CEDH pour ne pas avoir lutté contre le changement climatique et par conséquent, pour n'avoir pas respecté son obligation de protéger sa santé et son bien-être, en violation de son droit à la famille et à la vie privée²²⁹. Il a expliqué à Amnesty International Autriche que, quand la température passe la barre des 25°C, ses mouvements musculaires se dégradent davantage. Ceci l'oblige à utiliser un fauteuil roulant, le confinant à son domicile pour des périodes de plus en plus longues et le forçant à vivre une vie familiale et privée isolée. Il a déclaré :

« Je suis affecté par les canicules. Il fait plus chaud de plus en plus souvent maintenant... C'est ma maladie qui m'impose des limites, pas le changement climatique. Mais le changement climatique influence encore plus ma mobilité. Et affecter ma mobilité, c'est affecter beaucoup d'autres choses. Ma vie sociale s'en trouve profondément limitée... Je ne peux plus aller nulle part aussi facilement maintenant. »

9.3.2 CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES SANS ABRI

« C'est de la folie. En tant que personne sans abri, vous êtes obligée de subir la chaleur. »

Femme sans abri à Vienne, en Autriche.

Les entretiens menés par Amnesty International en Autriche montrent à quel point les personnes sans abri sont vulnérables aux chaleurs extrêmes. Privées de logement où se réfugier, elles sont particulièrement exposées à la chaleur. De plus, elles vivent souvent dans des environnements urbains, où les températures sont plus élevées.

« Il faudrait plus d'arbres. Le béton se réchauffe. Et après, on est exposés à la chaleur du dessus et du dessous. »

Homme sans abri, Vienne.

227 Shirley Ryan Ability Lab, "Spinal cord injury complications: Temperature regulation," 14 mai 2022, disponible sur sralab.org/lifecenter/resources/spinal-cord-injury-complications-temperature-regulation ; M.J. Price et M. Trbovich, "Thermoregulation following spinal cord injury", 2018, Handbook of Clinical Neurology, disponible sur pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30459042/#:~:text=Spinal%20cord%20injury%20results%20in,whether%20heat%20balance%20is%20achieved.

228 S. L. Davies et autres, "Thermoregulatory dysfunction in multiple sclerosis", 2018, Handbook of Clinical Neurology, volume 157, disponible sur [sciencedirect.com/science/article/abs/pii/B9780444640741000422](https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/B9780444640741000422).

229 London School of Economics and Political Science (LSE), *Mex M. v Austria*, disponible sur https://climate-laws.org/geographies/australia/litigation_cases/mex-m-v-austria et Europäische Klimaklage, "Schutz vor der Klimakrise muss einklagbar werden", consultée le 28 octobre 2022, disponible sur klimaklage.fridaysforfuture.at/.

Les personnes sans abri transportent souvent leurs affaires avec elles toute la journée, ou bien portent des couches de vêtements supplémentaires, ce qui les expose encore plus au stress lié à la chaleur. De plus, ils peuvent avoir des difficultés d'accès à de l'eau potable, à des douches et à des espaces frais.

Ajoki Kalo, infirmière au centre de santé neunerhaus, une organisation sociale qui fournit des services de santé aux personnes sans abri ou à celles qui n'ont pas d'assurance maladie, expliquait que les sans-abri préfèrent souvent dormir la journée, parce qu'il y a moins de risque de se faire voler ses affaires en plein jour. Ces personnes qui dorment à la dure peuvent subir des coups de chaleur ou des coups de soleil, qui sont susceptibles d'avoir des conséquences graves sur leur santé.

« Récemment, on a eu un cas de coup de soleil grave ici. Des brûlures au deuxième degré sur le bas des deux jambes. C'était un cas où le soin de plaies était particulièrement important. La personne appartenait au groupe cible, alcoolique/toxicomane. En cas de brûlures, la barrière cutanée n'est plus intacte, ce qui permet aux bactéries de pénétrer. Un cas de figure dangereux, quand on est à la rue. »

Stephan Leick, médecin généraliste et directeur médical du centre de santé neunerhaus, à Vienne.



Personne sans abri allongée au bord du bassin devant l'église Saint-Charles-Borromée, à Vienne, Autriche, 20 juillet 2022. © Alamy Stock Photo

L'accès à des zones ombragées est difficile, car les personnes sont souvent déplacées par la police.

« On se met à l'ombre de l'autre côté de la rue. Puis la police vient et te dit que tu dois retourner du côté-là, au soleil ! »

Homme sans abri, Vienne, Autriche.

Bien que Vienne compte un certain nombre de centres d'accueil de jour, dont quelques-uns dédiés à des groupes spécifiques, tels que les femmes ou les jeunes²³⁰, les règles strictes qui s'y appliquent peuvent

230 Amnesty International, "If Housing Was a Human Right, I Wouldn't Live Like This": Barriers to Accessing Homeless Assistance Services in Austria, (op. cit.) (Index EUR 13/5458/2022), 7 avril 2022, amnesty.org/es/documents/eur13/5458/2022/en/#:~:text=Austria%3A%20%E2%80%9CIf%20housing%20was%20a%20human%20right%2C%20International%20Austria%20focussing%20on%20poverty%20and%20human%20rights, p. 35.

constituer un obstacle à leur accès par des personnes sans abri²³¹. Les personnes interrogées par Amnesty International Autriche ont également remarqué que les mesures de protection, telles que la crème solaire, ne sont souvent pas disponibles en quantité suffisante :

« Il nous faudrait au moins un litre de crème solaire par personne en journée. Ça ne doit pas être si cher.

De l'eau, de l'eau, de l'eau. Je ne demande pas d'alcool. »

Homme sans abri, Vienne.

La santé de ces personnes est souvent déjà mauvaise en raison de leur situation de vie. Des professionnel·le·s de santé expliquaient que leurs patient·e·s souffraient souvent de maladies cardiaques chroniques, d'œdèmes des jambes, de problèmes de circulation du sang et de problèmes digestifs, de malnutrition et de troubles mentaux. L'alcoolisme est aussi très courant. Les effets de la chaleur observés sur la santé des personnes sans abri incluent des symptômes de stress lié à la chaleur, tels que des vertiges, des maux de tête et de la nausée, ainsi de la déshydratation, des coups de soleil et un plus grand nombre d'infections.

« La chaleur est un facteur aggravant pour quasiment toutes les maladies. Les personnes malades le deviennent encore plus pendant les jours de chaleur. Les maladies cardiovasculaires, les troubles rénaux et les œdèmes des jambes empirent, en particulier. »

Stephan Leick, médecin généraliste et directeur médical du centre de santé neunerhaus, à Vienne.

Ces conséquences sur la santé sont amplifiées par le fait que les personnes sans abri, en Autriche, n'ont qu'un accès limité aux soins. Ceci s'explique par une absence d'assurance maladie, mais aussi par les obstacles supplémentaires que ces personnes doivent surmonter pour accéder au système de santé, des problèmes liés à la stigmatisation et à la discrimination auxquelles elles sont confrontées en tant que sans-abri²³².

Les autorités autrichiennes continuent de négliger les conséquences des canicules sur les personnes sans abri, comparé aux dispositions prises pour les protéger contre le froid extrême. Alors que, en hiver, les autorités mettent en place ce qu'elles appellent des « dispositifs d'hiver », qui se traduisent par la mise à disposition de places supplémentaires dans les refuges d'urgence, accessibles à toute personne dormant à la dure, aucune mesure semblable n'a été mise en place pendant les canicules²³³. Bien que le Plan canicule de la Ville de Vienne, adopté en mai 2022, identifie les personnes sans abri comme l'un des groupes les plus vulnérables²³⁴, des mesures concrètes se font toujours attendre. Par ailleurs, le gouvernement n'a pas encore non plus adopté de stratégie de logement nationale²³⁵.

« En hiver, je peux aller [au refuge] parce qu'il fait froid, mais pas en été, parce qu'il fait chaud ?! »

Homme sans abri, Vienne.

231 Amnesty International, “*If Housing Was a Human Right, I Wouldn't Live Like This*”: *Barriers to Accessing Homeless Assistance Services in Austria*, (op. cit.) (Index EUR 13/5458/2022), 7 avril 2022, amnesty.org/es/documents/eur13/5458/2022/en/#:~:text=Austria%3A%20%E2%80%9CIf%20housing%20was%20a%20human%20right%2C%20I,International%20Austria%20focussing%20on%20poverty%20and%20human%20rights, p. 43-44.

232 Amnesty International, “*If Housing Was a Human Right, I Wouldn't Live Like This*”: *Barriers to Accessing Homeless Assistance Services in Austria*, (op. cit.) (Index EUR 13/5458/2022), 7 avril 2022, amnesty.org/es/documents/eur13/5458/2022/en/#:~:text=Austria%3A%20%E2%80%9CIf%20housing%20was%20a%20human%20right%2C%20I,International%20Austria%20focussing%20on%20poverty%20and%20human%20rights, p. 17.

233 Amnesty International, “*If Housing Was a Human Right, I Wouldn't Live Like This*”: *Barriers to Accessing Homeless Assistance Services in Austria*, (op. cit.) (Index EUR 13/5458/2022), 7 avril 2022, amnesty.org/es/documents/eur13/5458/2022/en/#:~:text=Austria%3A%20%E2%80%9CIf%20housing%20was%20a%20human%20right%2C%20I,International%20Austria%20focussing%20on%20poverty%20and%20human%20rights, p. 40.

234 Ville de Vienne, *Wiener Hitzeaktionsplan*, (Plan canicule de la Ville de Vienne), 2022, <https://www.wien.gv.at/umwelt/cooleswien/hitzeaktionsplan.html>, p. 36.

235 Amnesty International, “*If Housing Was a Human Right, I Wouldn't Live Like This*”: *Barriers to Accessing Homeless Assistance Services in Austria*, (op. cit.) (Index EUR 13/5458/2022), 7 avril 2022, amnesty.org/es/documents/eur13/5458/2022/en/#:~:text=Austria%3A%20%E2%80%9CIf%20housing%20was%20a%20human%20right%2C%20I,International%20Austria%20focussing%20on%20poverty%20and%20human%20rights, p. 17.

10. LEÇONS TIRÉES DES ÉTUDES DE CAS

Cet ensemble d'études de cas fournit un tableau très clair de la façon dont la crise climatique affecte la jouissance des droits humains de personnes dans le monde entier, et la façon dont la discrimination, la marginalisation, les dégradations de l'environnement, les décisions d'aménagement local et d'autres facteurs peuvent accentuer les atteintes à ces droits.

Bien que chaque étude de cas soit différente, en raison des contextes locaux, elles montrent les difficultés rencontrées par des communautés installées dans des lieux similaires et par des groupes marginalisés spécifiques.

Les cas du sud-ouest du Bangladesh, de l'ouest du Honduras et de Saint-Louis, au Sénégal, sont particulièrement emblématiques des conséquences graves du changement climatique sur les droits à la vie, à la santé, à un logement adéquat, au travail et à un niveau de vie suffisant auxquelles sont confrontées les populations côtières pauvres et marginalisées. Les cas de la communauté innue de Passemitt, dans la province canadienne de Québec, et des peuples autochtones d'Iakoutie, en République fédérale de Russie, illustrent quant à eux les effets particuliers de la crise climatique sur les populations autochtones, dont la vie dépend de l'environnement, en particulier sur leurs droits culturels et leurs modes de vie traditionnels. En Autriche et en Suisse, les cas présentés montrent en quoi les droits des personnes âgées, de celles qui portent un handicap et des sans-abris sont particulièrement menacés par la fréquence et l'intensité plus élevées des températures extrêmement élevées en Europe. Le cas des résidents et résidentes du foyer Daulomani Safe House à Fidji offre un exemple des effets du changement climatique sur les personnes marginalisées vivant dans des campements informels aux logements inadéquats, ainsi que le poids supplémentaire qui pèse sur les personnes d'orientations sexuelles et/ou d'identités de genre diverses en raison de la stigmatisation et de la discrimination dont elles sont la cible.

Les récits inclus dans ce rapport attirent aussi l'attention sur le devoir qu'ont les États de prendre toutes les mesures en leur pouvoir pour empêcher les atteintes aux droits humains prévisibles provoquées par le changement climatique et de remédier aux préjudices qu'il engendre, ainsi que sur l'urgence qu'il y a à le faire.

10.1 L'INACTION DES ÉTATS POUR LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE CONSTITUE UNE VIOLATION DES DROITS HUMAINS

Ainsi que le montrent les études de cas du présent rapport, au niveau actuel de 1,1 °C de réchauffement global moyen de la planète par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle²³⁶, des événements climatiques

236 D'après les calculs du GIEC, la température relevée à la surface du globe pendant la période 2011–2020 était supérieure de 1,09 °C [0,95 à 1,20] à celle de la période 1850–1900. Voir GIEC, *Climate Change 2021 – The Physical Science, Working Group II contribution to*

extrêmes et des phénomènes à évolution lente menacent les droits à la vie, à la santé, au logement, au travail et à un niveau de vie suffisant, ainsi que les droits à la culture et aux modes de vie traditionnels des peuples autochtones, entre autres. Chaque augmentation d'un millième de degré du réchauffement de la planète agravera ces conséquences.



↑ Mme Francis Asuzena Cruz se tient sur les décombres de sa maison à Cedeño, au Honduras, octobre 2022. Selon elle, elle a subi une perte d'investissement d'environ 2 millions de lempiras honduriens, l'équivalent d'environ 80 000 dollars des États-Unis. © David Estrada/Amnesty International

Étant donné que des preuves irréfutables de la réalité du changement climatique et des dommages qu'il engendre sont disponibles depuis plusieurs décennies, ces conséquences sont dues à un manque d'action de la part des États et des entreprises pour en limiter les effets. En dépit des engagements qu'ils ont pris au titre de l'Accord de Paris et de traités relatifs aux droits humains, les États n'ont pas réduit les émissions de gaz à effet de serre (GES) à un rythme permettant de protéger les droits humains. Plus précisément, ils n'ont pas procédé à l'abandon progressif de la production et du recours aux énergies fossiles, et ce, malgré les données prouvant l'impact néfaste que représente leur combustion continue²³⁷.

Tout État qui ne fait pas tout ce qui est en son pouvoir pour réduire les émissions de GES le plus rapidement possible enfreint ses obligations au regard des droits humains. Néanmoins, les pays riches sont tenus de réduire leurs émissions plus rapidement que les autres. L'incapacité des États, en particulier ceux des pays riches, à faire tout leur possible pour réduire les émissions de GES le plus rapidement possible, à la fois au niveau national et par le biais d'une coopération internationale, constitue une violation des droits humains.

the Sixth Assessment Report, Summary for Policymakers, Contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation, Résumé à l'intention des décideurs, août 2021, disponible sur ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM.pdf, § A.1.2. En 2022, l'Organisation météorologique mondiale estimait que la température moyenne mondiale pour 2018–2022 (basée sur des données collectées jusqu'à mai ou juin 2022) était de 1,17 °C, c'est-à-dire supérieure de plus ou moins 0,13 °C à la moyenne de la période 1850–1900. Organisation météorologique mondiale et autres, *United in Science 2022: A Multi-Organization High-Level Compilation of the Most Recent Science Related to Climate Change, Impacts and Responses*, 2022, library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=22128#.Yy2UfXbMKU

237 Amnesty International, *Il faut mettre en œuvre de toute urgence le processus d'abandon des énergies fossiles afin de protéger les droits*, 4 avril 2022, disponible sur amnesty.org/en/documents/ior40/5405/2022/en/ ; The Lancet, *Countdown on health and climate change: health at the mercy of fossil fuels*, octobre 2022, disponible sur [thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(22\)01540-9/fulltext](https://thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(22)01540-9/fulltext).

10.2 AUGMENTATION DU RISQUE DE DÉPLACEMENT DUE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plusieurs études de cas du présent rapport illustrent le sort qui touche quelques millions de ménages, déplacés à la suite d'événements climatiques extrêmes chaque année, ou confrontés à la menace de l'être. L'Internal Displacement Monitoring Centre a calculé que, pour la seule année 2021, 22,3 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de phénomènes météorologiques²³⁸.

Les cas du Bangladesh, du Honduras et du Sénégal sont également révélateurs du fait que le changement climatique et les dégradations de l'environnement font peser un poids supplémentaire sur des populations déjà pauvres et marginalisées qui vivent sur les littoraux. Bien que, parmi les personnes interrogées dans le cadre de ce rapport, nombreuses soient celles qui ont affirmé leur désir de ne pas quitter leur foyer, leur terre et leur pays, beaucoup ne voient pas d'autre solution que de migrer pour se soustraire à des conditions de vie de plus en plus difficiles. Certaines se déplacent à l'intérieur de leur pays en direction des grandes villes ; d'autres traversent les frontières vers d'autres pays, que ce soit de manière temporaire ou définitive. Parfois, ces migrations transnationales impliquent des parcours périlleux, les migrants et migrantes courant le risque de tomber victimes de la traite ou de se faire exploiter. La migration a aussi des conséquences graves pour celles et ceux qui restent. Les réseaux communautaires sont perturbés et les femmes se retrouvent souvent à devoir supporter le poids économique et le soin de foyers entiers.

« Nous voulons vivre aussi longtemps que nous le pouvons. Mais nous ne savons pas pour combien de temps nous pouvons rester. »

Monoranjan Sarkar, résident de Banshipur, Bangladesh²³⁹.

Les expériences rapportées soulignent la nécessité, pour les États, non seulement de redoubler d'efforts pour enrayer la crise climatique afin de réduire la probabilité et l'étendue des déplacements liés à la situation climatique, mais aussi de mettre en place des mesures de protection efficaces pour les personnes déplacées à l'intérieur des pays et au-delà des frontières dans le contexte du changement climatique. Le renforcement de voies de migration sûres et régulières est également essentiel pour veiller à la sécurité des personnes vivant dans des zones affectées par le changement climatique²⁴⁰.

10.3 PAS DE JUSTICE CLIMATIQUE SANS JUSTICE SOCIALE, ÉCONOMIQUE, RACIALE ET DE GENRE

Ces études de cas illustrent aussi clairement le fait que les effets du changement climatique viennent s'ajouter à d'autres problèmes. Ses conséquences sont accentuées par certains facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels, qui aggravent des situations préexistantes de marginalisation, de discrimination, de colonisation et d'oppression.

Presque tous les cas, par exemple, montrent que le changement climatique fait peser un fardeau supplémentaire sur des communautés qui souffrent déjà de dégradations de l'environnement causées par des activités économiques, telles que l'extraction de pétrole et de gaz en Iakoutie, l'exploitation des forêts et les barrages hydroélectriques dans le territoire ancestral des Innus de Passemitt au Canada, l'élevage des crevettes et la destruction des mangroves au Bangladesh et au Honduras et enfin, la surpêche au Bangladesh, au Honduras et au Sénégal.

Dans ces trois derniers pays, des femmes ont expliqué à quel point les événements climatiques s'avéraient pénibles pour elles. En raison de la discrimination, des inégalités de genre et des structures patriarcales qui y règnent, ce sont souvent les femmes qui endosseront la charge du travail ménager et du soin de la famille, et qui souffrent par conséquent de façon disproportionnée du manque d'eau et de nourriture.

238 Internal Displacement Monitoring Centre, Global Report on Internal Displacement 2022, mai 2022, (op. cit.) , internal-displacement.org/publications/2022-global-report-on-internal-displacement

239 Entretien mené par Nagorik Uddyog au nom d'Amnesty International, octobre 2021.

240 Pour une analyse des obligations des États de protéger les droits de personnes déplacées ou risquant de l'être dans le contexte de la crise climatique, voir Amnesty International, *Nos droits brûlent !*, p. 116-122, (op. cit.) <https://www.amnesty.org/en/documents/pol30/3476/2021/en/>. *Les gouvernements et les entreprises doivent agir pour protéger l'humanité face à la crise climatique* (Index : POL 30/3476/2021), 7 juin 2021, p. 116-122, [amnesty.org/en/documents/pol30/3476/2021/fr/](https://www.amnesty.org/en/documents/pol30/3476/2021/fr/)

À Fidji, plusieurs des personnes interrogées ont témoigné de l'impact démesuré du changement climatique sur les personnes d'orientation sexuelle et/ou d'identité de genre diverses. En raison de la stigmatisation et de la discrimination dont elles sont victimes, elles courent un risque accru d'être exclues des systèmes d'assistance et se voient fournir des aides inadéquates, voire harceler.

Dans les cas des peuples autochtones de Pessamit, au Canada, et de lakoutie, en Russie, les effets du changement climatique et des dégradations environnementales sont amplifiés par le passé colonial de ces régions ainsi que par le racisme et la discrimination envers ces populations. Les témoignages recueillis montrent notamment que le refus de reconnaître les droits fonciers des autochtones sur leurs territoires ancestraux et le non-respect de leur droit au consentement libre, préalable et éclairé laissent ces peuples sans recours efficaces pour pouvoir exercer leur droit à l'autodétermination et à la réparation.

« On est consulté pour la forme. On propose de nouvelles façons de faire les choses, mais on n'est pas écoutés. On ne nous prend pas au sérieux. »

Éric Kanapé, Pessamit, Canada²⁴¹.

Le cas des personnes sans abri en Autriche montre que le changement climatique et les chaleurs extrêmes de plus en plus intenses et fréquentes entraînent pour elles une aggravation de leur état de santé. Pourtant, les autorités continuent de négliger les risques que ces cas représentent pour les droits humains, en raison de la stigmatisation qui touche les sans-abris.



Un groupe de paysannes participe à une formation sur les cultures résistantes au sel, Satkhira, Bangladesh, septembre 2021
© Farhan Hossain/Amnesty International

En résumé, ces récits révèlent que le changement climatique est un facteur de multiplication des menaces. Le fait que les femmes, les peuples autochtones, les personnes vivant dans la pauvreté, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les sans-abris, les personnes d'orientation sexuelle et/ou d'identité de genre diverses sont, entre autres, particulièrement touchés par les conséquences du changement climatique n'est pas dû à une vulnérabilité inhérente de leur part. C'est parce qu'ils subissent une marginalisation et de la discrimination. De ce fait, elles ont plus de chances de se retrouver en première ligne lorsqu'une catastrophe naturelle se produit, tout en ayant moins de chances d'avoir accès à une

²⁴¹ Entretien mené par la section canadienne francophone d'Amnesty International en octobre 2021.

assistance adéquate de la part des gouvernements à la suite d'un tel événement. En outre, dans le contexte de désorganisation politique et sociale qui accompagne la survenue des événements climatiques, elles sont susceptibles de subir la colère de la population générale ou les conséquences des perturbations administratives, comme c'est le cas des personnes d'orientation sexuelle et/ou d'identité de genre diverses à Fidji, victimes de harcèlement de la part du reste de la communauté et de la police.

Il ne peut y avoir de justice climatique sans justice sociale, économique, raciale et de genre²⁴². Pour cela, il est crucial de veiller à ce que les personnes les plus touchées par la crise climatique disposent de mécanismes adaptés pour participer aux décisions qui affectent leurs vies, notamment concernant les mesures de réponse au changement climatique.

« La vulnérabilité est exacerbée, à différentes échelles spatiales, par les inégalités et la marginalisation liées au genre, à l'appartenance ethnique et à un niveau de revenu faible, ou une combinaison de ces facteurs, en particulier en ce qui concerne de nombreux peuples autochtones et communautés locales. Les défis actuels de développement qui engendrent un haut degré de vulnérabilité sont influencés par des schémas d'inégalité historiques et actuels, comme le colonialisme, en particulier pour de nombreux peuples autochtones et communautés locales²⁴³. »

10.4 DES COMMUNAUTÉS INGÉNIEUSES, MAIS QUI ONT BESOIN DE PLUS DE SOUTIEN DES AUTORITÉS POUR S'ADAPTER

Les études de cas démontrent l'ingéniosité des communautés qui, face à l'urgence climatique, prennent des mesures pour s'adapter, souvent avec des moyens très limités et un soutien réduit de la part des autorités. Au Canada, par exemple, les Innus de Pessamit entreprennent des projets pour protéger certaines espèces, comme le caribou et le saumon. Les résidents et résidentes du foyer Daulomani Safe House cultivent des plantes moins demandeuses en eau et réduisent leur consommation de viande afin de pouvoir affronter les pénuries alimentaires et les réductions de revenus qui les touchent en période de sécheresse ou après les cyclones. Au Honduras, des femmes mènent des initiatives au niveau local. Par exemple :

« Nous faisons des demandes au maire pour planter des candelillas [pour la reforestation des mangroves]. Notre groupe s'appelle Friends of the Gulf [Amies du golfe] et il est constitué uniquement de femmes. Nos activités consistent à planter des candelillas, puis à les couper [à des fins de replantage]. Des institutions nous paient pour les planter. Nous semons quasiment dans tout le golfe. »

Résidente de Guapinol, au Honduras²⁴⁴.

Néanmoins, dans la plupart des cas, ces mesures ne sont pas proportionnelles à l'ampleur de la crise et les communautés sont laissées à leur sort pour faire face aux pires conséquences de la crise climatique, amplifiées par une injustice économique, sociale, raciale et de genre profondément enracinée. Beaucoup des personnes interrogées dans différents pays réclamaient la mise en place de mesures supplémentaires, de la part des autorités, pour les aider à mieux s'adapter et à survivre aux effets néfastes du climat. Elles exigeaient également d'être incluses dans l'organisation et la mise en application de telles mesures.

²⁴² Voir par exemple le rapport du Rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, 25 octobre 2022, doc. ONU A/77/2990 ; Comité des Nations unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), Recommandation générale n° 37 Voir par exemple le rapport du Rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, 25 octobre 2022, doc. ONU A/77/2990 ; Comité des Nations unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), Recommandation générale n° 37 Relative aux aspects liés au genre de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte des changements climatiques, 7 février 2018, doc. ONU CEDAW/C/GC/37.

²⁴³ GIEC, *Climate Change 2022 - Climate Impacts, Adaptation and Vulnerability, Working Group II contribution to the Sixth Assessment Report, Summary for Policymakers*, Contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du GIEC - Résumé à l'intention des décideurs, février 2022, disponible sur ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_SummaryForPolicymakers.pdf, § B.2.4.

²⁴⁴ Entretien mené par FIAN Honduras au nom d'Amnesty International, juillet 2021.

En effet, comme le démontre le cas du canal creusé à Saint-Louis, au Sénégal, afin de limiter les dommages causés par la montée du niveau de la mer, les projets d'adaptation mal conçus peuvent entraîner des atteintes aux droits humains supplémentaires pour les communautés locales.

Aux termes de l'Accord de Paris et du droit relatif aux droits humains, les États ont l'obligation d'adopter des mesures d'adaptation adéquates et respectueuses des droits humains pour aider les populations se trouvant dans leur zone de compétence à s'adapter aux effets prévisibles et inévitables du changement climatique, limitant ainsi l'impact de celui-ci sur leurs droits humains²⁴⁵. Tous les États qui ont besoin d'aide pour se conformer à cette obligation doivent la demander, et ceux en mesure de le faire doivent fournir les ressources financières, le renforcement des capacités et le transfert des technologies nécessaires pour aider les populations à s'adapter au changement climatique²⁴⁶.

10.5 OBLIGATION DES ÉTATS À FOURNIR UN SOUTIEN ADÉQUAT EN VUE DE REMÉDIER AUX PERTES ET PRÉJUDICES

Les conséquences du changement climatique sur les droits humains, tels que décrites dans ce rapport, illustrent l'énormité des pertes et des préjudices subis par les communautés du monde entier en raison de la crise climatique.

Certaines de ces atteintes, comme la destruction des foyers et des infrastructures ou les dommages causés à ceux-ci, ainsi que les pertes de moyens de subsistance, entrent dans la définition des « pertes et préjudices économiques²⁴⁷ ». D'autres entrent dans la catégorie des « pertes et préjudices non économiques²⁴⁸ », comme la mort ou la perte de la santé, le déplacement et la perte de la culture, des modes de vie, langues et savoirs autochtones. Reconnaître et évaluer l'étendue de tous les types de pertes et préjudices subis, avec la participation pleine et entière des communautés concernées et des peuples autochtones, est essentiel pour atteindre la résilience climatique et fournir des réparations efficaces. Dans leur évaluation des pertes et préjudices engendrés par les événements liés au changement climatique, en particulier dans le cas des pertes non économiques, les États doivent tenir compte des conséquences délétères du changement climatique sur l'exercice des droits humains, notamment des droits à la vie, à la santé, à l'alimentation, à un logement adéquat, à l'éducation, au travail, à la culture et à l'autodétermination²⁴⁹.

Certains des récits portés à ce rapport illustrent le fait que les gouvernements ne fournissent pas une assistance adéquate face aux pertes et préjudices engendrés par les événements climatiques extrêmes et autres effets liés au changement climatique. Par conséquent, les victimes se retrouvent souvent isolées et sans soutien. Par exemple, dans le cas du syndicat de Bedkashi-Sud, au Bangladesh, de nombreuses personnes ont vécu dans des logements de fortune ou dans les décombres de leurs maisons inondées pendant trois ans après le passage du cyclone Aila, en mai 2009. Au Honduras, les ménages les plus pauvres ont rarement accès aux dispositifs nationaux d'assurance contre les catastrophes ni aux fonds de reconstruction post-catastrophe. À Fidji, l'accès anticipé aux fonds de retraite comme moyen de s'autoassurer contre les catastrophes naturelles engendrées par la crise climatique, qui représente un dispositif de compensation crucial, n'est pas disponible pour les personnes travaillant dans le secteur informel. Plusieurs personnes interrogées au Bangladesh, au Honduras et au Sénégal ont déclaré devoir se résoudre à migrer ou à emprunter de l'argent à des particuliers, souvent à des taux d'intérêt exorbitants.

245 HCDH, “Five UN human rights treaty bodies issue a joint statement on human rights and climate change”, déclaration conjointe d’organes de suivi des traités des Nations unies sur les droits humains et le changement climatique, 16 septembre 2019, disponible sur ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24998&LangID=E ; Comité des droits de l’homme des Nations unies, Views Adopted by the Committee Under Article 5 of the Optional Protocol, concerning Communication Number 3624/2019, 22 septembre 2022, doc. ONU CCPR/C/135/D/3624/2019, § 8.3. CCPR/C/135/D/3624/2019, § 8.3.

246 Pour une analyse de l’obligation des États d’adopter des mesures d’adaptation respectueuses des droits humains, voir Amnesty International, *Nos droits brûlent*. amnesty.org/fr/documents/pol30/3476/2021/fr/ *Les gouvernements et les entreprises doivent agir pour protéger l’humanité face à la crise climatique* (Index : POL 30/3476/2021), 7 juin 2021, p. 89-92, amnesty.org/en/documents/pol30/3476/2021/fr/

247 Par pertes économiques peuvent être entendues les pertes de ressources, de biens et de services couramment échangés sur les marchés.

248 Par pertes non économiques peut être entendu le reste des articles ne faisant pas couramment l’objet d’échanges sur les marchés.

249 Amnesty International et le Centre pour le développement du droit international de l’environnement (CIEL), “Submission in response to the call for input by the Special Rapporteur on the promotion and protection of human rights in the context of climate change”, juin 2022, disponible sur amnesty.org/en/documents/ior40/5773/2022/en/.

C'est la seule façon pour elles d'atténuer la perte de leurs moyens de subsistance à la suite des catastrophes. Cependant, ceci ne fait que les réduire à une pauvreté encore plus grande, obligeant des membres de leurs familles à migrer et à s'exposer à l'exploitation, notamment au travail forcé.

Comme le montrent ces exemples, l'une des mesures les plus importantes pour remédier aux pertes et préjudices dans tous les pays consiste à mettre en place des mécanismes de protection sociale adéquats ou à élargir la portée des mécanismes existants. L'aide au revenu et les garanties en matière de travail constituent de telles mesures et peuvent accroître significativement la résilience des personnes victimes de pertes et de préjudices, protéger leurs droits humains et empêcher les communautés de tomber dans une spirale de pauvreté²⁵⁰. De même, les mesures de protection sociale qui garantissent l'accès à des soins de santé et des ressources alimentaires convenables sont cruciales pour protéger les droits de communautés menacées par les chocs climatiques et confrontées à des pertes et préjudices.

Le fait que, dans le monde, l'accès de certaines personnes aux dispositifs de soutien et à des réparations efficaces en cas de pertes et préjudices soit limité constitue une grave injustice. En raison des inégalités entre les pays et des conséquences durables du colonialisme, les habitants et habitantes des pays à plus faible revenu sont plus susceptibles de subir des pertes et préjudices, alors que ce sont eux qui ont le moins contribué à la crise climatique.

Tous les États doivent fournir une aide adéquate aux victimes de pertes et préjudices qui se trouvent sous leur juridiction. Les pays moins aisés doivent cependant faire appel à la coopération internationale et demander assistance lorsqu'ils sont dans l'incapacité de mettre en place les mesures appropriées à la protection des droits humains. De même, au titre de l'obligation de coopération internationale, tous les États qui en ont les moyens doivent contribuer leurs ressources pour veiller au respect, à la protection et à la mise en œuvre des droits humains. Au regard de leur obligation de fournir un recours effectif en matière de droits humains, tous les États sont collectivement responsables des pertes et préjudices. Par conséquent, les pays qui ont le plus contribué à la crise climatique et qui possèdent le plus de moyens ont une obligation plus grande d'allouer des ressources à la réparation des pertes et préjudices²⁵¹.

« Nos politiciens [dans les pays riches] oublient toujours que nous sommes responsables de ce qui se passe dans les pays plus pauvres. Ils sont en train de mourir. En Afrique, par exemple, il y a souvent des sécheresses, ou bien des inondations qui emportent des maisons. Dans de nombreux pays, il n'est plus possible pour les gens d'envisager un avenir. Ils sont obligés de fuir dans d'autres pays. C'est nous [dans les pays riches] qui sommes responsables d'avoir provoqué leurs problèmes. »

Rosmarie Wydler-Wälti, Suisse²⁵².

250 Rosa Luxembourg Stiftung et Action Aid, Avoiding the Climate Poverty Spiral: *Social Protection to Address Climate-Induced Loss and Damage*, janvier 2021, disponible sur actionaid.org/sites/default/files/publications/Avoiding%20the%20climate%20poverty%20spiral_0.pdf ; International Trade Union Confederation, *The Role of Social Protection in a Just Transition*, 2018, disponible sur ituc-csi.org/IMG/pdf/role_of_social_protection_in_a_just_transitio_en.pdf.

251 Pour une analyse de l'obligation des États d'adopter des mesures d'adaptation respectueuses des droits humains, voir Amnesty International, *Nos droits brûlent*, amnesty.org/fr/documents/pol30/3476/2021/fr/ Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels, Groupe de travail sur les droits humains et le changement climatique et Loss and Damage Collaboration, *What does a human rights-based approach to addressing loss and damage look like? Key demands for the outcomes of COP 27 at the intersection of loss and damage and human rights*, 1^{er} novembre 2022, <https://www.lossanddamagecollaboration.org/stories/what-does-a-human-rights-based-approach-to-addressing-loss-and-damage-look-like>

252 Entretien mené par Amnesty International, mars 2022.

11. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

« Je pense que, si un État reconnaît les droits humains, il doit les respecter et éviter de les violer. Il ne doit donc pas prendre de mesures qui aggravent le changement climatique ou qui ne luttent pas contre celui-ci. »

Mex M, Autriche²⁵³

CONCLUSIONS

Les conséquences du changement climatique, telles qu'elles sont démontrées dans les récits figurant dans le présent rapport, ne touchent pas uniquement les communautés isolées ou les groupes marginalisés. Chaque étude de cas représente, à son échelle, les droits, les obligations et l'avenir de l'humanité tout entière.

L'étendue des pays et des contextes évoqués dans ce rapport montre à quel point la crise climatique est réellement un phénomène envahissant, global et urgent. Les récits de ces communautés déjà touchées par le problème contribuent à illustrer le vécu réel et quotidien qui se cache derrière les données climatiques des études scientifiques.

Ils témoignent de l'inaction collective des États pour protéger les droits humains de la population contre la crise climatique. Si, depuis que les causes et les effets néfastes du changement climatique sont connus, les États avaient pris toutes les dispositions qui étaient en leur pouvoir pour réduire les émissions de gaz carbonique et aider les personnes à s'adapter, bien des épreuves et des souffrances auraient été évitées. C'est pourquoi les pertes et préjudices subis par les individus et les communautés en raison de la crise climatique, tels que ceux décrits dans ce rapport, sont des violations des droits humains qui exigent réparation.

Mais surtout, les histoires partagées avec nous ici constituent autant d'appels à agir. Elles démontrent l'urgence qu'il y a à respecter les obligations figurant dans les traités relatifs aux droits humains et les accords climatiques internationaux. Elles appellent les personnes détentrices du pouvoir, en particulier au sein des acteurs étatiques, des organisations gouvernementales internationales et des entités du secteur privé, à placer les communautés, les droits humains et l'humanité au-dessus de leurs intérêts particuliers.

253 Entretien mené par Amnesty International Autriche, avril 2022.

Nous avons aussi besoin d'actions politiques décisives pour décarboner nos économies et nos sociétés, aussi rapidement et équitablement que possible. Ceci nécessitera de reléguer les combustibles fossiles au chapitre de l'histoire et de penser une transition énergétique qui remédie aux inégalités. Les États riches doivent réduire leurs émissions plus rapidement que les autres et fournir aux États en développement des financements suffisants pour renforcer leurs démarches de décarbonation et aider les populations à s'adapter face aux impacts de la crise climatique. Les pertes et préjudices générés par l'urgence climatique doivent être activement évalués au regard du droit, des principes et des normes relatifs aux droits humains, et des réparations doivent y être apportées, notamment par le biais de financements de la part des pays et des entreprises les plus responsables de ces dommages. Il n'y a pas d'autre issue à la crise climatique pour l'humanité.

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS À TOUS LES ÉTATS

- Protéger les personnes en réduisant d'urgence les émissions de gaz à effet de serre. Les États doivent plus particulièrement revoir leurs objectifs de réduction des émissions pour 2030 et veiller à ce qu'ils soient parfaitement en accord avec l'impératif de limiter la hausse de la température moyenne mondiale à 1,5 °C. Ils doivent sortir de la production et de l'utilisation de tous les combustibles fossiles – charbon, pétrole et gaz – aussi rapidement que possible et en fonction de leurs capacités et de leur responsabilité à l'égard des émissions, d'une manière qui permette une transition juste et conforme aux droits humains, en impliquant pleinement les travailleuses/travailleurs, les groupes et les communautés les plus concernés.
- Adopter et mettre en œuvre des mesures d'adaptation compatibles avec le respect des droits humains qui protègent suffisamment la population des conséquences prévisibles et inévitables de la crise climatique. Ils doivent, en particulier, tenir compte des besoins et des exigences des différents groupes lors de la conception et de la mise en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe et donner la priorité aux groupes, communautés et individus les plus marginalisés, remédier aux déséquilibres liés aux questions raciales et de genre et enfin, engager un dialogue respectueux avec les peuples autochtones et autres communautés locales afin de solliciter leur aide en partageant leurs connaissances et sciences traditionnelles en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci.
- Veiller à ce que les mesures destinées à protéger les personnes des effets du changement climatique ne se traduisent pas par des atteintes aux droits humains et à ce que la transition vers des économies et des sociétés décarbonées et plus résilientes soit juste, équitable et inclusive, afin de contribuer à rectifier les déséquilibres existant dans l'exercice des droits et l'accès à ceux-ci.
- Garantir les droits à l'information et à la participation à la prise de décisions pour tous et toutes, et en particulier pour les groupes et les populations les plus touchés par la crise climatique, les mesures de lutte climatique et, plus généralement, les activités économiques et de développement susceptibles d'avoir un impact sur les droits fondamentaux.
- Appliquer intégralement les droits des peuples autochtones, notamment leur droit à l'autodétermination, leurs droits fonciers et leur droit de donner leur consentement préalable, libre et éclairé, et reconnaître le savoir et les connaissances scientifiques de ces peuples.
- Mener des évaluations inclusives et participatives des besoins en matière de pertes et préjudices prenant en compte les effets adverses du changement climatique sur l'exercice des droits fondamentaux et permettant aux individus et aux groupes les plus affectés d'y participer pleinement.
- Fournir des ressources appropriées pour remédier aux pertes et préjudices, en veillant à ce que toutes les mesures prises soient inclusives, intersectionnelles et sensibles aux questions de genre, et qu'elles promeuvent l'égalité à l'égard des peuples et des personnes déjà marginalisés.
- Élargir et systématiser les dispositifs de protection sociale accessibles à toutes et tous, suffisants, sensibles aux questions de genre, inclusifs des plus marginalisés et adaptés à tous les défis climatiques, qu'ils soient soudains ou à évolution lente, à l'échelle nationale et au sein de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

- Mettre en place un dispositif de financement international pour les pertes et préjudices qui offre, en temps voulu, les moyens, l'aide et les voies de recours nécessaires, y compris sous la forme de réparations, aux personnes et aux populations, notamment les peuples autochtones, dont les droits humains ont été bafoués à cause de pertes et de préjudices engendrés par la crise climatique.
- Veiller à ce que tout nouveau dispositif de financement permette aux groupes les plus touchés, tels que les enfants, les femmes, les populations autochtones et les groupes marginalisés, et en particulier les personnes confrontées à des formes de discrimination multiples et croisées, de participer véritablement aux phases d'élaboration et de mise en application des politiques.
- Outre ce qui précède, garantir les droits humains des personnes déplacées ou menacées de déplacement, notamment :
 - en veillant, tout au long du processus de relocalisation, au respect, à la protection et à la mise en œuvre des droits humains des personnes déplacées et des communautés d'accueil lorsque des mesures planifiées de relocalisation permanente sont nécessaires en dernier recours pour protéger les populations des conséquences inévitables du changement climatique (lorsque des zones sont devenues trop dangereuses pour être habitables, par exemple) ;
 - en respectant leurs obligations aux termes du droit international en ce qui concerne les droits des personnes déplacées à l'intérieur d'un pays et en faisant en sorte que ces droits soient pris en compte dans la législation et les politiques nationales ;
 - en consolidant des voies migratoires sûres et régulières où soient assurés le respect, la promotion et la mise en œuvre des droits humains, y compris des droits du travail, conformément au droit international, et en fournissant un large éventail de possibilités de mobilité, notamment des visas de travail, des visas d'études et des visas pour les membres des familles ; et enfin,
 - en faisant le nécessaire, y compris en modifiant la législation nationale, pour que les autorités concernées prennent en compte le risque de violation des droits humains engendré par les conséquences du changement climatique lorsqu'elles décident de l'admission sur leur territoire et lorsqu'elles étudient les demandes de protection internationale. Les gouvernements ne devraient renvoyer personne vers un lieu où existe un risque réel d'atteintes aux droits humains comme conséquence adverse du changement climatique.

RECOMMANDATIONS AUX PAYS RICHES INDUSTRIALISÉS

- Réduire les émissions plus rapidement, afin de ne pas imposer aux pays en développement des objectifs irréalistes. En particulier, adopter et mettre en œuvre les objectifs de réduction des émissions les plus ambitieux afin de diviser par deux leurs émissions de gaz à effet de serre bien avant 2030 et de parvenir à des émissions de carbone égales à zéro d'ici 2030, ou dès que possible après cette date, tout en assurant une transition juste dans le respect des droits humains.
- Abandonner les énergies fossiles et évoluer vers des énergies renouvelables produites dans le respect des droits humains d'ici 2030, ou dès que possible après cette date ; mettre fin aux subventions des énergies fossiles ; interdire, dans la législation et dans la pratique, tout nouvel investissement visant à développer l'exploration, l'extraction et la production de combustibles fossiles dans leurs territoires ; et enfin, cesser tout financement de projets d'énergies fossiles dans les autres pays.
- Consacrer des financements nouveaux et supplémentaires de l'action en faveur du climat aux pays moins aisés pour qu'ils mettent en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation conformes aux droits humains, afin d'atteindre l'objectif annuel de 100 milliards de dollars américains cette année et de fournir 500 milliards de dollars entre 2022 et 2025 pour compenser les écarts des années antérieures.
- Veiller à ce que le financement de l'action en faveur du climat vienne compléter les engagements existants en matière d'aide au développement à l'étranger, à ce qu'il soit octroyé aux pays à faible revenu sous la forme de subventions, et non de prêts, et à ce qu'il soit mieux équilibré entre les mesures d'atténuation et les mesures d'adaptation.
- Fournir des moyens financiers, un soutien technique et un accès à des voies de recours, notamment des réparations, aux habitants et habitantes de pays en développement dont les droits ont été bafoués par des pertes et des préjudices engendrés par la crise climatique.

**AMNESTY INTERNATIONAL
EST UN MOUVEMENT
MONDIAL DE DÉFENSE DES
DROITS HUMAINS.
LORSQU'UNE INJUSTICE
TOUCHE UNE PERSONNE,
NOUS SOMMES TOUS ET
TOUTES CONCERNÉ·E·S.**

NOUS CONTACTER

 info@amnesty.org

 +44 (0)20 7413 5500

PRENDRE PART À LA CONVERSATION

 www.facebook.com/AmnestyGlobal

 @Amnesty

NOUS SOMMES À LA MERCI D'UN RAZ DE MARÉE

RÉCITS DE LA CRISE CLIMATIQUE

La crise climatique est là. En dépit des avertissements répétés de la communauté scientifique, l'action des États en matière de lutte climatique est largement en retard par rapport à ce que requiert la protection des droits humains.

Le présent rapport porte sur le vécu d'un certain nombre de populations, illustré par sept courtes études de cas. Il donne ainsi un aperçu des effets délétères du changement climatique sur l'exercice des droits humains dans différents contextes, en particulier pour les personnes déjà marginalisées, négligées ou opprimées. Il présente les récits, les expériences vécues et les revendications de groupes touchés par le changement climatique en Autriche, au Bangladesh, au Canada, à Fidji, au Honduras, en Russie, en Suisse et au Sénégal.

Les souffrances et les épreuves évoquées ici sont autant d'appels à agir. Elles montrent qu'il y a urgence à placer les populations, les droits humains et l'humanité au-dessus des intérêts financiers et politiques à court terme.

Tous les États doivent intensifier leurs efforts d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique, afin de protéger les droits humains. Ils doivent également mettre en place des dispositifs de financement appropriés, un soutien technique et un accès à des voies de recours, notamment des réparations, aux personnes dont les droits sont mis à mal par le changement climatique. Les pays riches industrialisés, qui ont contribué le plus à la crise climatique et qui disposent de davantage de moyens, ont une obligation plus grande de réduire plus rapidement leurs émissions, d'allouer des ressources financières pour aider les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz carbonique, à s'adapter aux effets du changement climatique et à réparer les pertes et préjudices engendrés par celui-ci.